



LA PARTICIPATION
POLITIQUE
DES FEMMES
AUX ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
DE 2013

élections de 2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des chances



LA PARTICIPATION
POLITIQUE
DES FEMMES

AUX ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES
DE 2013

VERSION
ABRÉGÉE

Depuis 1999, le Conseil National des Femmes du Luxembourg organise, à l'occasion des élections législatives, européennes et communales, un Observatoire de la participation politique des femmes aux élections. Faute de moyens financiers, le CNFL a été contraint de limiter l'Observatoire à deux moments-clés du processus électoral :

- avant les élections, le regard était porté sur les candidatures déposées ;
- après les élections, les premiers résultats des femmes élues sont commentés ;
- une étude approfondie qui permet de contextualiser et d'analyser la participation politique féminine effective, n'a pas pu être réalisée.

Les données présentées reposent en grande partie sur les informations publiées sur les sites Internet des partis politiques et du Gouvernement. Les données qui ont servi à construire les portraits des élues proviennent d'une enquête par questionnaire.

TABLE DES MATIÈRES

1.1. CANDIDATES ET CANDIDATS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2013	10
1.1.1. Nombre et part des candidates et des candidats aux élections 2013	11
1.1.2. Évolution des candidates et des candidats depuis 1979	11
1.1.3. Candidates et candidats aux élections législatives de 2013 par circonscription	12
1.1.4. Candidates et candidats aux élections législatives de 2013 par parti politique	14
1.1.5. Candidat-e-s aux élections législatives de 2013 par circonscription et par parti politique	16
1.1.6. Profil des candidat-e-s	18
1.2. ÉLUES ET ÉLUS AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE 2013	
1.2.1. Nombre et part des élues et élus aux élections 2013	28
1.2.2. Évolution des résultats depuis 1979	29
1.2.3. Candidates et candidats élu-e-s aux élections législatives de 2013 par circonscription	29
1.2.4. Élues et élus aux élections législatives de 2013 par parti politique	30
1.2.5. Évolution de la part de femmes élues aux élections législatives par parti politique depuis 1999	31
1.2.6. Profil des femmes élues	32
1.2.7. Les femmes à la Chambre des Député-e-s	36
1.2.8. Les femmes au Gouvernement	37
1.3. RÉSUMÉ	41

Méthodologie

Le propos de ce chapitre consiste à fournir une analyse de la participation des femmes aux élections législatives anticipées qui ont eu lieu le 20 octobre 2013. Cette analyse s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre de l'Observatoire de la participation politique des femmes.

Tout en se focalisant sur la participation féminine aux élections, les analyses confrontent pour des points précis, les données sur les candidates et élues féminines à celles de leurs homologues masculins. En effet, la comparaison entre les femmes et les hommes, tout comme d'ailleurs la comparaison avec les élections précédentes, est appliquée dès lors qu'elle est susceptible d'apporter un éclaircissement supplémentaire à la compréhension de la participation des femmes aux élections. La comparaison avec les élections précédentes permet en outre de mettre en évidence l'évolution de certains aspects concernant les candidat-e-s et/ou les élu-e-s.

L'analyse des candidatures, comme l'analyse des résultats des élections législatives de 2013, cherche à mettre en évidence le nombre des candidates et des élues féminines, par circonscription et par parti politique, pour ensuite dresser leur profil basé sur la moyenne d'âge, la profession, et la notoriété.

Une remarque d'ordre méthodologique s'impose à ce stade. Faute de données officielles (par exemple sur l'âge et la profession des candidates et candidats), les données sur lesquelles se basent nos analyses, commentaires, tableaux et graphiques, proviennent de différentes sources, principalement des sites Internet des partis politiques, des données publiées par RTL ou d'autres médias¹. Notons qu'il est arrivé que les différentes sources renseignent des données différentes (par exemple en ce qui concerne la profession ou l'âge des candidat-e-s). Un travail de vérification préalable par Internet a été nécessaire pour valider ces données.

¹ Tous les sites Internet sont repris dans la bibliographie



**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
CANDIDATURES**

La loi électorale fixe le nombre de député-e-s à élire dans les quatre circonscriptions électorales² du pays.

Circonscriptions	Cantons	Nombre de député-e-s
SUD	Esch-sur-Alzette et Capellen	23
CENTRE	Luxembourg et Mersch	21
NORD	Diekirch, Redange, Wiltz, Clervaux et Vianden	9
EST	Grevenmacher, Remich et Echternach	7

Source : www.elections.public.lu

Les partis politiques doivent constituer des listes de candidat-e-s dont le nombre ne peut être supérieur au total des député-e-s à élire dans la circonscription. Le système proportionnel permet de soit voter pour une liste dans sa totalité, soit de répartir ses voix entre les différent-e-s candidat-e-s sur une liste ou sur plusieurs listes. Les électeurs et électrices exercent ainsi une influence directe sur le succès individuel des candidat-e-s en leur donnant une ou deux voix, en panachant sur plusieurs listes ou en n'attribuant qu'une partie de leurs voix.

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans et déterminent les 60 député-e-s qui composent la Chambre des Député-e-s. Les élections du 20 octobre 2013 sont des élections anticipées et se situent donc en dehors du cycle quinquennal.

Notons que les député-e-s sont élu-e-s directement sur la base du suffrage universel. Les électrices et électeurs aux élections législatives sont les citoyens et citoyennes de nationalité luxembourgeoise².

Lors des élections législatives du 20 octobre 2013, neuf partis politiques³ ont présenté des listes avec des candidates et candidats :

LISTE 1 : Déi Lénk (parti de la gauche)

LISTE 2 : adr (parti démocratique réformateur)

LISTE 3 : KPL (parti communiste)

LISTE 4 : DP (parti démocratique)

LISTE 5 : piratepartei

LISTE 6 : déi gréng (parti vert)

LISTE 7 : LSAP D'SOZIALISTEN (parti socialiste)

LISTE 8 : CSV (parti social chrétien)

LISTE 9: piD (Partei fir Integral Demokratie)

1.1. Candidates et candidats aux élections législatives de 2013

Lors des élections législatives du 20 octobre 2013, 540 candidats et candidates ont déposé leur candidature pour un mandat national, 88 candidatures en plus qu'en 2004 (452) avec deux nouveaux partis politiques en lice, la piratenpartei et la piD. Tous les partis ont déposé des listes intégrales pour les quatre circonscriptions. 186 candidatures ont été déposées par des femmes, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2009 (154 candidates). Les 186 femmes représentent 34,4 pour cent des candidatures, un taux qui s'aligne au pourcentage atteint en 2009 où le taux de participation des femmes s'élevait à 34,1%.

² Loi électorale du 18 février 2003 telle que modifiée.

³ Nous nous permettons d'utiliser dans la suite du rapport, notamment dans les tableaux et graphiques, les abréviations suivantes : KLP, GRENG, ADR, LSAP, DP, LENK, CSV, PID; PP.

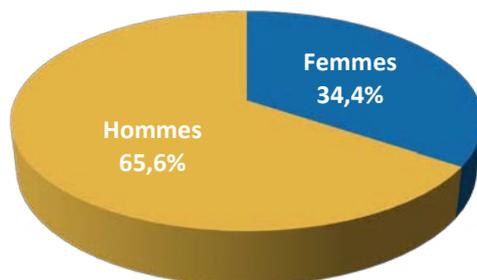
1.1.1. Nombre et part des candidates et des candidats aux élections 2013

TABLEAU 1: Élections législatives de 2013: nombre et part des candidates et des candidats

	Fréquence	Pourcentage
Femmes	186	34,4%
Hommes	354	65,6%
Total	540	100,0%

Source : www.elections.public.lu

GRAPHIQUE 1 : Élections législatives de 2013 : répartition des candidates et des candidats



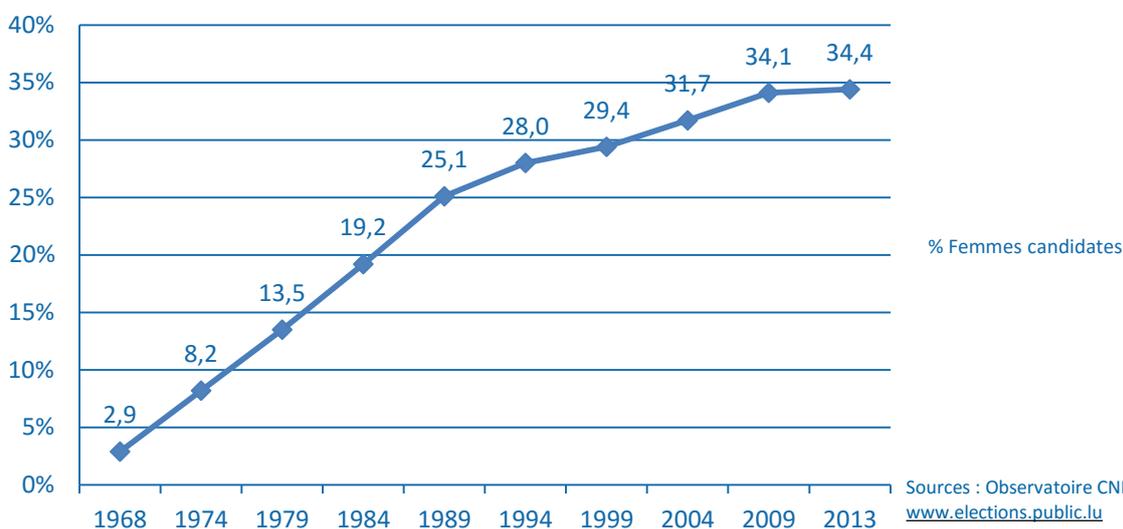
Source : www.elections.public.lu

1.1.2. Évolution des candidates et des candidats depuis 1979

La proportion des femmes inscrites en tant que candidates est de 0,3 points de pourcentage plus élevée que lors des élections antérieures (graphique 2).

Cependant, si l'on analyse l'évolution depuis 1968, on observe que le tassement de la courbe croissante de la participation féminine, perceptible depuis 1989, se poursuit : alors que dans les années 1970 et 1980, le pourcentage de femmes candidates s'accroissait à chaque élection de plus de cinq points de pourcentage, la croissance du pourcentage d'une élection à l'autre ne se fait plus qu'à des valeurs entre 0,3 et 2,4 points à partir des années 1990.

GRAPHIQUE 2 : Élections législatives de 2013 : évolution du pourcentage de candidates depuis 1968



1.1.3. Candidates et candidats aux élections législatives de 2013 par circonscription

1.1.3.1. Nombre et part de candidates et de candidats aux élections législatives de 2013 par circonscription

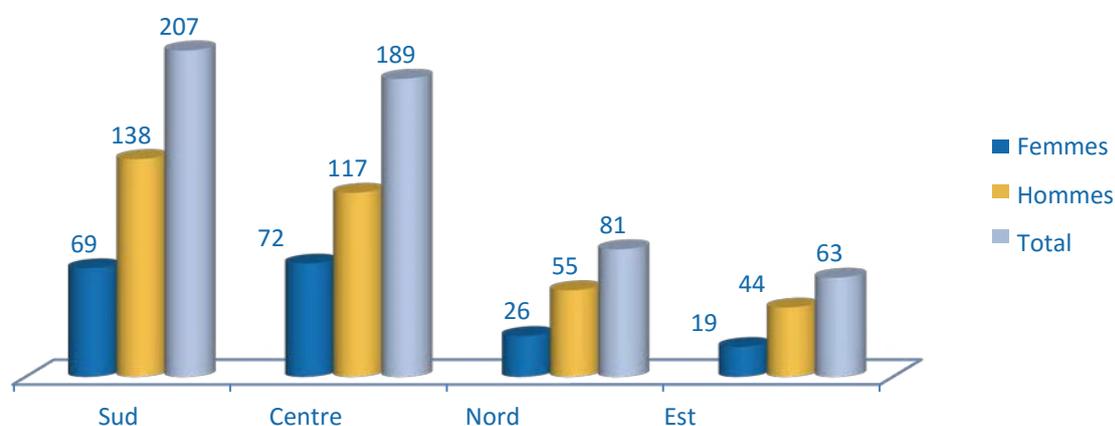
TABLEAU 2 : Élections législatives de 2013 : nombre et part des candidates et de candidats par circonscription

Circons.	Femmes	Hommes	Total	Femmes (%)	Hommes(%)	Total(%)
Sud	69	138	207	33,3%	66,7%	100%
Centre	72	117	189	38,1%	61,9%	100%
Nord	26	55	81	32,1%	67,9%	100%
Est	19	44	63	30,2%	69,9%	100%
Total	186	354	540	34,4%	65,6%	100%

Source : www.elections.public.lu

En 2013, la part la plus importante de femmes candidates se retrouve sur les listes des candidatures de la circonscription du Centre (38,1%), tandis que l'Est représente la circonscription qui affiche la part la plus faible de candidatures féminines (30,1%). Les circonscriptions du Sud et du Nord présentent un écart de respectivement 4,8 et 6 points de pourcentage par rapport au Centre.

GRAPHIQUE 3 : Élections législatives de 2013 : répartition des candidates et des candidats par circonscription



1.1.3.2. Évolution des candidates et des candidats par circonscription depuis 1979

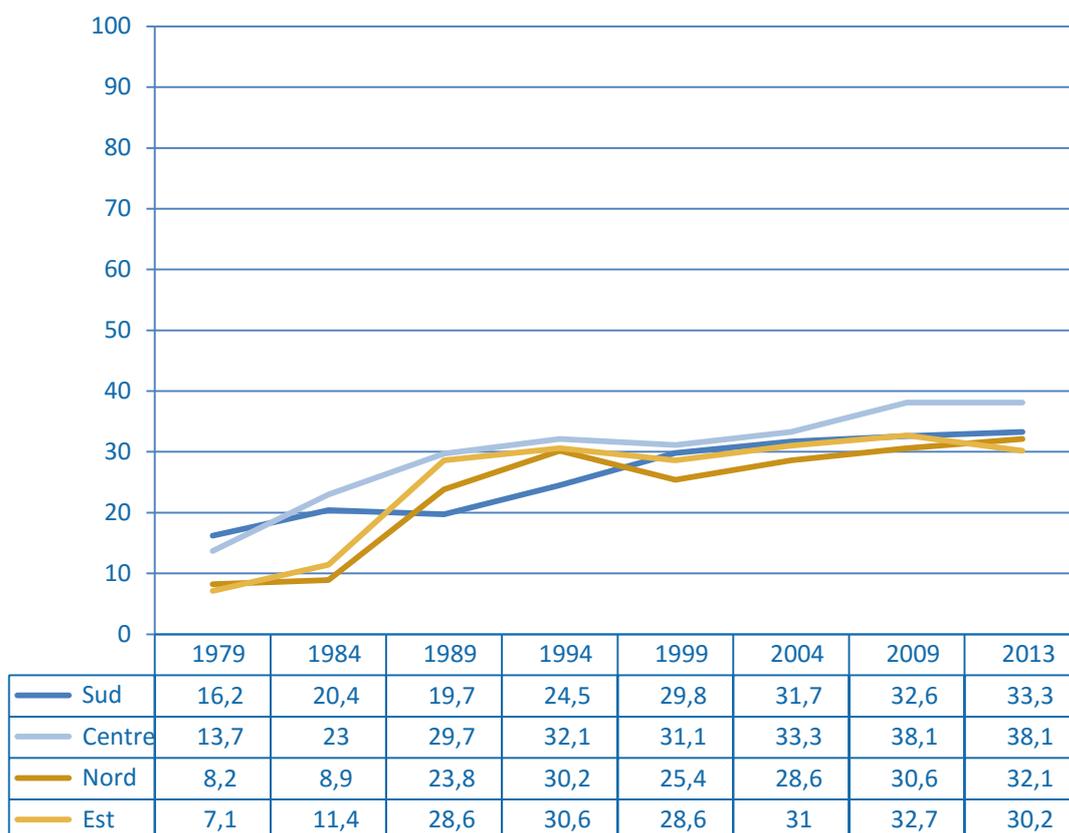
TABLEAU 3 : Élections législatives de 2013 : évolution de la part de candidates aux élections législatives par circonscription (de 1979 à 2013)

Circons.	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009	2013
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Sud	16,2	20,4	19,7	24,5	29,8	31,7	32,6	33,3
Centre	13,7	23	29,7	32,1	31,1	33,3	38,1	38,1
Nord	8,2	8,9	23,8	30,2	25,4	28,6	30,6	32,1
Est	7,1	11,4	28,6	30,6	28,6	31,0	32,7	30,2

Sources : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu

Alors que le Centre se maintient, le Sud et le Nord n'évoluent que timidement. Le Nord a cédé sa position de lanterne rouge à l'Est qui accuse une régression du nombre de candidates de 2,5 points de pourcentage. L'écart entre le taux de la circonscription la plus « féminisée », le Centre (38,1%), et celle la moins « féminisée », l'Est (30,2%), s'est à nouveau légèrement agrandi.

GRAPHIQUE 4 : Élections législatives de 2013 : évolution de la part de candidates par circonscription de 1979 à 2013 (en %)



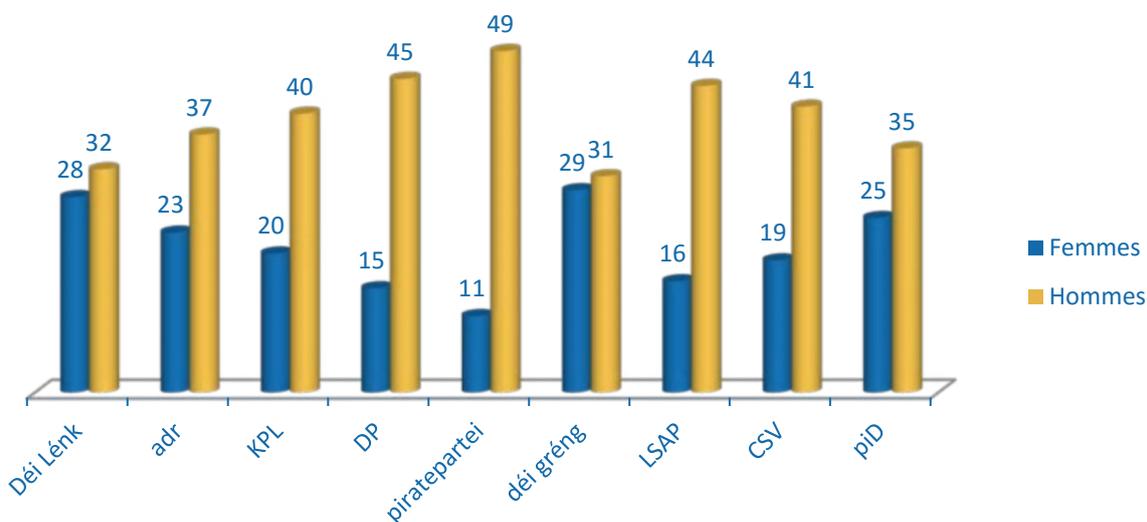
1.1.4. Candidates et candidats aux élections législatives de 2013 par parti politique

1.1.4.1. Nombre et part de candidates et candidats aux élections législatives de 2013 par parti politique

TABLEAU 4 : Élections législatives de 2013 : nombre et part de candidates et candidats par parti politique

Parti politique	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
				%	%	(%)
LÉNK	28	32	60	46,7%	53,3%	100%
ADR	23	37	60	38,3%	61,7%	100%
KPL	20	40	60	33,3%	66,7%	100%
DP	15	45	60	25,0%	75,0%	100%
PP	11	49	60	18,3%	81,7%	100%
GRÉNG	29	31	60	48,3%	51,7%	100%
LSAP	16	44	60	26,7%	73,3%	100%
CSV	19	41	60	31,7%	68,3%	100%
PiD	25	35	60	41,7%	58,3%	100%
Total	186	354	540	34,4%	65,6%	100%

GRAPHIQUE 5 : Élections législatives de 2013 : candidates et candidats par parti politique



Le parti présentant le plus de femmes candidates est le parti Vert (déi gréng), qui atteint la parité à deux candidatures près. Suivent Déi Lénk et le piD dont le pourcentage de candidatures féminines dépasse la barre des 40 pour cent. Ensuite, plusieurs partis se répartissent dans la tranche des 30 à 40 pour cent : le adr, le CSV et le KPL. Deux grands partis, le parti démocratique (DP) et le parti socialiste (LSAP) se situent dans la tranche des 20 à 30 pour cent.

1.1.4.2. Évolution de la part des candidates aux élections législatives par parti politique de 2004 à 2013

TABLEAU 5 : Élections législatives de 2013 : évolution de la part de candidates femmes par parti politique de 2004 à 2013

	2004	2009	2013	Δ 2004/2009	Δ 2009/2013
	Candidates	Candidates	Candidates		
	(%)	(%)	(%)		
LÉNK	41,7	31,7	46,7	-10,0 pts	+15,0 pts
ADR	25,0	45,0	38,3	+20,0 pts	-6,7 pts
KPL	22,7	35,0	33,3	+12,3 pts	-1,7 pts
DP	25,0	26,7	25,0	+1,7 pts	-1,7 pts
PP	/	/	18,3		
GRÉNG	46,7	48,3	48,3	+1,6 pts	0 pts
LSAP	21,7	25,0	26,7	+3,3 pts	+1,7 pts
CSV	33,3	33,3	31,7	0 pts	-1,6 pts
PID	/	/	41,7		

Sources : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu

En comparant ces données à celles des élections antérieures, on remarque que seul le parti Déi Lénk affiche une nette progression en terme de candidatures féminines (+ 15 pts) alors qu'il accusait une forte régression lors des élections législatives de 2009. Le LSAP progresse également, mais de façon nettement plus faible (+1,7pts).

Le parti déi gréng reste stable avec des listes qui frisent la parité. Tous les autres partis ont présenté un ratio moins équilibré que lors des précédentes élections législatives. Le adr régresse de 6,7 pts alors que le KPL et le DP affichent tous deux une régression de 1,7pts et le CSV de 1,6 pts.

Si on considère cette évolution sous l'angle des efforts faits par les partis politiques pour promouvoir l'équilibre femmes-hommes sur leurs listes de candidat-e-s nous remarquons plusieurs choses.

Le parti Déi Lénk, qui prône l'équilibre femmes-hommes sur les listes de candidat-e-s sans se donner de cadre statutaire précis dans ce domaine présente une forte variation qui pourrait être le fruit d'efforts consentis, mais cela n'est pas vérifiable.

Le parti adr connaît lui aussi de fortes fluctuations au fil des élections. Après avoir atteint 45% de candidatures féminines en 2009, ce taux chute à nouveau en dessous de 40% en 2013.

Le parti CSV qui s'est fixé un quota de 33% ne parvient pas à l'atteindre en 2013 alors que lors des deux élections précédentes, il atteignait précisément ce pourcentage.

Les deux partis DP et LSAP ne parviennent toujours pas à présenter des listes un tant soit peu équilibrée. Le seul parti qui présente une stabilité proche de la parité est le parti déi gréng qui est également le seul parti à avoir inscrit la parité dans ses statuts et ce pas uniquement en ce qui concerne les listes des candidat-e-s aux élections.

Tout comme indiqué lors du précédent Observatoire, ces chiffres semblent suggérer que l'application de quotas ou de stratégies soumet le partis à une pression qui les pousse à agir pour atteindre l'objectif fixé.

1.1.5. Candidat-e-s aux élections législatives de 2013 par circonscription et par parti politique

TABLEAU 6 : Élections législatives de 2013 : nombre et pourcentage de femmes candidates par parti et par circonscription

Partis politiques	Sud (Total = 23)		Centre (Total = 21)		Nord (Total = 9)		Est (Total = 7)	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
	LÉNK	10	43,5%	11	52,4%	4	44,4%	3
ADR	9	39,1%	9	42,9%	4	44,4%	1	14,3%
KPL	7	30,4%	8	38,1%	3	33,3%	2	28,6%
DP	5	21,7%	7	33,3%	1	11,1%	2	28,6%
PP	3	13,0%	3	14,3%	2	22,2%	3	42,9%
GRÉNG	11	47,8%	11	52,4%	4	44,4%	3	42,9%
LSAP	7	30,4%	7	33,3%	1	11,1%	1	14,3%
CSV	7	30,4%	7	33,3%	2	22,2%	3	42,9%
PID	10	43,5%	9	42,9%	5	55,6%	1	14,3%
Total	69	33,3%	72	38,1%	26	32,1%	19	30,2%

Source : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu;

Tous partis politiques confondus, c'est la circonscription du Centre qui affiche le pourcentage le plus important de candidatures féminines (38,1%) ; les pourcentages de candidates dans les trois autres circonscriptions se situent à peu près à un tiers de toutes les candidatures : 33,3% pour le Sud, 32,1% pour le Nord et 30,2% pour l'Est.

Lorsque l'on observe la part des candidatures féminines sur les listes des partis à travers les circonscriptions, deux tendances peuvent être identifiées. D'une part nous constatons une relative stabilité pour certains partis politiques dans les pourcentages de candidates à travers les circonscriptions (Déi Lénk, KPL, déi gréng). Les autres partis présentent tous une instabilité plus ou moins prononcée (adr, DP, piratepartei, LSAP, CSV). Nous avons maintenu la limite entre « stabilité » et « instabilité » à l'identique que lors des Observatoires précédents, c'est-à-dire, à 15 points de variation par parti selon les circonscriptions. Le graphique suivant permet de visualiser ce phénomène. Les partis Déi Lénk, KPL et déi gréng affichent une répartition relativement équilibrée (9,5 pts chacun) alors que tous les autres partis affichent des écarts bien plus importants allant de 20,7 pts pour le CSV à 41,3 pts pour le piD.

GRAPHIQUE 6 : Élections législatives de 2013 : part de candidates par parti politique par circonscription

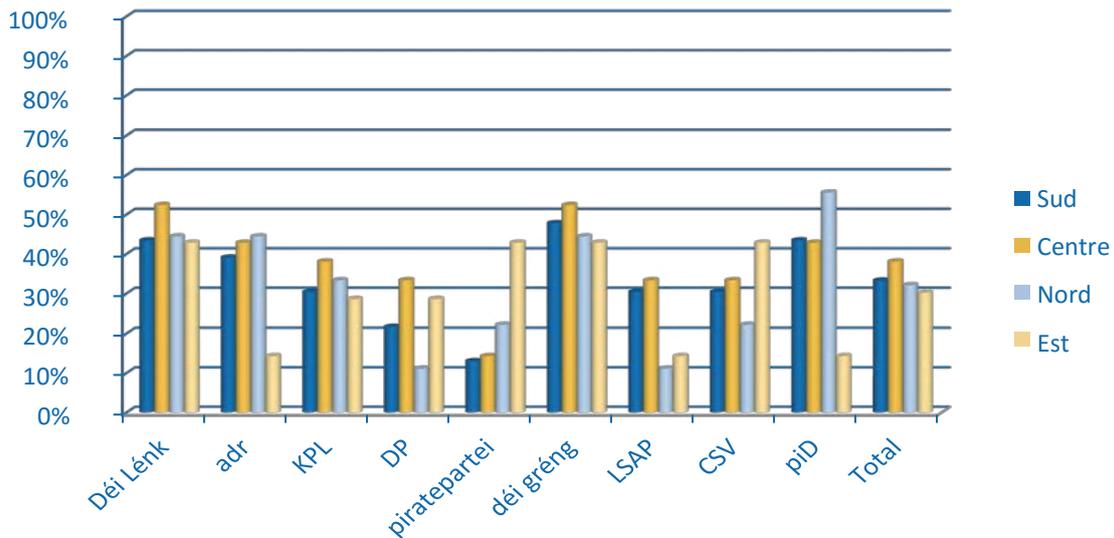


Tableau 7 : Élections législatives de 2013: évolution du pourcentage des femmes candidates par parti et par circonscription par rapport aux élections de 2009

	Sud (Total=23)			Centre (Total=21)			Nord (Total=9)			Est (Total=7)		
	2009	2013	Δ	2009	2013	Δ	2009	2013	Δ	2009	2013	Δ
	%	%		%	%		%	%		%	%	
LÉNK	39,1	43,5	4,4	38,1	52,4	14,3	11,1	44,4	33,3	14,3	42,9	28,6
ADR	43,5	39,1	-4,4	52,4	42,9	-9,5	44,4	44,4	0	28,6	14,3	-14,3
KPL	30,4	30,4	0	28,6	38,1	9,5	44,4	33,3	-11,1	57,1	28,6	-28,5
DP	17,4	21,7	4,3	42,9	33,3	-9,6	22,2	11,1	-11,1	14,3	28,6	14,3
PP	/	13,0	/	/	14,3	/	/	22,2	/	/	42,9	/
GRÉNG	52,2	47,8	-4,4	47,6	52,4	4,8	44,4	44,4	0	42,9	42,9	0
LSAP	26,1	30,4	4,3	23,8	33,3	9,5	22,2	11,1	-11,1	28,6	14,3	-14,3
CSV	30,4	30,4	0	33,3	33,3	0	33,3	22,2	-11,1	42,9	42,9	0
PID	/	43,5	/	/	42,9	/	/	55,6	/	/	14,3	/

Par rapport à 2009, c'est la circonscription du Sud qui présente le moins de fluctuations dans la part des candidates : deux partis présentent le même pourcentage de candidates sur leurs listes, le KPL et le CSV, deux partis connaissent une légère régression de leur taux de candidates à savoir les déi gréng et l'adr et trois partis présentent une légère augmentation de leur pourcentage de candidates à savoir Déi Lénk, le DP et le LSAP.

La circonscription du Centre montre une augmentation importante par rapport à 2009, due à la progression du taux de candidates du parti Déi Lénk, du KPL, du LSAP et du parti déi gréng. Le CSV reste stable tandis que l'adr et le DP affichent une régression du taux de candidates.

Les circonscriptions du Nord et de l'Est présentent le plus de fluctuations dans la part des candidates. Surtout les Déi Lénk présentent beaucoup plus de femmes sur leurs listes. L'adr reste stable dans le Nord et voit sa part diminuer dans l'Est. Situation inverse pour le CSV. Les partis socialiste et communiste ont moins de candidates sur leurs listes au Nord et à l'Est qu'en 2009.

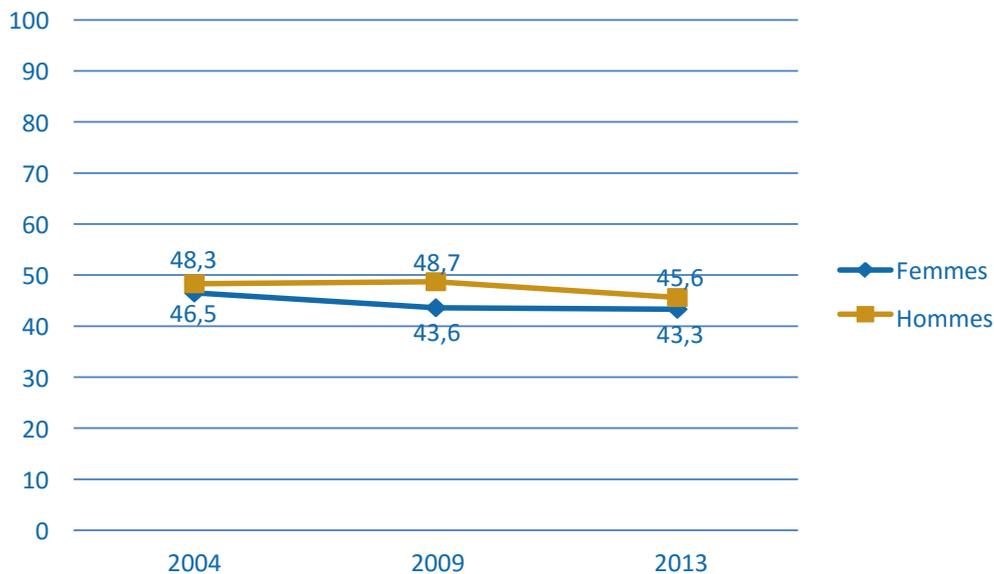
Reste le parti DP qui présente une régression du pourcentage des candidates dans le Nord et une légère augmentation dans l'Est. Le parti des Verts poursuit sa visée des listes paritaires.

1.1.6. Profil des candidat-e-s

Dans le but d'acquérir une meilleure connaissance de la participation féminine aux élections législatives 2013, nous proposons de nous intéresser maintenant à des variables telles que la moyenne d'âge, la profession ou la notoriété qui caractérisent les candidates et les candidats afin de dégager leurs profils.

1.1.6.1. Moyenne d'âge des candidat-e-s

GRAPHIQUE 7 : Élections législatives de 2013 : évolution de la moyenne d'âge des candidates et candidats de 1999 à 2013



Sources : Observatoire CNFL

L'âge moyen des candidat-e-s, femmes et hommes, aux élections législatives de 2013 était de 44,8 ans par rapport à 46,9 ans en 2009.⁴ En comparant l'âge moyen des femmes et des hommes, le constat déjà effectué lors des élections précédentes se confirme : les femmes qui se portent candidates aux élections sont en moyenne plus jeunes que les hommes.

En effet, l'âge moyen des femmes candidates aux élections législatives de 2013 est de 43,3 ans, tandis que celui des hommes est de 45,6 ans.

Tandis que l'âge moyen des femmes candidates est similaire à l'âge des candidates en 2009, nous constatons un rajeunissement auprès des candidats masculins, sachant que l'âge moyen des candidats hommes (48,7 ans) n'a jamais été aussi élevé qu'en 2009.

Les candidat-e-s les plus jeunes sont deux hommes qui ont tous les deux 18 ans, la femme la plus jeune a 19 ans. Le doyen des candidats est âgé de 82 ans, la candidate la plus âgée en a 73 ans.

1.1.6.2. Candidat-e-s par parti politique et par moyenne d'âge

La répartition de l'âge selon les partis politiques nous indique que le parti communiste rassemble en moyenne les candidat-e-s les plus âgé-e-s (50,2 ans) et qu'à l'opposé, le nouveau parti piratepartei regroupe de loin les candidat-e-s les plus jeunes en moyenne aux élections législatives de 2013 (32,6 ans).

⁴ Dans la mesure où les partis fournissaient de manière presque systématique l'âge du candidat au moment du dépôt de la liste électorale, il a été choisi de retenir uniquement la variable âge.

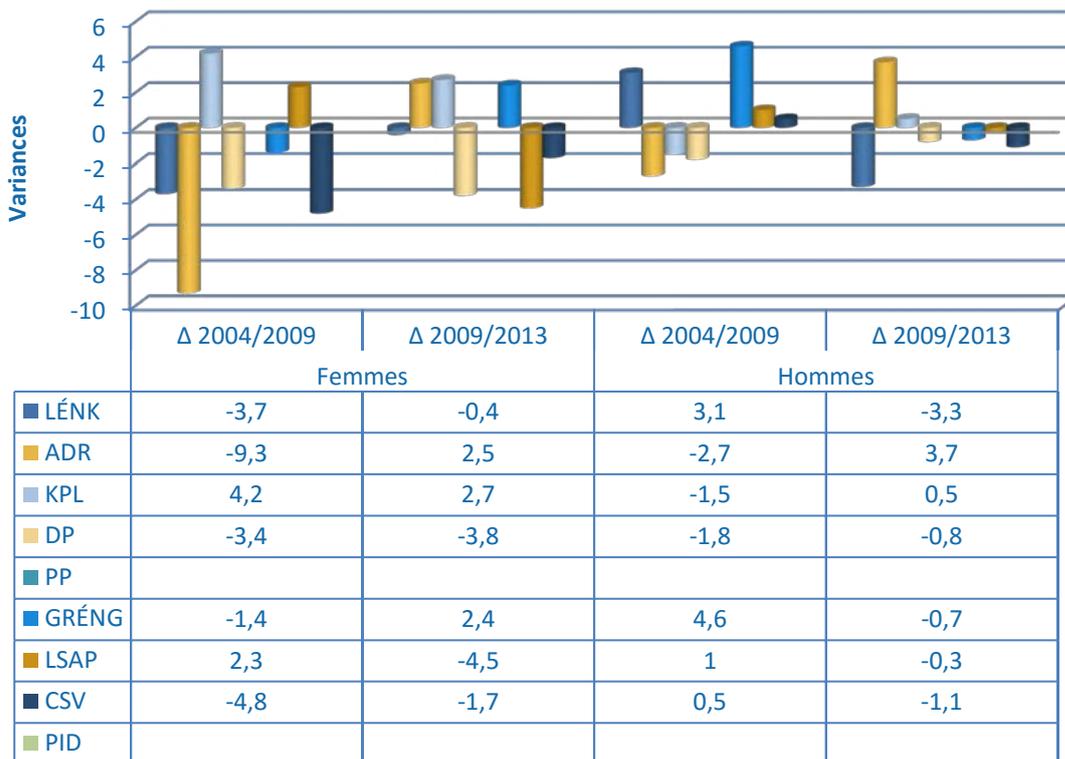
TABLEAU 8 : Élections législatives de 2013 : moyenne d'âge des candidates et des candidats par parti politique (de 2004 à 2013)

	Femmes			Hommes		
	2004	2009	2013	2004	2009	2013
LÉNK	47,2	43,5	43,1	44,5	47,6	44,3
ADR	50,2	40,9	43,4	50,9	48,2	51,9
KPL	42,8	47,0	49,7	51,4	49,9	50,4
DP	50,2	46,8	43,0	49,6	47,8	47,0
PP			30,5			33,0
GRÉNG	43,6	42,2	44,6	43,6	48,2	47,5
LSAP	43,8	46,1	41,6	47,8	48,8	48,5
CSV	50,2	45,4	43,7	49,5	50,0	48,9
PID			43,2			41,0

Sources : Observatoire CNFL ; www.rtl.lu

Le graphique ci-dessous met en évidence les variations des moyennes d'âge des candidates féminines et des candidats masculins d'une élection à l'autre, depuis 2004.

GRAPHIQUE 8 : Élections législatives de 2013 : variations de la moyenne d'âge des candidates et candidats depuis 2004



Sources : Observatoire CNFL ; www.rtl.lu

Les variations des moyennes d'âge les plus spectaculaires appartiennent à l'adr : la moyenne d'âge des candidates chute de 9,3 ans aux élections de 2009. Le graphique met bien en évidence qu'il y a plus de variations dans les moyennes d'âges chez les femmes que chez les hommes d'une élection à l'autre.

La variance la plus visible de 2009 à 2013 chez les candidates appartient au parti de LSAP qui connaît un rajeunissement de ses candidates de 4,5 ans tandis que l'adr affiche la variance la plus nette chez les hommes de 2009 à 2013 où l'âge augmente de 3,7 ans.

Tableau 9: Élections de 2013: candidates et candidats part parti et par tranche d'âge

	LÉNK		ADR		KPL		DP		PP		GRÉNG		LSAP		CSV		PID	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
18-19							1		1	3							1	1
20-29	7	9	5	2	2	9	3	5	6	26	3	4	3	2	3	2	6	11
30-39	4	5	3	4	3	4	3	4	1	6	5	3	3	8	3	4	2	5
40-49	5	4	7	9	4	5	4	12	1	9	10	8	5	10	6	15	8	6
50-59	8	5	5	9	7	7	2	17	2	3	10	13	5	21	6	16	5	9
60-69	3	8	3	11	3	9	3	6		1	1	3		3	1	3	2	3
70-79	1	1		2	1	4				1						1		1
80-89						2												
Total	28	32	23	37	20	40	15	45	11	49	29	31	16	44	19	41	25	35

Sources : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu, sites des partis politiques, www.rtl.lu

De manière globale, on constate à nouveau que les hommes présents sur les listes des candidatures de 2013, se retrouvent majoritairement dans la tranche d'âge des 50 à 59 ans. Ce constat ne vaut cependant plus pour tous les partis. Déi Lénk, la piratepartei ainsi que le piD rassemblent la majorité des candidats dans la tranche d'âge des 20 à 29 ans. Les candidats du KPL atteignent la tranche d'âge la plus haute: 60 à 69 ans. Au niveau des candidates féminines deux fourchettes d'âge regroupent le plus de candidates, il s'agit des tranches d'âge de 40 à 49 ans et 50 à 59 ans.

Il est intéressant de noter que des candidat-e-s très jeunes ont posé leur candidature. 7 candidat-e-s ont moins de 20 ans. 108 candidat-e-s sont âgé-e-s entre 20 et 29 ans.

1.1.6.3. Moyenne d'âge des candidat-e-s par circonscription

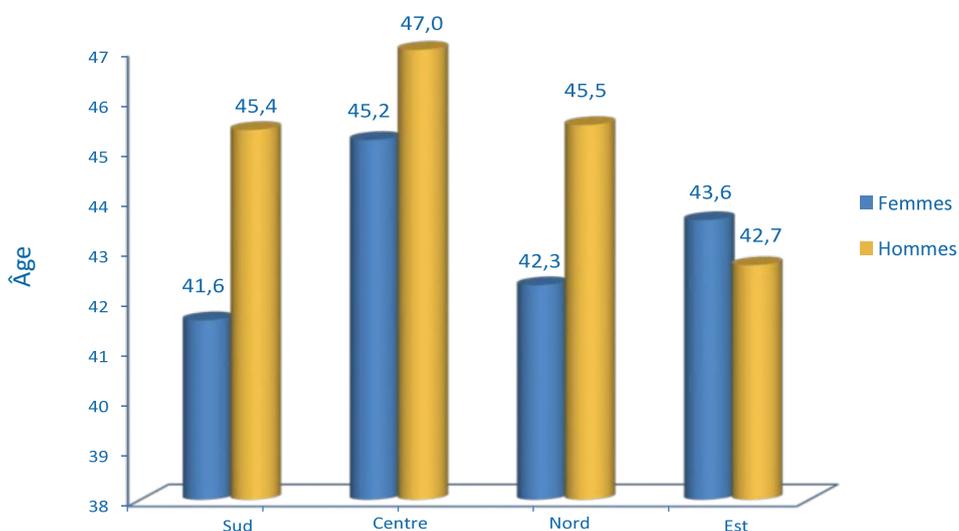
La comparaison de la moyenne d'âge des candidat-e-s aux élections législatives de 2013 par circonscription vient confirmer le constat fait plus haut que les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes lorsqu'elles se portent candidates (sauf dans la circonscription Est).

Dans la circonscription du Sud, la différence de la moyenne d'âge entre les femmes et les hommes est la plus élevée. Elle atteint 3,8 ans. D'ailleurs, parmi toutes les circonscriptions, c'est au Sud que la moyenne d'âge des femmes est la plus basse.

Par rapport aux élections de 2009, soulignons que la moyenne d'âge des femmes a baissé dans deux circonscriptions (Centre et Nord). Au Centre, la baisse est la plus importante (5,2 ans). Dans les autres circonscriptions les variations de la moyenne sont négligeables.

L'âge moyen des hommes a baissé dans toutes les circonscriptions.

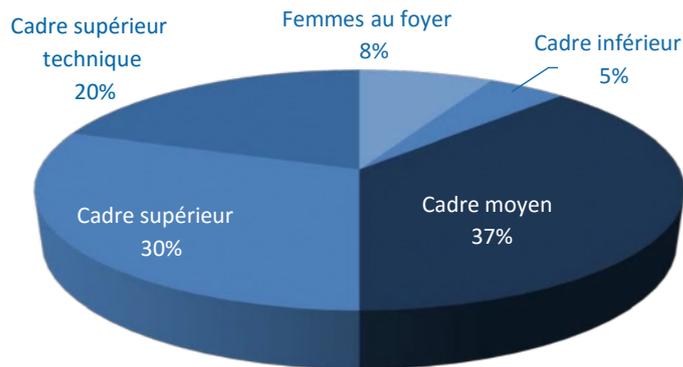
GRAPHIQUE 9 : Élections législatives de 2013 : moyenne d'âge des candidates et candidats par circonscription



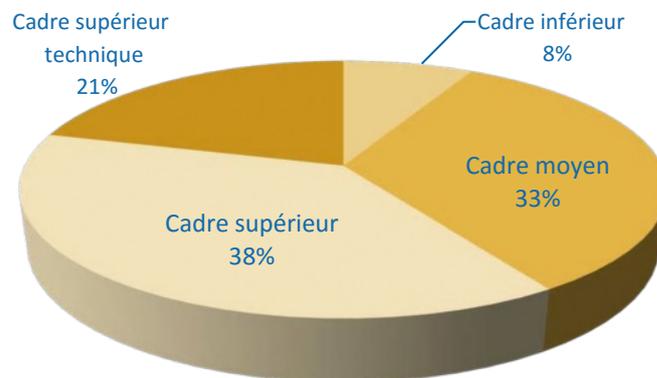
Sources : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu, sites des partis politiques, www.rtl.lu

1.1.6.4. Profession des candidat-e-s¹

Graphique 10: Élections législatives 2013: Professions des candidates



Graphique 11: Élections législatives 2013: Professions des candidats



Chez les hommes le niveau de formation est semblable à celui des femmes. Ceci est une innovation par rapport à 2009. En comparant les données à celles de 2009, on notera que les professions du cadre moyen connaissent une chute de 17ppc par rapport à 2009 et que les professions du cadre supérieur technique affichent une nette augmentation (en 2009 le taux se situait à 10,3%).

⁵ Nous avons considéré à chaque fois la profession indiquée sur la liste des candidatures. La tentative de regrouper les différentes professions en catégories est inévitablement arbitraire et ne donne que des informations indicatives. Les femmes au foyer, groupe de femmes pouvant avoir des diplômes de tous niveaux, ont été traitées comme une catégorie à part.

Tableau 10: Élections législatives de 2013: professions des candidates et candidats

Femme au foyer	12	Homme au foyer	1	Économiste	4
Coiffeuse	1	Apprenti	2	Expert comptable	1
Cultivatrice	1	Chauffeur	2	Historien	1
Ouvrière communale	1	Agriculteur	5	Journaliste	9
Réceptionniste	1	Ouvrier	2	Juriste	7
Téléphoniste	1	Ouvrier communal	4	Kinésithérapeute	1
Vendeuse	2	Ouvrier de l'Etat	1	Licencié en Sciences Politiques	2
Agente d'assurance	1	Peintre	1	Médecin	12
Cafetière	1	Pompier	2	Professeur	14
Chargée de cours	2	Agent d'assurance	3	Secrétaire général SEO	1
Commerçante	5	Assistant socio-éducatif	1	Psychiatre	1
Comptable	3	Artisan	3	Traducteur	2
Employée	10	Commerçant	4	Vétérinaire	1
Employée de banque	1	Comptable	2	Assistant social	2
Employée P&T	1	Concierge	1	Chimiste	1
Employée privée	7	Dirigeant de société	2	Éducateur gradué	4
Fonctionnaire	5	Écrivain	1	Enseignant	11
Fonctionnaire communale	2	Électricien	2	Event manager	1
Indépendante	4	Électro-mécanicien	1	Infirmier gradué	2
Infirmière	3	Employé	12	Informaticien	7
Monitrice	2	Employé CFL	8	Ingénieur	15
Secrétaire	6	Employé de banque	1	Ingénieur agronome	1
Syndicaliste	4	Employé d'Etat	1	Instituteur	1
Artiste	2	Employé P&T	2	Pharmacien	3
Attachée parlementaire	1	Fonctionnaire	11	Paysagiste	1
Avocate	7	Fonctionnaire communal	2	Secrétaire parlementaire	2
bibliothécaire	1	Indépendant	14		
Directrice	3	Installateur	1		
Économiste	1	Inspecteur d'assurances	1		
Journaliste	4	Mécanicien	2		
Juriste	6	Menuisier	1		
Licenciée en Sciences Politiques	2	Syndicaliste	3		
Médecin	2	Technicien informatique	2		
Notaire	2	Acteur	1		
Pédagogue diplômée	2	Agronome			
Professeure	9	Artiste	4		
Psychologue	4	Avocat	11		
Vétérinaire	1	Consultant	2		
Architecte	2	Conseiller de banque	2		
Assistante d'hygiène sociale		Conseiller fiscal	1		
Assistante sociale	4	Conseiller communication	1		
Chargée de direction	2	conseiller environnement	1		
Éducatrice graduée	7	conseiller juridique	1		
Enseignante	8	conseiller politique	3		
Graphiste	1	Directeur	11		
Étudiantes	15			Étudiants	29
Retraitées	9			Retraités	27

1.1.6.5. Nombre de candidatures répétées

Remarques préliminaires :

Malheureusement la réduction des ressources financières et humaines à disposition de l'Observatoire 2013/2014, nous oblige de restreindre le champ d'analyse des candidatures aux femmes uniquement.

L'analyse du nombre de candidatures répétées étudie le nombre de fois qu'une femme s'est inscrite sur une liste des candidatures à l'occasion des élections législatives pour un même parti.

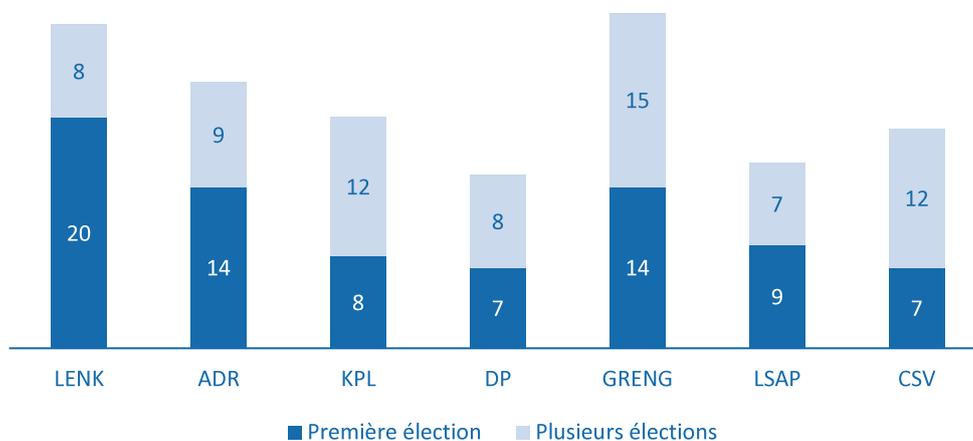
Nous cherchons à mettre en avant combien de candidates avaient déjà participé à des élections depuis une, deux ou trois législatures consécutives. Nous avons observé combien de candidates aux élections de 2013 s'étaient déjà présentées sur des listes des candidatures lors des élections précédentes. Nous sommes ainsi remontées trois élections législatives en arrière : celles de 2009, 2004 et 1999.

Notons, enfin, que les listes de la piratepartei et du piD ne sont pas reprises, puisqu'il s'agit pour cette liste d'une première participation aux élections législatives.

Pour 114 candidates, les élections législatives de 2013 ont représenté une première candidature. En 2009, ce nombre s'élevait à 93 femmes. On peut donc constater que plus de femmes ont décidé de se lancer en politique, un terrain d'action nouveau pour elles.

72 candidates (soit 38,7% de toutes les candidates) ont participé plusieurs fois aux élections législatives.

Graphique 12: Élections législatives de 2013: inscription des candidates sur les listes des candidatures pour la première fois/plusieurs fois



Sources : Observatoire CNFL

1.1.6.6. Notoriété des candidat-e-s

Remarque : La notoriété renvoie ici au fait que les élu-e-s étaient pendant la législature de 2004 à 2009, ministre, député-e, bourgmestre, échevin-e ou conseiller-ère communal-e.

Mandats	Femmes	Hommes
Ministre / secrétaire d'État	3	14
Député-e	12	38
Bourgmestre	5	36
Échevin-e	12	29
Conseiller-ère communal-e	30	55
Total	62	172

Exactement un tiers des 186 femmes (soit 62) qui ont posé leur candidature pour les élections législatives exerçait déjà un mandat lors de la législature précédente, alors que la part des hommes ayant déjà exercé un mandat lors de la législature précédente est plus élevée, elle atteint presque 50%.



**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
RÉSULTATS**

1.2.1. Nombre et part des élues et élus aux élections 2013

Pour les élections législatives du 20 octobre 2013, 540 candidats et candidates ont posé leur candidature pour un mandat national, une augmentation notable par rapport à 2009 (452 candidat-e-s) due à la participation de deux nouveaux partis (piratepartei et piD) et le dépôt de listes complètes dans chaque circonscription.

Des 60 personnes directement élues, 14 sont des femmes (15 en 2009). La part des femmes directement élues est donc de 23,3%, ce qui constitue une légère régression par rapport aux élections précédentes (25%).

TABLEAU 12 : Élections législatives de 2013: femmes élues directement

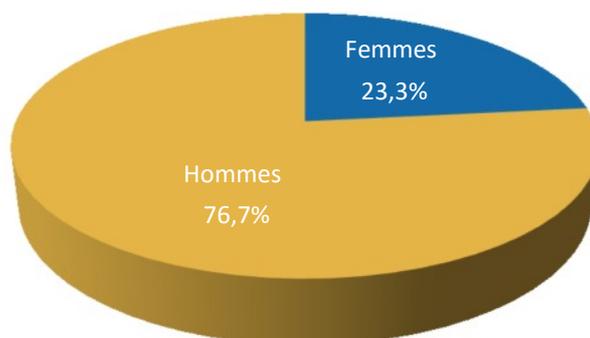
Nom	Prénom	Parti	Circonscription
Beissel	Simone	DP	Centre
Brasseur	Anne	DP	Centre
Cahen	Corinne	DP	Centre
Polfer	Lydie	DP	Centre
Nagel	Maggy	DP	Est
Lorsché	Josée	déi gréng	Sud
Loschetter	Viviane	déi gréng	Centre
Mutsch	Lydia	Lsap	Sud
Arendt ép. Kemp	Nancy	CSV	Sud
Andrich-Duval	Sylvie	CSV	Sud
Adehm	Diane	CSV	Centre
Hansen	Martine	CSV	Nord
Hetto-Gaasch	Françoise	CSV	Est
Modert	Octavie	CSV	Est

Parmi les élues, on ne compte cependant qu'une nouvelle tête: Corinne Cahen (DP). Toutes les autres femmes élues sont des députées ou des ministres sortantes. Simone Beissel était députée parlementaire de 1991 à 2004.

TABLEAU 13 : Élections législatives de 2013 : Nombre et part des élu-e-s

	Fréquence	Pourcentage
Femmes	14	23,3%
Hommes	46	76,7%
Total	60	100,0%

Graphique 13: Elections législatives 2013: répartition des élu-e-s



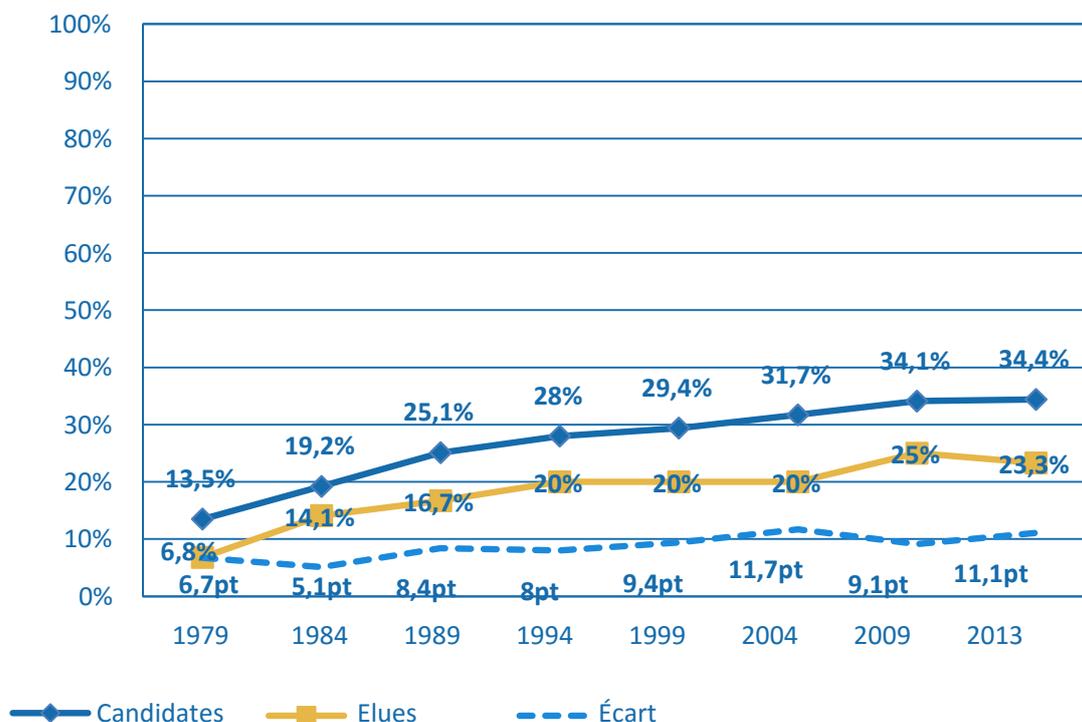
Source : www.elections.public.lu

1.2.2. Évolution des résultats depuis 1979

Trois fois de suite, aux élections de 1994, 1999 et 2004, la part des élues au parlement avait atteint 20%. En 2009, elle a progressé de cinq points de pourcentage pour atteindre 25%. En 2013, le pourcentage retombe à 23,3%. Le graphique 14 reprend l'évolution des résultats depuis 1979.

En comparant la part des femmes élues au parlement avec celles des femmes candidates, on constate également que l'écart entre les deux courbes s'est à nouveau agrandi: la présence des femmes sur les listes n'a donc pas été honorée.

Graphique 14: Élections législatives 2013:
Évolution du pourcentage des femmes candidates et des femmes élues de 1979 à 2013



Sources : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu

1.2.3. Candidates et candidats élu-e-s aux élections législatives de 2013 par circonscription

1.2.3.1. Nombre et part d'élus et d'élues aux élections législatives de 2013 par circonscription

Circonscription	Femmes	Hommes	Total	Femmes (%)	Hommes (%)	Total (%)
	Sud	4	19	23	17,4%	82,6%
Centre	6	15	21	28,6%	71,4%	100%
Nord	1	8	9	11,1%	88,9%	100%
Est	3	4	7	42,9%	57,1%	100%
Total	14	46	60	23,3%	76,7%	100%

Source : www.elections.public.lu

La circonscription Est est celle qui compte de loin la part la plus élevée de femmes élues, dépassant les quarante pour cent et atteint le même score qu'en 2009. Le Sud et le Nord se situent en-dessous de la moyenne, tandis qu'au Centre, la part des femmes la dépasse.

Graphique 15: Élections législatives 2013: répartition des élu-e-s par circonscription

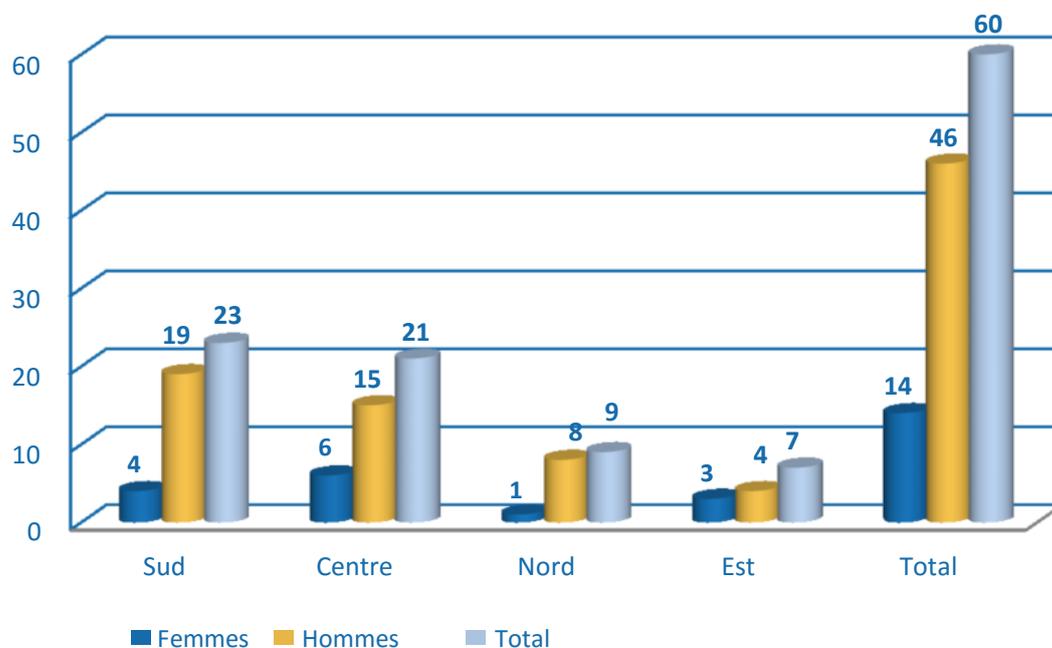


Tableau 15 : Élections législatives 2013: évolution du pourcentage des élus par circonscription

	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009	2013
Sud	12,50%	12,00%	13,00%	17,40%	8,70%	13,00%	26,10%	17,40%
Centre	5,00%	21,70%	28,60%	33,30%	33,30%	33,30%	23,80%	28,60%
Nord	0,00%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%	11,10%
Est	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	28,60%	14,30%	42,90%	42,90%

Source : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu

En analysant l'évolution depuis 1979, on constate que l'Est, qui était jadis la lanterne rouge en matière de participation féminine, a pris pour la deuxième fois la tête du peloton. Alors que le taux du Centre a repris par rapport à 2009, celui du Sud chute de nouveau fortement. Au Nord, le taux médiocre reste inchangé depuis 1984 ! Si pour l'évolution de la part d'élus à l'Est, il est évident que le petit nombre global d'élus joue un rôle certain, on peut avancer que la notoriété des femmes candidates à l'Est intervient également en leur faveur.

1.2.4. Élus et élues aux élections législatives de 2013 par parti politique

1.2.4.1. Nombre et part d'élus et d'élues aux élections législatives de 2013 par parti politique

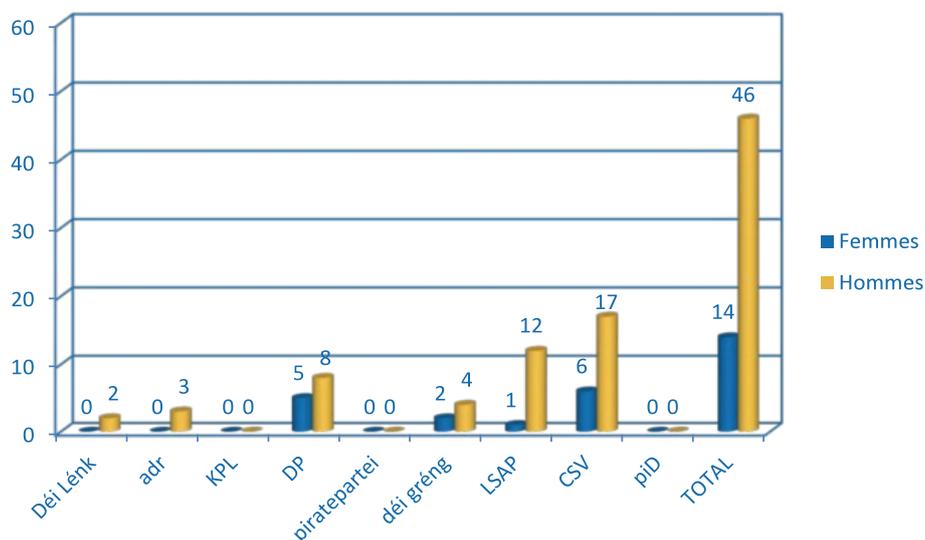
Tableau 16 : Nombre et part d'élus et d'élues aux élections législatives de 2013 par parti politique

Parti politique	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Déi Lénk	0	2	2	0,00%	100%
adr	0	3	3	0,00%	100%
KPL	0	0	0	0,00%	0,00%
DP	5	8	13	38,50%	61,50%
piratepartei	0	0	0	0,00%	0,00%
déi gréng	2	4	6	33,30%	66,70%
LSAP	1	12	13	7,70%	92,30%
CSV	6	17	23	26,10%	73,90%
piD	0	0	0	0,00%	0%
TOTAL	14	46	60	23,30%	76,70%

En ce qui concerne la présence des femmes élues dans les différents groupes politiques, c'est le CSV qui détient, avec six élues, le plus de mandats en chiffres absolus, suivi de près par le DP avec 5 élues. Chez déi gréng deux femmes ont décroché un mandat. Chez LSAP une seule femme est élue.

En termes de pourcentages, la représentation des femmes est la plus forte chez le DP qui atteint près de quarante pour cent. Le CSV se situe au-dessus de la moyenne. Parmi les grands partis, c'est le LSAP qui atteint de loin le score le plus faible.

Graphique 16: Élections législatives 2013: nombre d'élues et d'élus par parti politique



Source : www.elections.public.lu

1.2.5. Évolution de la part de femmes élues aux élections législatives par parti politique depuis 1999

TABLEAU 16 : Élections législatives de 2013 : évolution du pourcentage des femmes élues par parti de 1994 à 2013

Parti	1999	2004	2009	2013	Δ 1999/2004	Δ 2004/2009	Δ 2009/2013
Déi Lénk	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pts	0,0 pts	0,0pts
adr	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0 pts	+25,0 pts	-25,0pts
KPL		0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pts	0,0 pts	0,0pts
DP	26,7%	30,0%	22,2%	38,5%	+3,3 pts	-7,8 pts	+16,3pts
déi gréng	20,0%	14,3%	14,3%	33,3%	-5,7 pts	0,0 pts	+19pts
LSAP	15,4%	21,4%	30,8%	7,7%	+6,0 pts	+9,4 pts	-23,1pts
CSV	26,30%	20,8%	26,9%	26,1%	-5,5pts	+6,1pts	-0,8pts

Source : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu

La comparaison des résultats des partis avec ceux des élections antérieures montre une évolution positive pour seulement deux partis et une évolution négative pour trois partis. L'ADR, n'ayant pas de femme élue rechute à 0,0%. Le DP affiche une augmentation de 16,3 points de pourcentage, le parti des Verts même de 19 pts. Le CSV régresse légèrement. Le LSAP est en chute libre (-23,1 points de pourcentage) et atteint un niveau inférieur à 1979 !⁶

¹ Dans : Politische Partizipation von Frauen in Luxemburg seit 1919 - Renée Wagener Page 134 – Edition 1998.

1.2.6. Profil des femmes élues

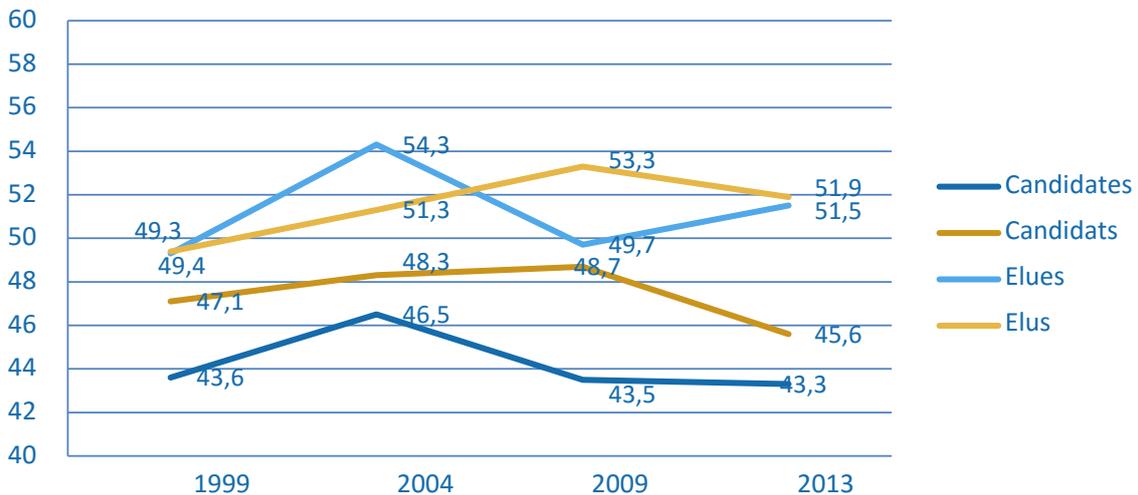
1.2.6.1. Moyenne d'âge des élu-e-s

La moyenne d'âge des 60 élu-e-s, femmes et hommes confondus, est de 51,8 ans.

L'âge moyen des élues féminines rejoint (51,5 ans) l'âge les élus masculins (51,9 ans). Le graphique ci-dessous permet de bien mettre en évidence que les élu-e-s sont en moyenne plus âgé-e-s que les candidat-e-s, et ceci se vérifie aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

La moyenne d'âge des femmes élues, qui a connu une baisse en 2009, augmente de nouveau

Graphique 16: Élections législatives 2013: Évolution de l'âge des candidat-e-s et élu-e-s

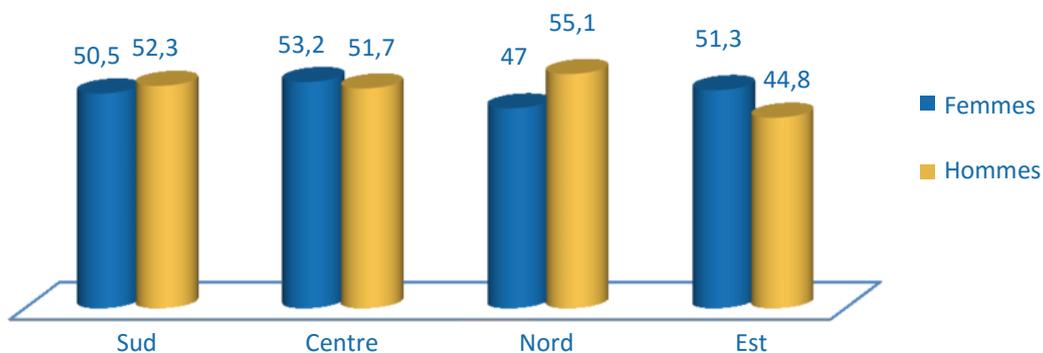


Sources : sites des partis politiques, www.rtl.lu; www.elections.public.lu

1.2.6.2. Élu-e-s par circonscription et par moyenne d'âge

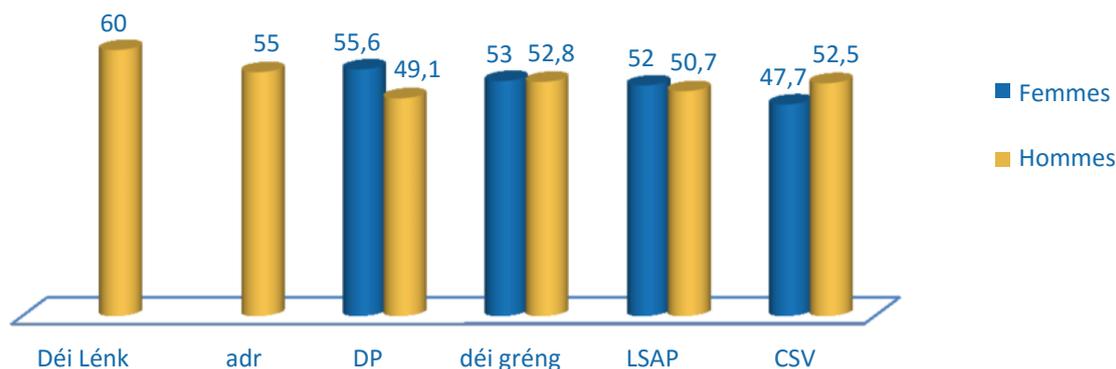
C'est dans le Centre et l'Est que les femmes élues affichent une moyenne d'âge plus élevée (53,2 et 51,3 ans) que les hommes (51,7 et 44,8 ans). La plus grande différence entre les élues féminines (47 ans) et les élus masculins (55,1 ans) se trouve dans la circonscription du Nord. Il faut néanmoins relativiser ces chiffres, sachant qu'une seule femme a été élue pour la circonscription Nord.

Graphique 18: Élections législatives 2013: Moyenne d'âge des élu-e-s par circonscription



1.2.6.3. Élu-e-s par parti politique et par moyenne d'âge

Graphique 19: Élections législatives 2013: Moyenne d'âge des élu-e-s par parti politique



Sources : sites des partis politiques, www.rtl.lu

Les femmes élues du LSAP et du DP affichent une moyenne d'âge plus élevée que celle des hommes élus dans ces partis politiques. Pour ce qui est du CSV, les femmes élues ont une moyenne d'âge inférieure à celles des hommes élus. L'âge moyen des femmes et des hommes élu-e-s du parti politique déi gréng est quasi identique.

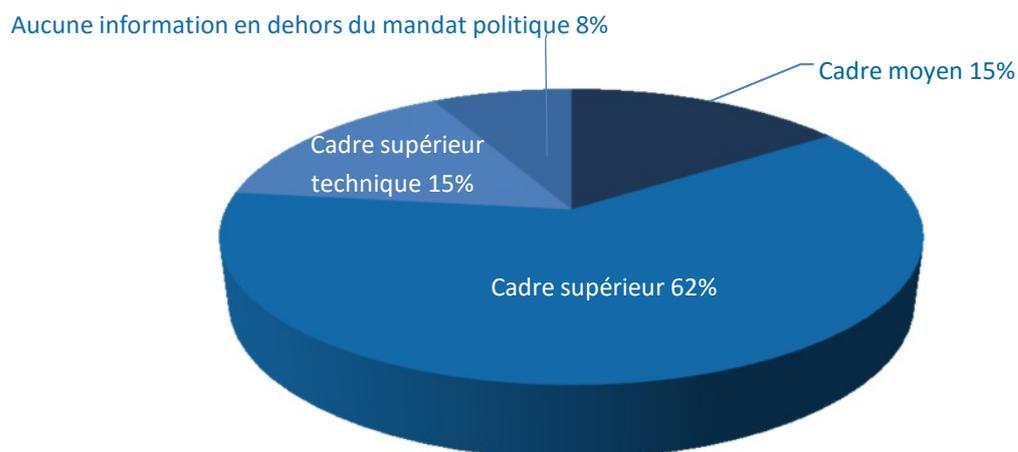
Seules les élues chrétiennes sociales ont une moyenne d'âge en dessous des cinquante ans.

1.2.6.4. Professions des élu-e-s

Il est intéressant de superposer les graphiques de la répartition des professions des candidates et des élu-e-s. Si les professions du cadre supérieur et moyen étaient, au moment des candidatures, présentes à 67%, après les élections, elles le sont à 77%.

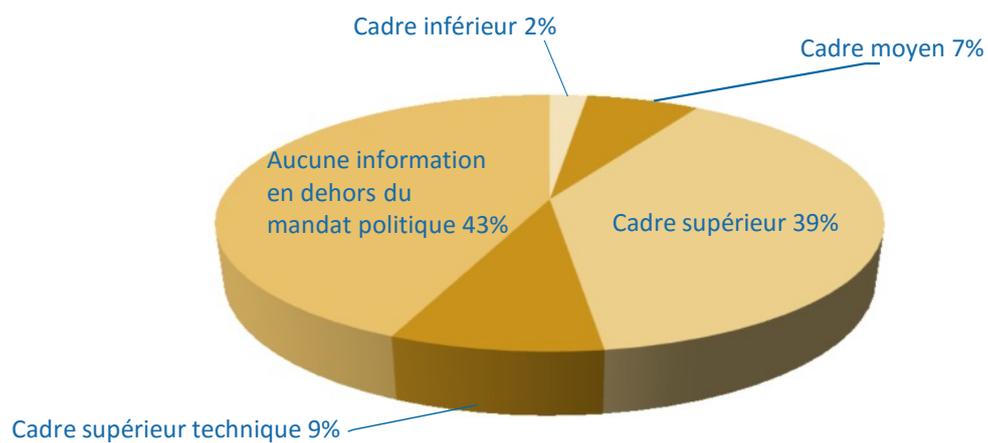
La part des hommes élus n'indiquant que leur mandat politique est importante.¹ Ceci rend difficile d'analyser le niveau et le cadre de leur profession. Néanmoins cela indique le degré d'importance attribué à l'exercice d'un mandat politique.

Graphique 19: Élections législatives 2013: professions des femmes élu-e-s



¹ Source: les différentes listes de candidatures des partis politiques.

Graphique 20: Élections législatives 2013: professions des hommes élus



1.2.6.5. Candidatures répétées

Parmi les élues, on ne compte qu'une nouvelle femme. Toutes les autres femmes élues directement ont déjà été députées ou ministres.

1.2.6.6. Notoriété

Mandat	Femmes	Hommes
Total des élu-e-s	14	46
Ministre	3	11
Député-e	8	26
Bourgmestre	2	15
Échevin-e	5	3
Conseiller-ère communale	1	7
Total des mandats antérieurs	19	62
Part des élu-e-s avec mandat antérieur	92,8%	93,3%

Source: www.gouvernement.lu; www.chd.lu; www.elections.lu

On constate que la répétition des candidatures continue à influencer fortement sur la probabilité d'être élu-e. Quasi la totalité des élu-e-s ont déjà posé leur candidature à de précédentes élections.

Tableau 18: Élections législatives 2013: Les députées à la Chambre (situation décembre 2013)

Nom	Prénom	Parti politique	Circonscription	Elue directement	Mandat avant les élections	Mandats actuels	Dernière profession exercée
Brasseur	Anne	DP	C	X		députée; échevine	psychologue
Beissel	Simone	DP	C	X	échevine	députée échevine	avocate
Elvinger	Joëlle	DP	C		échevine	députée échevine	avocate
Polfer	Lydie	DP	C	X	députée échevine	députée bourgmestre	avocate
Lorsché	Josée	déi gréng	S	X	députée échevine	députée échevine	institutrice
Loschetter	Viviane	déi gréng	C	X	députée échevine	députée échevine	pédagogue sociale
Wickler	Christiane	déi gréng	N				commerçante indépendante
Bofferding	Taina	LSAP	S		conseillère communale	conseillère communale	secrétaire syndicale
Burton	Tess	LSAP	E		conseillère communale	conseillère communale	employée privée
Dall'Agnol	Claudia	LSAP	S		députée conseillère communale	députée conseillère communale	fonctionnaire communale
Hemmen	Cécile	LSAP	E		bourgmestre	bourgmestre	responsable en communication
Adehm	Diane	CSV	C	X	députée échevine	députée échevine	auditeur à la cour des comptes luxembourgeoise
Modert	Octavie	CSV	E	X	ministre	députée	fonctionnaire
Arendt ép. Kemp	Nancy	CSV	S	X	députée	députée	Conjointe aidante kinésithérapeute
Duval ép. Andrich	Sylvie	CSV	S	X	députée conseillère communale	députée conseillère communale	psychologue
Gaasch ép. Hetto	Françoise	CSV	E	X	ministre	députée	animatrice radio
Hansen	Martine	CSV	N	X	ministre	députée	professeure-ingénieure

Source : www.chd.lu et Observatoire 2009

Sur les 17 députées, onze ont été élues directement. 5 femmes siègent pour la première fois à la Chambre des Député-e-s. (Situation décembre 2013)

1.2.8. Les femmes au Gouvernement

Tableau 19: Élections législatives de 2013: Les femmes au gouvernement (situation décembre 2013)

Nom	Prénom	Parti politique	Circonscription	Mandats actuels
Cahen	Corinne	DP	C	Ministre de la Famille et de l'Intégration Ministre à la Grande Région
Closener	Francine	LSAP	C	Secrétaire d'Etat à l'Economie Secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale Secrétaire d'Etat à la Défense
Dieschbourg	Carole	déi gréng	N	Ministre de l'Environnement
Mutsch	Lydia	LSAP	S	Ministre de l'Egalité des chances Ministre de la Santé
Nagel	Maggy	DP	S	Ministre de la Culture Ministre du Logement

Source : www.gouvernement.lu

La part des femmes au gouvernement actuel est de 27,7%, ce qui est légèrement supérieur au taux de la législature précédente qui était de 26,7%.

1.2.9. Les femmes dans les commissions parlementaires

Tableau 19: Élections législatives de 2013: les députées dans les commissions (décembre 2013)

Dénomination	Membre	Présidente	Vice-présidente
Bureau	1		1
Conférence des Présidents	1		
Commission des Comptes	4		1
Commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat	1		
Commission des pétitions	3		
Commission du règlement	4		
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration	2		1
Commission des Affaires intérieures			1
Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs	4		1
Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire	1	1	1
Commission de la Culture	4	1	
Commission du Développement durable	1	1	
Commission de l'Économie	4		1
Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	2		1
Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Medias, des Communications et de l'Espace	5	1	1
Commission de l'Environnement	2		
Commission de la Famille et de l'Intégration	6		1
Commission des Finances et du Budget	2		
Commission de la Fonction publique et de la Réforme administrative	3		1
Commission de la Force publique	1	1	1
Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle	5		1
Commission juridique	2	1	1
Commission du Logement	2		
Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports	4	1	2
Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale	3		
Total	65	7	15

Source : www.chd.lu

En décembre 2013, le Bureau se compose d'un-e président-e, de trois vice-président-e-s et de maximum sept membres. L'actuel Bureau compte deux femmes dont une femme membre et une vice-présidente.

Sur les 23 commissions que compte l'actuelle Chambre, il y a quatre commissions réglementaires et dix-neuf commissions permanentes. Chaque commission est composée en général de 13 député-e-s dont un-e président-e et deux vice-président-e-s.

Sur les 23 commissions, sept ont à leur tête une femme, ce qui représente une nette amélioration par rapport à la législation précédente qui ne comptait que quatre présidentes de commission. Un tiers des vice-présidences sont exercées par des femmes (soit 15 femmes)⁷.

Les commissions comptent plus de deux fois plus de membres masculins (207) que de membres féminines (87). Ceci est une nette amélioration par rapport à 2009 où il y avait 5 fois plus de membres masculins que féminins.

Enfin, notons également que toutes les commissions ont au moins une membre féminine . En 2009 il y avait encore quatre commissions (la commission de Contrôle parlementaire du Service de Renseignement de l'Etat, la commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, la commission des Finances et du Budget et la sous-commission « Création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises de la Commission juridique ») qui ne comptaient aucune femme.

⁷ Au total, on compte 44 vice-président-e-s pour les 23 commissions. Voir www.chd.lu Session extraordinaire 2013-2014 Liste alphabétique des Commissions parlementaires 13 décembre 2013

1.2.9. Les femmes dans les commissions parlementaires

Ci-dessous, le tableau de la présence des femmes dans les délégations internationales :

TABLEAU 21: Élections législatives de 2013 : Présence des femmes dans les délégations Internationales (situation décembre 2013)		
	Membres effectifs/ves	Membres suppléant-e-s
1	Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (AP-CE)	2 sur 3 / 0 sur 3
2	Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM)	3 sur 3 / 1 sur 3
3	Conseil interparlementaire consultatif de Benelux	1 sur 7 / 2 sur 6
4	Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)	
5	Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (AP-OSCE)	1 sur 5 / 0 sur 5
6	Assemblée parlementaire de l'OTAN (APO)	0 sur 3 / 1 sur 3
7	Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC)	0 sur 6 / /
8	Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)	1 sur 8 / 2 sur 9
9	Délégation parlementaire pour le contrôle interparlementaire de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)	1 sur 6 / /
10	Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière de l'Union européenne	0 sur 6 / /
	TOTAL	9 sur 47 / 6 sur 29

1.3. RÉSUMÉ

1.3.1. Candidatures

La stagnation

L'évolution entre 2009 et 2013 est la plus faible enregistrée depuis 1968. Avec 0,3 pts on peut la qualifier de quasi stagnation.

Les circonscriptions

C'est au centre que les femmes restent le plus présentes sur les listes de candidat-e-s. Le Nord, longtemps lanterne rouge, connaît à nouveau une évolution (1,5 pts). L'Est est la seule circonscription qui accuse une régression (-2,5 pts) alors que le Sud reste plus ou moins stable.

Les quotas

La plupart des partis qui se sont fixés des quotas ont une certaine stabilité dans la constitution des listes dans les quatre circonscriptions. D'où l'importance de prévoir des quotas qui s'appliquent dans chaque circonscription et non pas un quota « national ».

Seul le CSV présente une certaine instabilité bien qu'il se soit fixé un quota. Ceci peut s'expliquer par le fait que le quota du CSV est de 30%, ce qui représente environ la moyenne actuelle des candidatures féminines. Afin de conférer une influence à un quota, il convient que celui-ci se situe au dessus de la moyenne.

Les femmes candidates sont plus jeunes que les hommes candidats

L'âge moyen des candidat-e-s a baissé par rapport aux élections précédentes. Il est passé de 46,9 ans à 44,8 ans.

Les femmes candidates continuent à afficher une moyenne d'âge inférieure à celles des hommes candidats, mais l'écart s'est réduit par rapport à l'année 2009. Il est passé de 5,1 ans à 2,3 ans.

1.3.2. Résultats

Régression du taux des femmes directement élues

Pour la première fois depuis 1979, nous accusons une régression du taux de femmes directement élues. Ce taux est passé de 25% en 2009 à 23,3% en 2013.

Évolution du taux des femmes directement élues par parti politique

Alors que les partis politiques adr et LSAP accusent chacun une forte régression (-25 pts pour l'adr et -23,1 pts), la part des élues directement au sein des partis DP et déi gréng a progressé (+16,3 pts pour le DP et 19 pts pour le parti déi gréng). La part d'élues directes au sein du CSV est restée stable quant à elle. Les partis Déi Lénk et KPL n'ont toujours pas d'élue directe.

Fonctions occupées par les femmes au sein commissions parlementaires

Les femmes sont plus présentes dans les commissions parlementaires que lors des législatures précédentes. Elles assument 7 présidences sur 23, ce qui peut sembler peu, mais représente une nette progression. On peut aussi souligner que toutes les commissions comptent désormais au moins une femme parmi leurs membres, ce qui est également une amélioration.

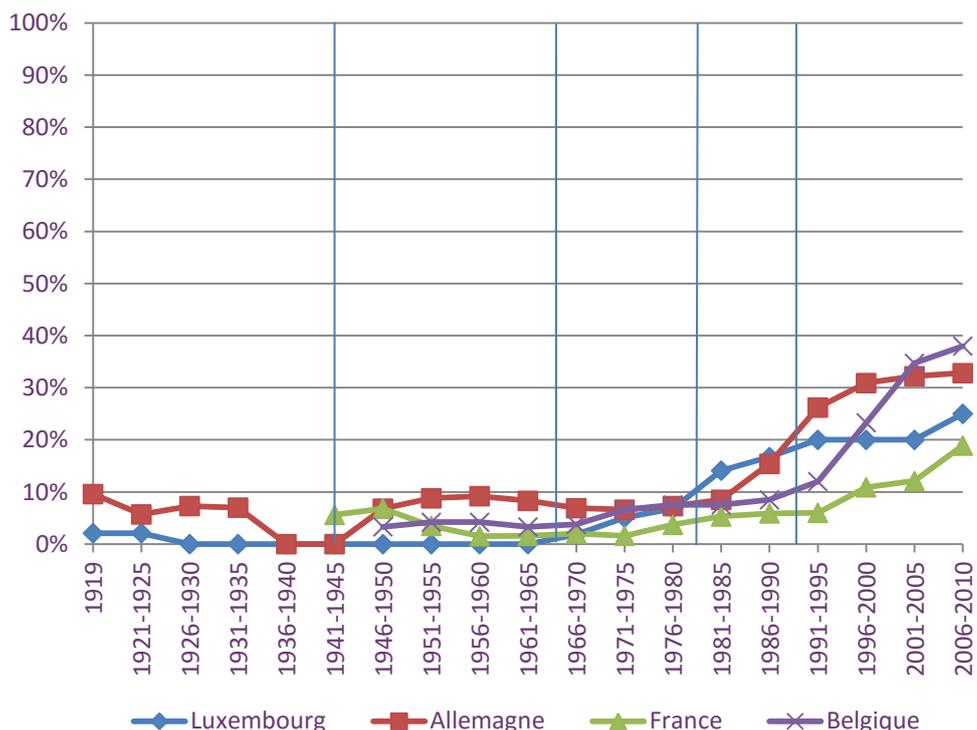
Le Gouvernement

On constate une augmentation de la part des femmes au gouvernement de 1,1 pts. En considérant les seul-e-s ministres, il y a une stagnation à 26,6% toutefois.

3.1. Comparaison de l'évolution au Luxembourg en matière de participation politique des femmes avec celle de nos pays voisins

En Europe, on peut diviser les pays où le suffrage universel pur et simple a été introduit avant ou à la suite de la 1^{ère} Guerre mondiale – comme les Pays-Bas, l'Autriche, le Luxembourg, l'Allemagne ou la Hongrie – et les pays où le droit de vote des femmes a été graduellement élargi : c'est le cas de la Belgique, de la France ou du Royaume-Uni.

GRAPHIQUE 45 : Evolution du taux des élues au Luxembourg et dans ses pays voisins



Source : Hoecker, Beate, Handbuch politische Partizipation von Frauen in Europa, 1998. Pages Wikipedia des divers pays sur les femmes aux élections.

En reconstituant l'évolution de la participation politique dans le Grand-Duché et ses trois pays voisins (graphique 45), nous en percevons quatre phases :

Une première phase, de la 1^{ère} à la 2^e Guerre mondiale, où dans les deux pays ayant déjà introduit le suffrage universel, le taux des élues est de moins de 10 %, pour tomber à zéro au début des années 30. Au Luxembourg, en 1931, l'unique députée Marguerite Thomas-Clement n'avait plus été réélue. En Allemagne, après la mise en place de la dictature national-socialiste, les femmes perdaient à nouveau le droit de vote passif.

La deuxième étape est entamée au lendemain de la 2^e Guerre mondiale, alors que les quatre pays mentionnés connaissent le suffrage universel. La participation des femmes est la plus élevée en Allemagne fédérale de l'Ouest, mais dans les quatre pays, elle ne dépasse pas les 10 %.

La troisième phase de la participation féminine est marquée par la montée, d'abord très discrète et surtout perceptible en Belgique et au Luxembourg, de la participation dès le début des années 80 jusqu'à la fin du siècle. Cette croissance s'accélère encore dans les années 80, où le Luxembourg et l'Allemagne se démarquent cependant de la Belgique et de la France par des taux plus élevés.

Dans la quatrième phase, qui commence à la fin du 20^e siècle, les évolutions des quatre pays semblent devenir de plus en plus divergentes, alors que la tendance générale reste cependant à la hausse. La Belgique connaît les plus fortes augmentations en termes de participation politique des femmes et prend la tête du peloton, alors que le taux de la participation féminine allemande semble stagner, à un niveau néanmoins élevé. La France connaît un développement positif, mais peine à rattraper les trois autres pays. Le taux luxembourgeois a stagné, de sorte que le Grand-Duché a été devancé par la Belgique et l'Allemagne. Les élections de 2009 permettent de pronostiquer une reprise de l'évolution positive pour le Luxembourg. Néanmoins, après 90 respectivement 60 ans d'introduction du droit de vote féminin, la parité n'est atteinte dans aucun des quatre pays.⁵¹

3.2. L'absence des femmes dans le monde politique des années 1950

Revenons à l'évolution du Luxembourg. Le graphique 2 montre qu'après la 2^e Guerre mondiale, c'est au Grand-Duché que la participation reste la plus faible jusqu'à la fin des années 60. Alors que cette phase est généralement perçue comme une "traversée du désert" dans les analyses internationales de la participation politique féminine,⁵² la disparition des femmes du monde politique est particulièrement frappante au Luxembourg. De 1945 à 1959, le nombre des candidates aux élections législatives n'était jamais supérieur à trois, le taux de participation le plus élevé était 2,1%. Aucune de ces femmes n'a été élue.

En 1945, nous comptons trois candidates, une du Groupement démocratique (qui deviendra la *Demokratesch Partei*) et deux du parti communiste. Virginie Erpelding-Schroell, la candidate libérale, avait déjà été candidate sur la liste communale de l'Action féminine à Esch-Alzette en 1928. On trouve la cabaretière Triny Mankel-Birkel sur une liste communiste, de même que Claire Urbany-Feltgen qui avait été une résistante de la première heure. Sans succès aux élections législatives, elle décroche cependant, la même année, un mandat aux élections communales à Luxembourg-Ville. Tout comme l'avocate Nelly Flick, qui avait déjà été conseillère communale libérale avant la guerre. On s'étonne que cette dernière, membre de l'Assemblée Consultative qui siège avant les premières élections en 1945, ne se retrouve pas comme candidate sur la liste du Groupement.

Lors des élections suivantes, de 1948 et 1951 (élections partielles), de 1954 et de 1959, nous enregistrons en tout quatre candidatures de femmes : Claire Urbany-Feltgen (en 1951, elle se classe première sur une liste communiste), Joséphine Jacquemart-Jaans (en 1951 et 1954, résistante, libérale, épouse de politicien et engagée dans le sport féminin) et Marguerite Moes-Offermann (en 1959, résistante communiste). Aucune de ces femmes n'est élue.

Parmi les facteurs qui peuvent expliquer le retrait des femmes de la politique, le modèle de la femme au foyer, fortement répandu au Luxembourg, joue un rôle important.⁵³ Dans un Luxembourg fortement imprégné de catholicisme, la famille à trois ou quatre enfants est une normalité, le taux de divorce est faible, les structures collectives de garde d'enfants quasiment inexistantes. Souvent, le travail salarié des femmes est perçu avant le mariage comme un passe-temps, et après le mariage comme le signe que l'homme ne gagne pas assez pour nourrir sa

⁵¹ Une analyse des instruments électoraux des trois pays voisins pour la promotion de la parité hommes-femmes est faite dans le chapitre 5.

⁵² Citons par exemple une auteure américaine : « The years from 1927 to 1960 can be described as forty years in the desert for American feminism and cannot be expected to have produced a generation of women with the sense that women should participate fully and equally in political life. » Beckwith, Karen, *American women and political participation : the impact of work, generation and feminism*, New York [et al.], S. 81. Cité dans : Wagener, Renée : « Si hunn näischt ze erwaarde gehat, bei kengem. » *Die politische Rolle der Frauen in den 50er Jahren*. In: Wey, Claude (dir.): *Le Luxembourg des années 50 : une société de petite dimension entre tradition et modernité*. Luxembourg, 1999, p. 159-179, ici p. 159.

⁵³ Voir *ibid.*

famille.⁵⁴ Le taux d'activité des femmes, qui était déjà tombé de 29,8 % en 1907 à 28,6 % en 1935, chute jusqu'à 26,2% en 1970 avant de recommencer à augmenter.

Alors que les secteurs d'activité traditionnellement féminins – agriculture, industrie textile, services domestiques – sont en plein déclin, les femmes commencent seulement à profiter des nouvelles possibilités de formation. S'il y a déjà eu les premières avocates, doctoresses ou professeuses avant la 2^e Guerre mondiale, c'est dans les années 50 que les nouvelles générations de femmes accèdent massivement à l'enseignement secondaire et aux formations universitaires. Globalement, le marché de l'emploi reste encore fortement ségrégué : dans le secteur de la sidérurgie, le plus important de l'économie luxembourgeoise, les femmes n'apparaissent que comme employées de bureau.

De plus, elles sont confrontées à des barrières dans les nouveaux secteurs qui se développent. La plupart des employées et fonctionnaires – notamment les institutrices – sont forcées de quitter leur emploi lorsqu'elles se marient, l'argument étant que le « cumul » des salaires de deux conjoints serait inacceptable : les femmes mariées « voleraient » ainsi des postes aux hommes pères de famille. Même sans base légale, cette discrimination des femmes mariées apparue après la 1^{ère} Guerre mondiale et défendue massivement par le parti catholique pendant l'entre-guerre, est courante jusqu'au début des années 60.⁵⁵ Sauf dans les professions « spécifiquement féminines », les femmes doivent également accepter des salaires plus bas que les hommes. Le salaire social minimum des femmes est par ailleurs plus bas que celui des hommes.

Le confinement de la femme dans le monde domestique et familial joue aussi dans le domaine politique. Les femmes restent souvent écartées de la discussion politique et du monde des partis. Même dans le milieu ouvrier, cette mentalité n'est que rarement remise en question. La règle n'est brisée que par les femmes méritantes – résistantes, femmes faisant preuve d'un engagement social – et parfois par des femmes issues de la bourgeoisie ayant une certaine notoriété, qui choisissent de poser leur candidature ou y sont invitées par les partis. Il est d'ailleurs frappant que ces femmes courageuses sont membres ou bien du parti communiste, ou bien du Groupement démocratique. Le CSV et le LSAP se dispensent de candidatures féminines.

Cependant, on aurait tort de conclure de cette presque-absence de femmes candidates à un désintérêt global des femmes vis-à-vis de la chose politique. C'est justement à partir des années 50 que se constituent les associations politiques de femmes et les sections féminines des partis. En 1945 est créée l'Union des femmes, proche du parti communiste. Alors que le "Foyer de la Femme", fondé en 1927, avait toujours été proche du parti socialiste, une section féminine proprement dite apparaît en 1945 sous la dénomination de "Femmes socialistes".⁵⁶ En 1953 sont fondées les *Chrëschtlech-sozial Fraen*⁵⁷, en 1969 les Femmes libérales,⁵⁸ puis les *LCR-Frauen* de la Ligue communiste révolutionnaire. À côté des partis naissent des associations féminines, comme les Femmes juristes et la Fédération nationale des femmes luxembourgeoises en 1962. Et la Fédération luxembourgeoise des femmes universitaires fondée en 1923 connaît un renouveau.⁵⁹

⁵⁴ En France, par exemple, le taux d'activité des femmes est déjà plus élevé à cette époque.

⁵⁵ Voir au sujet du "Doppelverdienertum": Wagener, Renée : Bye bye, Siegfried : der lange Abschied der Luxemburger Frauen vom Patriarchat. In: Not the one you're looking for : Melusina rediscovered. Luxembourg, 2010, p. 212-237.

⁵⁶ Fayot, Ben: Sozialismus in Luxemburg. Bd. 2, Von 1940 bis zu Beginn der achtziger Jahre. Luxembourg, [1985], p. 329f.

⁵⁷ 1952 selon Marc Schoentgen. Schoentgen, Marc : Von der Rechtspartei zur CSV, 1940-1959. In: Trausch, Gilbert, (éd.): CSV, Spiegelbild eines Landes und seiner Politik? Geschichte der Christlich-Sozialen Volkspartei Luxemburgs im 20. Jahrhundert. Luxembourg, 2008, pp. 241-328, ici p.279.

⁵⁸ L'existence d'une section féminine au sein du parti libéral dès les années 50 ne semble avoir été qu'éphémère.

⁵⁹ Voir à ce sujet : Schmit, Lynn: Le Mouvement de libération des femmes au Luxembourg de 1968 à nos jours. Mémoire de maîtrise, 2001/2002. Wagener, Renée : Bye bye, Siegfried : der lange Abschied der Luxemburger Frauen vom Patriarchat. In: Not the one you're looking for. Melusina rediscovered. Luxembourg, 2010, p. 212-237.

Il faut constater néanmoins que globalement, les sections féminines des partis ne remplissent que marginalement une fonction de tremplin politique. Un regard dans les journaux proches des deux partis, le « Luxemburger Wort » et le « Tageblatt », montre qu'à cette époque, l'orientation de ces sections n'est que partiellement politique. La section féminine du CSV, très liée à l'Action catholique féminine, reste largement ancrée dans un engagement social et religieux. Ce n'est que vers la fin des années 50 que l'absence des femmes dans la vie politique commence à être décrite comme un manque. En 1957, la section soutient la candidature d'Yvonne Feyder-Ries, "la première candidate féminine du CSV", pour les élections communales.⁶⁰ En 1958, la section féminine du CSV revendique auprès du secrétaire du parti Pierre Grégoire une place pour une candidate féminine sur la liste des prochaines élections nationales – sans succès cependant.⁶¹

Les "Femmes socialistes", qui constituent la section féminine du LSAP, semblent politiquement plus actives. Dès 1945, elles s'adressent spécifiquement aux femmes : par des communiqués et appels qui apparaissent dans les pages d'actualité politique ou locale du Tageblatt, mais également sur la page "Pour vous servir, Madame", entièrement consacrée aux questions "féminines". Ces pages montrent cependant le caractère contradictoire de l'action. On milite pour le droit des femmes à un salaire égal à celui des hommes, on revendique des allocations familiales et de maternité ou des pensions de veuves équitables ; mais en même temps, les femmes sont reléguées dans le rôle de mères lorsqu'on leur donne des tuyaux pour l'éducation des enfants, pour la cuisine ou la couture. Le travail associatif des "Femmes socialistes" est centré sur les cours de travaux manuels et ménagers ainsi que sur l'organisation de colonies de vacances pour enfants nécessiteux. Dans les articles plus politiques, on prête aux femmes un intérêt spécifique pour les problèmes du logement, de l'hygiène et de la santé ou des prix des aliments.

L'engagement politique des femmes en tant que candidates n'est que rarement évoqué, alors que des nouvelles sur les candidatures de femmes dans d'autres pays apparaissent régulièrement dans les mêmes journaux. En 1949, à l'approche des élections communales, l'article "Élections communales - importantes également pour les femmes!" dans le Tageblatt déplore la rareté des femmes candidates.⁶² Cependant, il ne serait pas indiqué, précise-t-on, de reprocher aux hommes qu'ils barreraient aux femmes l'accès aux mandats communaux. Ce serait le désintérêt des femmes elles-mêmes et leur refus de participer à un débat politique considéré comme polémique et stérile qui les retiendraient.

Ce qui ressort également de citations comme la précédente, c'est la « modestie » des associations féminines. Leurs leaders semblent juger préférable d'influencer les hommes politiques en charge des dossiers qui les intéressent plutôt que d'entrer elles-mêmes dans l'arène politique. Souvent, il s'agit d'ailleurs d'épouses de politiciens : c'est le cas notamment de Henriette Clément-Bessling, présidente des « Femmes socialistes » et mariée à Hubert Clément, maire, député et directeur du journal « Tageblatt » ; ou de Madeleine Frieden-Kinnen, fondatrice-présidente de la section féminine du CSV et épouse du ministre Pierre Frieden.⁶³

⁶⁰ Die aktive Beteiligung der Frau an der Politik : zu einem Konferenzabend der christlich-sozialen Frauensektion. In: Luxemburger Wort, 11.10. 1957.

⁶¹ Schoentgen, Marc : Von der Rechtspartei zur CSV, 1940-1959. In: Trausch, Gilbert, (éd.): CSV, Spiegelbild eines Landes und seiner Politik? Geschichte der Christlich-Sozialen Volkspartei Luxemburgs im 20. Jahrhundert. Luxembourg, 2008, pp. 241-328, ici p.276 ss.

⁶² "Es ist wirklich bedauerlich, dass die Wahlkandidatinnen so selten sind. Es liegt jedoch hier kein Anlass vor, gegen die böse Männerwelt zu zetern und ihnen vorzuwerfen, sie würden den Frauen den Zutritt zu der Gemeindeverwaltung versperren. Richtiger ist schon, offen einzugestehen, dass es den Frauen, die sonst soviel praktischen Sinn und gemeinnützigen Geist aufbringen, einfachhin nicht recht passt, die Vorzüge ihrer Mitarbeit für die Lösung der öffentlichen städtischen Aufgaben zur Verfügung zu stellen. 'Politisch Spiel, garstig Spiel', ist [...] ein Hauptabschreckungsargument für die Frauen." Gemeinderatswahlen – wichtig auch für Frauen! In: Tageblatt, 6.4.1949.

⁶³ Alors qu'Henriette Clément Bessling s'abstient de devenir candidate pour le parti politique, Madeleine Frieden-Kinnen, devenue veuve en 1959, est en 1967 la première femme à devenir ministre. Elle est cependant nommée sans avoir été élue députée.

Notons en tout cas le contraste de cette stratégie avec celle des sections de jeunesse des partis, qui à cette époque déjà constituent le point de départ de nombreuses carrières politiques. Lors du congrès des « Femmes socialistes » de Schifflange en 1950, on souligne que dans cette association, il n’y a pas de récompense pour le travail rendu, ni de fonctions qui donneraient à leurs détentrices de l’honneur et de la reconnaissance publique, ni de mandats politiques.⁶⁴

Néanmoins, par la création des sections féminines, on constate non seulement une nouvelle stratégie des partis à rendre leur intérêt pour la condition féminine visible, mais également un besoin des femmes à s’associer, avec du moins partiellement le but de la défense de leurs droits. Alors que dans les années 50, ces associations politiques ne semblent pas encore s’intéresser outre mesure au statut des femmes mariées,⁶⁵ rendues incapables juridiques par le Code civil, ce sujet est le catalyseur du mouvement féministe des années 60 et 70.

⁶⁴ “Es gibt dort keine Entschädigung für geleistete Arbeit, keine Ämter, die die Inhaberin öffentliche Ehre und Anerkennung genießen lassen, es gibt keine politischen Mandate, es gibt nur bescheidene Kleinarbeit, die durch ihre Menge zu großen Resultaten gelangt.” Die Schifflinger Tagung der ‘Femmes socialistes’. In: Tageblatt, 13.12.1950, p. 4.

⁶⁵ La campagne des Femmes socialistes de 1948 pour l’inscription de l’égalité entre femmes et hommes dans la Constitution vise avant tout le droit à un salaire égal pour un travail égal, mais l’émancipation de la femme mariée est également évoquée. Voir: Les femmes socialistes luxembourgeoises: Gleicher Lohn für gleiche Arbeit. Luxembourg, 1950, p. 4. La brochure “Unser Beitrag zur Reform der Zivilrechte der verheirateten Frau unter dem Gesichtspunkt der Gleichberechtigung der Geschlechter. Ausgearb. von einer Studienkommission der Femmes Socialistes Luxembourgeoises”, Esch-sur-Alz., 1952, est introuvable.

3.3. Le rôle du mouvement féministe dans la participation politique des femmes

En 1964, six candidates se présentent aux élections. Aucune n'est élue directement, mais en 1965, la syndicaliste de gauche Astrid Lulling entre au parlement après un remaniement gouvernemental.⁶⁶ Elle se fait explicitement la porte-parole des associations féminines qui militent pour l'émancipation de la femme mariée, et dépose d'ailleurs, comme premier acte parlementaire, une proposition de loi à ce sujet, cosignée par des députés des trois grands partis. Le texte se base sur les travaux de la Commission des Femmes juristes, associée à la Fédération nationale des femmes luxembourgeoises, qui a déjà élaboré des propositions de réforme en 1963. En 1965, la Fédération prend publiquement position pour l'émancipation de la femme mariée.⁶⁷

Les élections nationales de 1968 confirment le tournant en matière de participation politique féminine. Des sept femmes qui se sont présentées, deux sont élues directement. Madeleine Frieden-Kinnen, cette fois-ci élue, devient ministre. Une autre femme accède au mandat de députée après la composition du gouvernement. Astrid Lulling et Colette Flesch siègent maintenant à deux au parlement. La moitié des candidates n'ont pas plus que 40 ans.

Alors que du moins pour Madeleine Frieden-Kinnen, on peut constater un ancrage dans la section féminine de son parti, globalement, les femmes candidates semblent d'abord être choisies pour leur notoriété publique : elles sont ancienne résistante, syndicaliste, sportive, épouse de politicien.

En même temps que se développent les sections féminines, des associations de femmes naissent à côté des partis. Fin des années 60, la deuxième vague du mouvement féministe, fruit de la révolution culturelle des années 60, trouve des adeptes dans toute l'Europe. Au Luxembourg, il prend le même nom qu'en France : Mouvement de libération des femmes (MLF).⁶⁸

Les seize femmes qui se réunissent le 14.12.1971 pour fonder le MLF appartiennent à une nouvelle génération, née après la 2^e Guerre mondiale, qui a souvent bénéficié d'un meilleur accès à l'éducation que les générations précédentes. Elles représentent les nouvelles générations de femmes : dotées davantage d'estime de soi-même, elles ne se laissent plus si aisément confiner dans le rôle de la modeste mère de famille que leur réservent l'Église et les forces conservatrices de la société. Les femmes appartenant aux nouvelles générations peuvent réaliser leurs ambitions professionnelles et planifier leur vie familiale grâce aux nouvelles méthodes de contraception.

Des femmes qui ont fondé le MLF, certaines ont des attaches politiques, étant membres des partis socialiste ou communiste. Mais lors des prochaines élections nationales, ayant lieu en 1974, aucune d'elles ne se retrouve parmi les 28 candidates qui participent au scrutin. Ce sont plutôt les "jeunes" du MLF qui intègrent le mouvement quelques années après sa création seulement, pour lesquelles l'engagement comme candidate va de pair avec ou suit leur militance féministe.⁶⁹ Ainsi, elles apparaissent sur les listes du LCR, du parti vert ou du parti communiste dans les années 80 et 90. À la différence de 1928, le mouvement féministe ne produit pas de liste de femmes au Luxembourg.

Pour les femmes qui se présentent aux élections, l'appartenance politique prime sur celle du mouvement féministe, même si ses sujets sont souvent repris par les candidates et même intégrés dans les programmes des partis. Après l'émancipation de la femme mariée, de nouveaux thèmes lancés par le MLF et d'autres organisations de femmes - le droit à l'avortement, la violence contre les femmes, les droits des lesbiennes, les structures d'accueil pour enfants, la

⁶⁶ Succédant au député Antoine Krier (LSAP), qui devient membre du gouvernement suite au décès du ministre Nicolas Biever.

⁶⁷ Für die Gleichberechtigung der verheirateten Frau. In: Luxemburger Wort, 7.10.1965, cité par Schmit, Lynn, p.18.

⁶⁸ Informations recueillies dans Schmit, Lynn : Le Mouvement de libération des femmes au Luxembourg après 1968, p.10 ss.

⁶⁹ Une exception est Lise Linster-Siemes, qui participe aux élections communales de 1975.

lutte contre les écarts de salaire, la place des femmes dans la prise de décision économique et politique – sont repris ou du moins discutés par les partis. Dans le débat parlementaire sur l’émancipation de la femme mariée par exemple, il est intéressant de noter que le discours des hommes députés a foncièrement changé. On veut “mettre fin à une situation choquante pour la femme luxembourgeoise” et réaliser “l’un des projets majeurs non seulement de cette législature, mais de la période d’après-guerre”.⁷⁰

Il est difficile de mesurer l’impact direct du MLF sur l’évolution de la participation politique féminine. Toujours est-il qu’à partir des années 70, cette participation devient de plus en plus un objectif auquel doivent se mesurer les partis. Même si les candidates ne se bousculent pas, la présence de femmes sur les listes est signe de modernité et de progressivité. Les listes à une seule femme candidate sont concurrencées par celles qui dépassent le stade de “femme-alibi” et proposent plusieurs femmes. Aux élections de 1979, on compte déjà 59 candidates, en 1984, 75. Lors de ces élections, le tout jeune parti vert tente pour la première fois d’atteindre la parité. De 1969 à 1989, période dans laquelle se situe l’activité du MLF, la croissance de la participation féminine, du moins au niveau des candidatures, est la plus forte. En tout cas, le MLF est l’expression d’une pression qu’exercent les mouvements de femmes sur la société et sur la classe politique.

En 1975, encore une organisation de femmes est créée. Il s’agit du Conseil National des Femmes, une confédération d’associations de femmes qui poursuit encore aujourd’hui son activité. Sur son site Internet, le Conseil se décrit actuellement comme suit : « *Au-delà des clivages sociaux, politiques et religieux, le CNFL regroupe aujourd’hui 12 associations-membres engagées pour une citoyenneté active et qui œuvrent pour la construction d’une société d’égalité entre les femmes et les hommes. En tant que plate-forme, le CNFL est l’organe représentatif dans les contacts avec les institutions et les partenaires dans le domaine de la promotion féminine. Le CNFL a pour objet la défense et la promotion des intérêts des femmes. Dès sa création, le CNFL a activement œuvré dans le domaine de l’égalité des sexes. Il a largement contribué à l’égalité de droit laquelle est, de nos jours, quasiment acquise.* » Moins militant que le MLF, le Conseil National des Femmes du Luxembourg est dès le départ orienté vers une coopération pragmatique avec les instances gouvernementales. Il devient ainsi une véritable institution qui représente notamment les intérêts des femmes dans des organes officiels. Depuis le début des années 90, le CNFL s’engage par des campagnes et des publications pour la participation politique des femmes. Comme la plupart des sections féminines des partis politiques y sont également représentées, il arrive que des membres du comité aient également un mandat politique.

Alors que le MLF disparaît fin des années 1980 faute de combattantes, la croissance de la participation politique continue, mais à une cadence moins forte. La présence des femmes en politique, même si elles restent quantitativement sous-représentées, devient une évidence. Bon nombre de candidates soulignent cependant ne pas vouloir s’engager spécifiquement pour des thèmes “féminins” ou se distancient même du féminisme.

Les femmes qui sont entrées en politique dans les années 70 et 80 ont encore – souvent très concrètement – ressenti qu’elles n’y étaient pas nécessairement les bienvenues. Par contre, les générations suivantes ont rencontré moins de barrières sur le chemin de leur carrière politique. Face à cette normalisation de la présence des femmes candidates et élues, le fait qu’on est toujours loin de la parité en politique reste cependant un signe que la normalité vécue ne correspond pas à la réalité objective d’une exclusion continue des femmes. Si le mouvement féministe militant a disparu, cela ne veut pas dire que la société soit pour autant égalitaire. Cependant, l’image du féminisme a nettement changé. De symbole de progrès, il est devenu, en l’espace d’une génération, synonyme d’anachronisme.

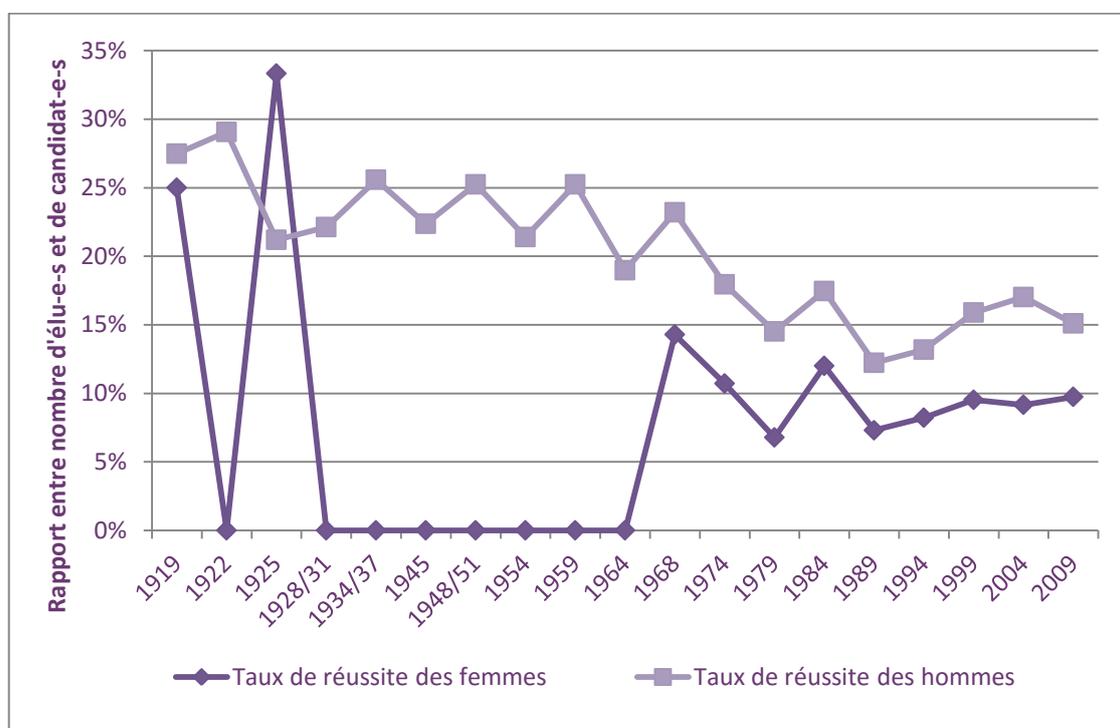
⁷⁰ Voir à ce sujet: Wagener, Renée: Bye bye, Siegfried, p. 233ss.

3.4. L'évolution de la réussite des femmes aux élections

L'évolution historique de la participation politique montre que du point de vue des chiffres, l'écart entre la participation politique des hommes et des femmes ne se réduit que très lentement. Le déséquilibre n'est donc pas le fruit du hasard, mais exprime un phénomène structurel d'inégalité.

Parmi les signes objectifs que la présence des femmes en politique n'est pas véritablement une normalité, un autre exemple est le taux de réussite des femmes candidates, c'est-à-dire la part des femmes qui se font élire parmi les candidates qui se présentent à un scrutin. Le graphique 46 montre le taux de réussite des femmes et des hommes qui se sont présentés aux élections législatives depuis 1919, c.-à-d. le pourcentage des candidats et des candidates qui se sont fait élire. Sauf pour l'exception notable de 1925, lorsque la députée Marguerite Thomas-Clement s'est fait réélire parmi un ensemble de trois candidates, le taux de réussite des femmes est à chaque élection plus bas que celui des hommes. C'est particulièrement vrai pour la période de 1928 à 1964, où aucune des rares femmes candidates n'a été élue. À partir de 1968 cependant, une nouvelle tendance se développe : le taux de réussite des femmes candidates augmente pour se stabiliser autour de 10 pour cent. Le taux de réussite des hommes par contre reste à un niveau élevé jusqu'aux années 60, pour baisser ensuite et osciller autour des 15 pour cent.

GRAPHIQUE 46 : Taux de réussite des femmes et des hommes aux élections depuis 1919⁷¹



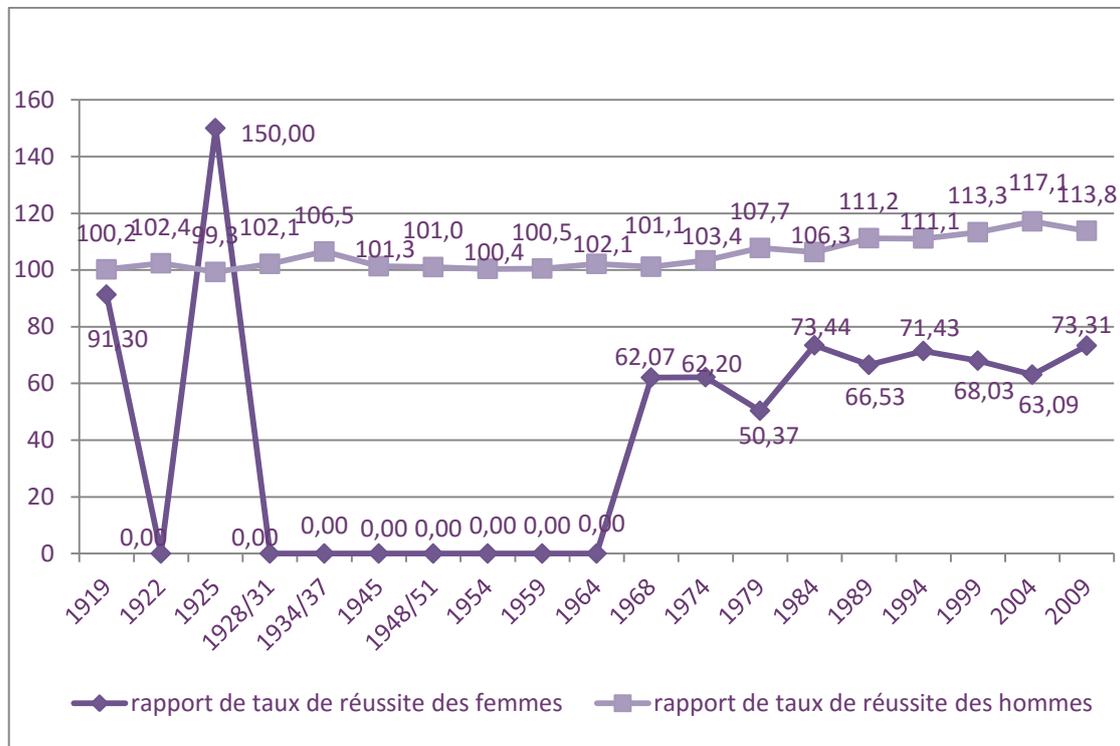
Source : Observatoire CNFL.

Nous voyons que jusqu'à aujourd'hui, les chances d'être élu pour les hommes qui se présentent, restent plus élevées que celles des femmes. Ce désavantage des femmes pourrait s'expliquer par le fait qu'elles sont moins souvent têtes de liste ou qu'elles sont en moyenne moins connues que les hommes lorsqu'elles se présentent. Le phénomène risque en outre de produire ses propres conséquences : l'absence de femmes en politique peut également se lire par l'absence de modèles politiques pour les candidates potentielles ; et l'échec aux élections, souvent répété, peut décourager les candidates.

⁷¹ taux de réussite = (nombre de femmes (hommes) élus / nombre de femmes (hommes) candidates) x 100

En évaluant comment se situe le taux de réussite des femmes et des hommes par rapport au taux de réussite moyen (graphique 47),⁷² nous constatons également que les femmes se placent, sauf l'exception de 1925, toujours de loin en dessous de la moyenne, alors que les taux de réussite des hommes candidats sont toujours, sauf en 1925, légèrement au-dessus de la moyenne, et semblent même décoller depuis les années 60 du 20^e siècle jusqu'aux élections de 2004.

GRAPHIQUE 47: Rapport de taux de réussite des femmes et des hommes



Source : Observatoire CNFL.

⁷² Pour calculer le rapport des taux de réussite des femmes et des hommes au taux de réussite moyen de chaque élection, nous avons repris la formule utilisée par le Conseil de l'Europe : rapport de taux de réussite pour les femmes = (part de femmes parmi les élus / part de femmes parmi les candidats) x 100 = (taux de réussite des femmes / taux de réussite moyen) x 100.

3.5. L'évolution de la présence des femmes dans le gouvernement

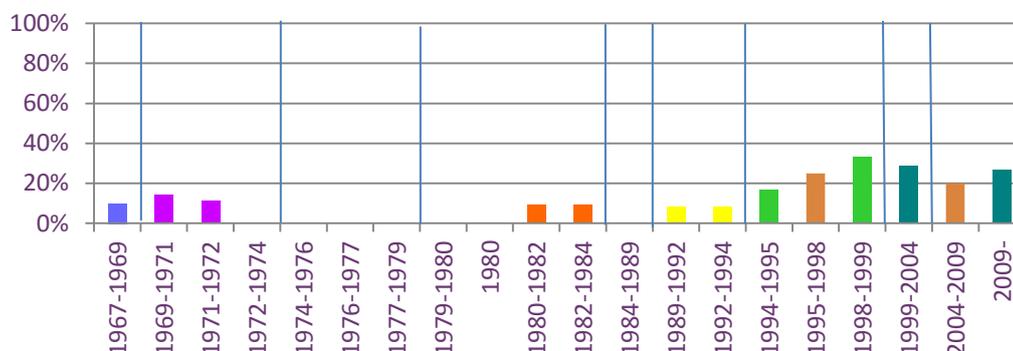
Si la participation politique pour les élections est influencée autant par des choix individuels que par les politiques électorales des partis et le comportement des électeurs et électrices, la présence des femmes dans d'autres organes politiques est un « fait du prince » : leurs membres sont nommés sur décision du gouvernement voire du chef d'État. En matière d'égalité entre femmes et hommes, la composition de ces organes est donc l'expression de la volonté politique à atteindre la parité. Ceci vaut en premier lieu pour le gouvernement lui-même. Une analyse de l'évolution historique de la part des femmes dans les gouvernements peut donc révéler la dimension de cette volonté politique (graphique 5).

La composition des gouvernements est cependant sujette non seulement à des considérations politiques, mais également à des changements et fluctuations : alors que le nombre de ses membres peut varier fortement d'un gouvernement à l'autre, des remaniements voire des crises politiques peuvent causer des changements dans sa composition pendant une législature. Des nouveaux ressorts apparaissent alors que d'autres disparaissent ou sont fusionnés. Des fonctions de secrétaire d'État sont transformées en fonctions de ministre ou de ministre délégué-e.

C'est en 1967 qu'avec Madeleine Frieden-Kinnen, un gouvernement luxembourgeois compte pour la première fois une ministre. Notons que les premières femmes ministres sont apparues en Europe à la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale, dans des gouvernements soviétiques de l'Europe de l'Est. En France, la première ministre est nommée en 1947, en RFA en 1961 et en Belgique en 1965. Le Luxembourg n'est donc pas parmi l'avant-garde dans cette matière.

Madeleine Frieden-Kinnen ayant démissionné suite à une campagne de dénigrement politique, un gouvernement social-libéral suit celui du chrétien-social-socialiste, de l'époque. Alors que ce premier gouvernement d'après-guerre sans participation du CSV, en place pendant seulement une législature, a acquis une image progressiste et réformatrice dans la mémoire collective luxembourgeoise, il ne compte pourtant plus aucune femme parmi ses membres. Ce sera Colette Flesch qui en 1980, dans un gouvernement CSV-DP, deviendra vice-présidente de gouvernement et ministre des Affaires étrangères. De plus, elle détient les ressorts prestigieux de l'Économie nationale et de la Justice – un exploit qui n'a plus été égalé par une autre femme depuis. Après une nouvelle législature sans membre féminin, l'ère des gouvernements à plusieurs membres féminins commence en 1989. Avec une part d'un tiers, la représentation féminine atteint son apogée en 1998/99, après un remaniement de gouvernement.⁷³ Dans les gouvernements suivants, la part des membres féminins retombe sous la barre des 30 pour cent et oscille entre 20 et 28,6%.

GRAPHIQUE 48 : Part des femmes dans les gouvernements



Source : Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848 / Service Information et Presse du Gouvernement ; [réd.: Guy Thewes]. - Luxembourg : SIP, 2003.

⁷³ La socialiste Lydie Err entre au gouvernement après la crise des « dysfonctionnements ».

Dans le tableau détaillé sur les femmes membres de gouvernements au Luxembourg, on observe que la plupart du temps, les femmes secrétaires d'Etats et ministres détiennent des ressorts traditionnellement féminins : Famille, Jeunesse, Education, Culture. Cela ne veut pas dire que ces ministères ne soient pas hautement cotés : le ministère de la Famille par exemple est un des ministères les plus en vue, celui de l'Education connu pour être "difficile". Néanmoins, certains ministères n'ont encore jamais été détenus par des femmes : c'est le cas par exemple du ministère des Finances et du Budget, mais aussi de l'Energie. D'autres, comme la Justice ou les Transports, ne sont que rarement dans la main d'une femme.

TABLEAU 34 : Elections législatives de 2009 : Femmes dans les gouvernements depuis 1967

Législature	Années	Coalition	Total	Femmes	Part des femmes	Nom	Parti	Fonction	Ressorts
1964-1969	1967-1969	CSV-DP	10	1	10,00%	Frieden-Kinnen, Madeleine	CSV	Secrétaire d'Etat	Famille, Jeunesse, Population, Solidarité sociale, Education nationale
1969-1974	1969-1971	CSV-DP	7	1	14,29%	Frieden-Kinnen, Madeleine	CSV	Ministre	Famille, Jeunesse, Solidarité sociale, Santé publique, Affaires culturelles, Cultes
	1971-1972		9	1	11,11%	Frieden-Kinnen, Madeleine	CSV	Ministre	Famille, Jeunesse, Solidarité sociale, Santé publique, Affaires culturelles, Cultes
	1972-1974		9	0	0,00%				
1974-1979	1974-1976	LSAP-DP	11	0	0,00%				
	1976-1977		11	0	0,00%				
	1977-1979		11	0	0,00%				
1979-1984	1979-1980	CSV-DP	11	0	0,00%				
	1980		11	0	0,00%				
	1980-1982		11	1	9,09%	Flesch, Colette	DP	Vice-Présidente du gouvernement, Ministre	Affaires étrangères, Commerce extérieur, Coopération, Economie nationale, Classes moyennes, Justice
	1982-1984		11	1	9,09%	Flesch, Colette	DP	Vice-Présidente du gouvernement, Ministre	Affaires étrangères, Commerce extérieur, Coopération, Economie nationale, Classes moyennes, Justice

TABLEAU 34 : Elections législatives de 2009 : Femmes dans les gouvernements depuis 1967 (suite)

Législature	Années	Coalition	Total	Femmes	Part des femmes	Nom	Parti	Fonction	Ressorts
1984-1989	1984-1989	CSV-LSAP	12	0	0,00%				
1989-1994	1989-1992	CSV-LSAP	12	1	8,33%	Delvaux-Stehres, Mady	LSAP	Secrétaire d'Etat	Santé, Sécurité sociale, Education physique et Sports, Jeunesse
	1992-1994		12	1	8,33%	Delvaux-Stehres, Mady	LSAP	Secrétaire d'Etat	Santé, Sécurité sociale, Education physique et Sports, Jeunesse
1994-1999	1994-1995	CSV-LSAP	12	2	16,67%	Jacobs, Marie Josée	CSV	Ministre	Agriculture, Viticulture et Développement rural, Affaires culturelles
						Delvaux-Stehres, Mady	LSAP	Ministre	Sécurité sociale, Transports, Communications
	1995-1998	12	3	25,00%	Jacobs, Marie Josée	CSV	Ministre	Famille, Promotion féminine, Handicapés et Accidentés de la Vie	
					Delvaux-Stehres, Mady	LSAP	Ministre	Sécurité sociale, Transports, Communications	
	1998-1999	12	4	33,33%	Hennicot-Schoepges, Erna	CSV	Ministre	Education nationale et Formation professionnelle, Culture, Cultes	
					Jacobs, Marie Josée	CSV	Ministre	Famille, Promotion féminine, Handicapés et Accidentés de la Vie	
					Delvaux-Stehres, Mady	LSAP	Ministre	Sécurité sociale, Transports, Communications	
					Hennicot-Schoepges, Erna	CSV	Ministre	Education nationale et Formation professionnelle, Culture, Cultes	
Err, Lydie	LSAP	Secrétaire d'Etat	Affaires étrangères, Commerce extérieur, Coopération						

TABLEAU 34 : Elections législatives de 2009 : Femmes dans les gouvernements depuis 1967 (suite et fin)

Législature	Années	Coalition	Total	Femmes	Part des femmes	Nom	Parti	Fonction	Ressorts
1999-2004		CSV-DP	14	4	28,57%	Polfer, Lydie	DP	Vice-Premier ministre, Ministre	Affaires étrangères, Commerce extérieur, Fonction publique, Réforme Administrative
						Jacobs, Marie Josée	CSV	Ministre	Famille, Solidarité sociale, Jeunesse, Promotion féminine
						Hennicot-Schoepges, Erna	CSV	Ministre	Culture, Enseignement supérieur, Recherche, Travaux publics
						Brasseur, Anne	DP	Ministre	Education nationale, Formation professionnelle, Sports
2004-2009		CSV-LSAP	15	3	20,00%	Jacobs, Marie Josée	CSV	Ministre	Famille, Intégration, Egalité des chances
						Delvaux-Stehres, Mady	LSAP	Ministre	Education nationale, Formation professionnelle
						Modert, Octavie	CSV	Secrétaire d'Etat	Relations Parlement, Agriculture, Viticulture et Développement rural, Culture, Enseignement supérieur, Recherche
2009-		CSV-LSAP	15	4	26,67%	Jacobs, Marie Josée	CSV	Ministre	Famille, Intégration, Coopération et Action humanitaire
						Delvaux-Stehres, Mady	LSAP	Ministre	Education nationale, Formation professionnelle
						Modert, Octavie	CSV	Ministre	Culture, Relations Parlement, Simplification administrative, Fonction publique et Réforme administrative
						Hetto-Gaasch, Françoise	CSV	Ministre	Classes moyennes et tourisme, Egalité des Chances

Au Luxembourg, alors que par deux fois, une femme a été vice-présidente de gouvernement, aucune n'en a été première ministre jusqu'ici.

En ce qui concerne l'âge de service des femmes ministres, c'est Marie-Josée Jacobs qui a accumulé le plus d'années depuis son début en 1994, ce qui est dû entre autres au fait que le CSV n'a jamais quitté le gouvernement depuis 1979. Alors que le CSV a mis en place de nouvelles femmes lors de la dernière et de l'actuelle législature (en en congédiant, il est vrai, une ministre en place, Erna Hennicot-Schoepges), Mady Delvaux Stehres, en place depuis 1989 (avec comme seule interruption la phase d'opposition de son parti de 1999 à 2004), est la seule ministre socialiste du LSAP jusqu'ici, Lydie Err ayant été brièvement secrétaire d'État.

3.6. Les élections de 2009 dans la lumière de l'évolution historique

C'est entre 1974 et 1989 que la participation de candidates aux élections législatives a connu son plus fort avancement avec un accroissement de plus de 5 points de pourcentage à chaque élection. Par après, la part des femmes candidates a augmenté plus lentement, ne présentant plus que des accroissements moyens de 2,3 points de pourcentage. Cette tendance s'est encore confirmée aux élections de 2009. Au rythme actuel de croissance de la participation, la parité au niveau des listes des candidatures ne serait atteinte qu'en 2044.

Par contre, la part des femmes élues, après une phase de stagnation depuis 1994, a augmenté de cinq points de pourcentage. 90 ans après l'introduction du droit de vote, elle est ainsi arrivée à mi-chemin de la parité. En comparaison avec ses pays voisins, le Luxembourg arrive en troisième position sur quatre. Au niveau européen, le Luxembourg se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'UE, qui était de 24% en 2009, mais il est devancé par douze autres pays sur 27.

Si le Grand-Duché n'est ainsi qu'un élève moyen dans la classe des 27 états-membres, cette comparaison montre que la sous-représentation des femmes en politique est un phénomène de discrimination structurel qui dépasse les frontières nationales. Ceci est vrai également pour le taux de réussite moins élevé chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, une étude européenne récente retient : « *Les données recueillies à travers l'Europe montrent qu'en général, l'accroissement du nombre de candidates entraîne l'accroissement du nombre d'élues, mais que les hommes gardent plus de chances d'être élus. L'extrapolation des résultats des dernières élections nationales en date en Europe montre qu'en moyenne, une proportion de candidates égale à 50 % se traduit par une proportion d'élues égale à 39 %. En d'autres termes, il faudrait qu'il y ait 63 % de femmes parmi les candidats pour garantir l'équilibre entre hommes et femmes parmi les élus!* »⁷⁴

Dans l'Europe des 27, la part moyenne de femmes dans les gouvernements nationaux est actuellement de 26,12 pour cent.⁷⁵ Avec 26,7% de femmes dans son gouvernement actuel, le Luxembourg ne s'écarte pas non plus de cette moyenne médiocre. Par ailleurs, chose rare, le Grand-Duché qui avait déjà atteint un tiers de membres féminins il y a plus d'une décennie, est retombé à un peu plus d'un quart. La volonté politique à promouvoir la parité partout où l'on en a les moyens, fait manifestement défaut.

⁷⁴ Les femmes et la politique en Europe – Il est temps d'agir. Commission européenne. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. Unité G1. 2009.

⁷⁵ Joannin, Pascale : L'Europe au féminin [1]. Fondation Robert Schuman. http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-160, page consultée le 13.4.2010.

4. ANALYSE DES PROGRAMMES ÉLECTORAUX ET DE GOUVERNEMENT

Dans ce chapitre, nous allons jeter un regard sur les programmes électoraux en matière de politique d'égalité entre femmes et hommes des deux partis qui forment la coalition de gouvernement. Nous les comparerons ensuite au programme gouvernemental.

4.1. Le programme électoral du parti chrétien social⁷⁶

Le programme électoral du Chrëschtlech-sozial Vollékspartei (CSV), écrit en langue allemande, comporte 7 fois le terme « Frauen » (« Femmes »), dans 4 cas concernant spécifiquement les femmes⁷⁷. Le terme « Männer » (« hommes ») apparaît également 7 fois, mais deux fois seulement spécifiquement par rapport aux hommes⁷⁸. Les termes « Gleichheit » (« Égalité ») et « Geschlecht » (« Genre ») dans un sens visant les relations entre femmes et hommes, apparaissent tous les deux une seule fois.

4.1.1. Analyse du contenu du programme

Le programme de 90 pages est divisé en trois parties : « Zesumme schaffen » (« Travailler ensemble »), « Zesummen halen » (« être solidaire ») et « Zesumme plangen (« planifier ensemble »)». Il intègre, comme c'était le cas pendant les élections précédentes, un chapitre visant spécifiquement l'égalité entre femmes et hommes. Placé dans la partie « Zesummen halen », ce chapitre de 12 lignes apparaît dans la subdivision « A Generatiounen denken » (« Penser en générations »), qui contient en outre des chapitres sur la famille et le couple, les enfants, les jeunes, les personnes à besoins spécifiques, les seniors et la lutte contre les discriminations. Le chapitre sur l'égalité entre femmes et hommes porte le titre « Fraen a Männer : gläich Rechter, Flichten a Chancen » (« Femmes et hommes : mêmes droits, obligations et chances »).

Dans ce chapitre, on souligne que la politique à l'égalité entre femmes et hommes ne se réduit pas à ses aspects ayant trait à la famille. Quatre mesures sont proposées :

- la promotion des formations, métiers et carrières atypiques pour filles et femmes ;
- la promotion de la représentation féminine dans la prise de décision dans les domaines politique, économique, financier, industriel, technologiques, des médias et de la culture ;
- la valorisation sociale de l'engagement familial et la motivation spécifique des garçons et des hommes pour les tâches familiales ;
- l'abolition des différences de salaire.

Les autres chapitres qui mentionnent explicitement l'égalité entre femmes et hommes sont :

- le chapitre sur la Constitution, qui thématise la nécessité d'abolir toute discrimination en matière de genre concernant l'accès au trône⁷⁹ ;

⁷⁶ Le programme du CSV a été présenté au public le 29 mars 2009.

⁷⁷ Dans les trois autres cas, on trouve la mention « Frauen und Männer », dont une fois en liaison au sujet de l'égalité,

⁷⁸ Les autres mentions parlent de « Frauen und Männer » (« femmes et hommes »), deux fois en liaison avec le sujet de l'égalité.

⁷⁹ Le 5^e rapport concernant la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes soumis par le Luxembourg, présenté le 23.01.2008 au Comité des droits de la femme de l'ONU, mentionnait la levée des deux réserves faites par le Luxembourg lors de la ratification de la Convention. La première réserve concernait la succession au trône : « Dès l'adoption de la révision de la Constitution, c'est l'enfant premier-né et non plus le fils premier-né qui accédera au trône de la maison des Nassau. » En date du 21.4.2009, le député Paul-Henri Meyers (CSV) a déposé une proposition de révision de la Constitution « portant modification et nouvel ordonnancement de la Constitution ». Elle contient un nouvel article 42 de la teneur suivante : « Les pouvoirs constitutionnels du Grand-Duc sont héréditaires dans la descendance directe, naturelle et légitime de S. A. R. Adolphe – Guillaume – Auguste – Charles – Frédéric de Nassau, par ordre de primogéniture et de représentation. » Cette proposition de révision reste à être adoptée par la Chambre.

- le chapitre sur la fonction publique, où le CSV revendique que lors de chaque réforme des services publics, la transposition du principe de l'égalité entre femmes et hommes ainsi que les effets sur la vie de travail et de famille doivent être pris en considération.

A côté de ces éléments traitant explicitement de l'égalité entre femmes et hommes, d'autres propositions n'évoquent cet aspect que sous une forme implicite :

- un plan d'action contre le *mobbing* ;
- l'introduction de « comptes-épargne temps de travail » et du télétravail ;
- la protection sociale du « partenaire faible » dans le mariage, par l'amélioration de sa situation en matière de droits de pension ou par une affiliation à titre individuel des deux partenaires ;
- à titre facultatif, une imposition séparée des deux époux ;
- des temps de travail flexibles pour mères et pères ;
- l'extension de l'offre en crèches et en maisons-relais ;
- une offre complète, mais sans obligation, en matière de prise en charge à journée continue dans les écoles ;
- la promotion du temps partiel ;
- la flexibilisation du congé parental ;
- une meilleure éducation sexuelle dans les écoles ;
- la gratuité de la contraception ;
- lors d'un divorce, la fixation par le tribunal du montant qui selon le principe du *splitting* des pensions reviendra au partenaire.

4.1.2. Comparaison des programmes de 2004 et de 2009

En comparant ces éléments à l'analyse faite lors des dernières élections⁸⁰, on est frappé par l'absence d'un certain nombre de sujets évoqués par le même parti en 2004. Alors que dans le programme du parti chrétien social de 2004, l'importance d'une politique proactive de promotion féminine et de l'action du ministère de l'Égalité des chances était soulignée, en 2009, le ministère n'est pas mentionné. En 2004, l'application du *gender mainstreaming*⁸¹, l'étude de l'applicabilité du *gender budgeting* et le soutien des *gender studies* comptaient parmi les mesures annoncées. Tous ces points ont disparu en 2009, en même temps que la mention indiquant que le langage utilisé dans le programme se veut neutre en matière de genre.

D'une façon plus générale, on constate l'absence de l'aspect « genre » dans certains domaines. Ainsi, dans le chapitre sur le travail et l'emploi, on ne mentionne pas les discriminations existantes entre femmes et hommes, alors que le groupe des salarié-e-s d'un âge plus élevé est explicitement adressé dans un sous-chapitre spécifique.⁸²

⁸⁰ La participation politique des femmes aux élections de 2004. Luxembourg, 2005, p. 69-88.

⁸¹ Le Conseil de l'Europe propose la définition suivante du *gender mainstreaming* : « Une intégration de l'égalité des sexes dans toutes les politiques publiques, à tous les niveaux et à toutes les étapes, par tous les acteurs à qui revient l'élaboration de ces politiques ». Conseil de l'Europe : L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. 1998, p. 19.

⁸² La stratégie de Lisbonne avait défini pour chaque pays membre des objectifs de croissance et d'emploi à atteindre. Les objectifs en matière d'emploi visaient le taux global de l'emploi, mais également plus spécifiquement celui des femmes et des travailleurs âgés. Alors que l'objectif concernant le taux d'emploi féminin au Luxembourg avait été fixé à 60 % en 2010, il atteignait 54,6% en 2006.

Un autre exemple est l'absence du sujet du genre dans le domaine de l'éducation. Sauf l'aspect des formations et métiers atypiques mentionné plus haut, des propositions pour une intégration de la perspective du genre dans l'enseignement public font défaut, alors que tout un sous-chapitre traite de la réforme de l'orientation scolaire.

La politique communale est un autre champ où ces dernières années, l'égalité entre femmes et hommes est devenu un élément important. Pourtant, dans le chapitre « Méi staark Gemengen am Déngscht vum Bierger » (« Des communes plus fortes au service des citoyens »), il n'est pas évoqué.

Enfin, l'aspect de la promotion féminine dans la coopération au développement et dans la politique internationale, qui avait été développé dans le programme électoral précédant, a entièrement disparu.

4.1.3. Analyse de l'approche en matière d'égalité

Une brève analyse de l'approche sous-jacente en matière d'égalité entre femmes et hommes peut également dégager des aspects intéressants. Nous nous basons pour ce faire sur le concept des « *policy frames* » développés dans le projet de recherche européen QUING⁸³. Il part du constat que dans les différents pays-membres de l'Union, le *gender mainstreaming* est utilisé de manière hétérogène et qu'il est ancré dans une compréhension du concept d'égalité qui varie d'un pays à l'autre. « *The problem is that there is a tendency to downplay the goal, to act "as if we all know" what the goal is, to act "as if we all agree" what the goal is. The studies actually prove that there is no such consensus, that the goal can be gender equality, or equal opportunities, or attention for diversity, or more women in higher positions, and so on.* »⁸⁴ Dans quatre domaines appelés « Égalité générale en genre », « non emploi », « citoyenneté intime » et « violence basée sur le genre »⁸⁵, des séries de « cadres stratégiques » ont été définies, qui se divisent chaque fois en des cadres diagnostiques et des cadres pronostiques.

En analysant le programme électoral du CSV, on constate qu'en matière d'égalité entre femmes et hommes, une diagnose de la situation actuelle est plutôt rare. Ainsi, nous n'avons détecté qu'un seul endroit où on fait explicitement le constat de la discrimination des femmes : en matière de droits à la pension concernant les personnes sans activité professionnelle⁸⁶. En ce qui concerne le pronostic, les termes utilisés sont vagues et non sexués : dans l'introduction du chapitre « Zesammen halen » on veut atteindre « das Miteinander von Frauen und Männern » (« la cohabitation entre femmes et hommes ») ; concernant l'accession au trône on veut en finir avec la discrimination « d'un sexe » ; quant à la réforme du divorce, on veut améliorer la situation « du partenaire qui se consacre à l'éducation des enfants et subit ainsi une baisse de sa couverture en matière de pension ».

Alors que le but de tels choix linguistiques pourrait être une neutralité en matière de genre, il n'en est pas moins vrai que la discrimination des femmes dans de nombreux domaines n'est plus exprimée. Ainsi, dans le domaine de la violence basée sur le genre, le terme de « *mobbing* » utilisé dans le programme électoral du CSV fait passer sous silence que ce phénomène concerne essentiellement les femmes, et qu'il est avant tout pratiqué par les hommes. Pour parler avec les termes de QUING, le harcèlement sur le lieu du travail n'est pas placé dans un cadre d'inégalité structurelle en matière de genre⁸⁷, mais en termes très

Dans sa contribution au Plan national pour le développement durable, le CNFL avait critiqué que « la méthodologie retenue qui repose sur les critères du Bureau International du Travail (BIT), ne permet pas de mesurer l'implication et la participation effective des femmes et des hommes sur le marché du travail » et qu'en utilisant les taux en équivalent temps plein (ETP), le taux d'emploi féminin aurait été de 46,1 % en 2006.

⁸³ www.quiring.eu, www.mageeq.eu.

⁸⁴ Voir Verloo, Mieke: *Mainstreaming gender equality in Europe : a frame analysis approach*. <http://www.mageeq.net/docs/magpap04.pdf>. Verloo y renvoie sur le projet prédécesseur du projet Quing, Mageek: « *MAGEEQ intends to deconstruct the multitude of meanings of gender equality and gender mainstreaming in practice, and tries to construct / propose concepts that enable distinctions between divergent meanings that are now covered under these general terms.* »

Voir également le tableau "Different approaches in gender equality politics", p. 8 dans le même document.

⁸⁵ « General Gender Equality », « Non-employment », « Intimate citizenship », « gender based violence ».

⁸⁶ P. 63.

⁸⁷ « Structural gender inequality ».

généraux de droits humains individuels dé-sexués⁸⁸, de marché et de compétition⁸⁹ et de solidarité sociale⁹⁰.

Globalement, dans le programme chrétien social, la présentation des éléments ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes fait surgir deux tendances : d'un côté, le constat d'inégalités est presque toujours implicite et fragmenté, et on est loin d'une approche globale et encore moins transformative telle qu'elle devrait s'exprimer dans le concept du *gender mainstreaming* ; d'un autre côté, le sujet de l'égalité entre femmes et hommes est systématiquement traité en liaison avec celui de la famille et du couple.

Si le programme de 2004 semblait, à notre avis, « fortement axé sur une clientèle sensible à la politique de promotion féminine, voire de personnes partageant des idées carrément féministes »⁹¹, ce sont en 2009 la conciliation travail-famille et la protection du « partenaire faible » dans le couple qui priment.

4.2. Le programme électoral du parti socialiste⁹²

Le programme du « Lëtzebuenger Sozialistes Aarbechterpartei » (LSAP) est présenté en langue allemande. Le terme « Frauen » (« femmes ») apparaît 20 fois, 17 fois concernant les femmes spécifiquement. Le terme « Männer » (« hommes ») est utilisé 7 fois, une seule fois il vise spécifiquement les hommes. Le terme « Gleichheit » (« Égalité ») apparaît 3 fois, celui de « Geschlecht » (« Genre ») 12 fois.

4.2.1. Analyse du contenu du programme

Le programme du LSAP, fort de 106 pages, est divisé en deux parties. La première partie est intitulée « Mir paken et un » (« Nous nous y attaquons »), la deuxième « Op d'Leit kënn et un » (« Cela dépend des gens »). C'est dans cette dernière qu'apparaît – dans le chapitre « Solidarität und Partizipation : Verantwortung teilen » (« Solidarité et participation partager la responsabilité ») – le sous-chapitre « Chancengleichheit zwischen den Geschlechtern » (égalité des chances entre les genres). Dans le même chapitre, on parle également de la justice et de la sécurité, de la culture, de la participation politique, de l'intégration des personnes handicapées, des enfants, des jeunes, des seniors ainsi que du bénévolat.

Le sous-chapitre sur l'égalité, long de 18 lignes, se concentre sur trois aspects : l'importance de l'éducation comme base de l'égalité des chances, les mesures institutionnelles pour promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, et l'équité dans le domaine des salaires. Concrètement, le LSAP propose les mesures suivantes :

- ancrage de la perspective du genre dans les plans scolaires et programmes de formation, en remettant en question les rôles stéréotypés par genre ;
- échange de bonnes pratiques en matière de promotion de l'égalité ;
- création d'une agence indépendante qui contrôle les mesures politiques selon des critères de l'égalité entre femmes et hommes ;
- l'introduction de plans d'égalité des chances pour tous les contrats collectifs dans le secteur privé ;
- élaboration d'un modèle analogue pour le service public ;
- mesures pour l'équité et contre les écarts de salaire.

⁸⁸ « De-gendered individual human rights ».

⁸⁹ « Market and competition ».

⁹⁰ « Social solidarity ».

⁹¹ Rapport de l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections de 2004, CNFL, p. 69.

⁹² Le programme électoral du LSAP a été présenté le 16.04.2009. Une version française est également disponible : <http://www.lsap.lu/walen/video.php?fidlanguage=2>.

Le sujet de l'égalité entre femmes et hommes est encore traité explicitement dans quatre autres chapitres :

- dans le chapitre sur la pauvreté, où le LSAP revendique une adaptation des conditions en matière de salaires et de carrières professionnelle des femmes salariées à celles des hommes, ainsi qu'une répartition symétrique des charges fiscales, indépendamment de l'état civil ;
- dans le chapitre sur l'emploi, où il insiste sur la nécessité d'éliminer les écarts salariaux entre femmes et hommes, plaide pour une valorisation des carrières professionnelles typiquement féminines et veut favoriser les femmes rentrantes par des mesures de formation, de coaching et de soutien financier des patrons ;
- dans le chapitre sur la solidarité et la participation, où les socialistes veulent dépénaliser l'avortement et donner aux femmes le droit de décider elles-mêmes sur un avortement éventuel, en introduisant une solution des délais ;
- dans le chapitre sur la sécurité, la liberté et la participation politique, où le LSAP veut lutter contre l'exploitation des femmes par le système des mères de substitution (Leihmuttertschaft).

Enfin, l'égalité entre femmes et hommes apparait de manière sous-jacente dans les aspects suivants:

- prolongement du congé des pères lors de la naissance de leurs enfants et allongement du congé pour parents d'enfants malades dans le but de concilier famille et vie professionnelle;
- amélioration de l'offre en vue d'une couverture globale en matière de garde d'enfants en bas âge et en âge scolaire ;
- flexibilisation des heures d'ouverture des crèches publiques et privées ainsi que la création de crèches ouvertes 24 heures sur 24 ;
- promotion et sécurisation juridique du télétravail et du travail à temps partiel ;
- lutte contre le stress et le mobbing, entre autres par la création de centres de conseil dans les entreprises plus grandes ;
- application de l'éducation sexuelle à tous les niveaux scolaires et accès sans restriction aux centres de consultation ainsi qu'aux contraceptifs pour les jeunes ;
- réforme de la législation sur le divorce avec généralisation du principe du « divorce-faillite » (« Zerrüttungsprinzip »), introduction temporaire d'un système de splitting des pensions et ancrage de la garde partagée des enfants dans la loi ;
- adaptation du système de la succession au trône aux exigences de l'État de droit, de la démocratie parlementaire et de la non-discrimination ;
- pénalisation du *stalking* et support pour les personnes qui en sont victimes ;
- lutte contre la traite des êtres humains et engagement pour un changement de mentalité en ce qui concerne la prostitution, par exemple par l'éducation sexuelle ou des campagnes de sensibilisation, afin de réduire à long terme le marché des services sexuels.

4.2.2. Comparaison des programmes de 2004 et de 2009

Par rapport au programme du LSAP pour les élections législatives de 2004, il convient d'abord de constater que contrairement à celui-ci, le programme 2009 contient un sous-chapitre spécifique concernant l'égalité entre femmes et hommes.

Alors qu'en 2004, le parti socialiste soulignait l'égalité des deux partenaires dans la vie familiale, ce sujet n'est plus évoqué en 2009. Par contre, si en 2004, le LSAP avait déjà plaidé pour des mesures de promotion des femmes dans le monde du travail, il le faisait alors sous l'égide « d'un droit au choix entre travail et famille, ce choix étant l'affaire personnelle du couple »⁹³. Cette optique semble avoir été abandonnée dans le programme de 2009 en faveur de l'accès des femmes à l'emploi.

Ont également disparu les revendications de l'individualisation des droits à la pension ainsi que de l'extension des « baby years ». Le sujet du renforcement des droits des femmes du Sud par la coopération au développement n'est pas repris non plus.

Certaines revendications de 2004, comme la formation continue pour les femmes rentrantes, la propagation du télétravail, l'égalité de traitement dans le monde professionnel ou la « solution des délais » en matière d'avortement, sont par contre reprises dans le programme de 2009. Concernant l'avortement, d'autres revendications ont néanmoins disparu : c'est le cas pour une pratique des avortements sur territoire luxembourgeois au lieu du déplacement des femmes concernées vers les pays limitrophes, le remboursement des frais d'avortement à l'étranger par les caisses de maladie ou encore la gratuité de la « pilule du lendemain ».

Ni en 2004, ni en 2009, le LSAP ne devient plus explicite en matière de *gender mainstreaming* et de *gender budgeting*⁹⁴, de politique à l'égalité dans les communes ou d'autres mesures structurelles de promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Le rôle du ministère de l'Égalité des chances n'est pas non plus évoqué.

4.2.3. Analyse de l'approche en matière d'égalité

L'analyse des cadres politiques fait ressortir d'abord que les cadres diagnostiques en matière d'égalité sont fortement présents. Ainsi, nous trouvons à plusieurs reprises des descriptions de la situation défavorable des femmes, par exemple sur leur surreprésentation parmi les salarié-e-s à bas revenus et les bénéficiaires du salaire social minimum ainsi que leur risque plus élevé de pauvreté par rapport aux hommes ou le faible taux d'activité féminine du Luxembourg par rapport à la moyenne européenne. Les effets néfastes du *stalking* sont présentés autant que ceux de la prostitution. On peut donc dire que le constat des discriminations est fait, et, en ce qui concerne l'emploi, ces discriminations sont décrites comme spécifiquement féminines.

A ces diagnostics correspond souvent une stratégie « pronostique » : lutter contre la pauvreté des femmes et les écarts de salaire, flexibiliser les conditions de travail et améliorer l'offre en structures d'accueil pour enfants, par exemple dans les entreprises.

Cependant, les raisons de la discrimination des femmes ne sont pas précisées. Plusieurs fois, les femmes sont décrites comme un groupe de personnes défavorisées parmi d'autres. Ainsi, dans le chapitre sur la pauvreté, on énumère parmi les groupes fortement touchés par ce phénomène les femmes, les jeunes, les salarié-e-s à temps partiel et les salarié-e-s non qualifié-e-s. Le faible taux d'activité des femmes est décrit dans le contexte plus large des objectifs de Lisbonne, ensemble avec le taux d'emploi insatisfaisant des travailleurs plus âgés. Mais s'il y a une description des divers groupes de victimes, on n'évoque pas de causes ni de responsables de cette situation.

En appliquant les cadres proposés par le programme Quing, il devient apparent que la discrimination des femmes dans le monde du travail est décrite sur base du principe d'inclusion des femmes sur le marché du travail, avec une référence implicite aux droits humains. Mais on perçoit également les cadres du

⁹³ Observatoire 2004, p. 70.

⁹⁴ Notons que le *gender budgeting* est appliqué par l'administration de la ville d'Esch-Alzette depuis 2005, sous une bourgmestre socialiste.

développement économique⁹⁵, de la fragilité de l'économie⁹⁶ ou encore, à travers l'évocation des objectifs de Lisbonne, des obligations internationales⁹⁷. Par contre, le cadre de l'indépendance économique des femmes⁹⁸ n'apparaît pas, et une approche transformative n'est pas visible.

Dans le domaine du travail et de l'emploi, les femmes sont clairement présentées en tant que victimes de discriminations, et souvent comme cibles de mesures à prendre afin d'atteindre l'objectif de l'égalité. Tel n'est pas le cas dans d'autres domaines comme les congés spéciaux pour parents. Si la conciliation famille / travail est indiquée comme objectif de ces mesures, on ne précise pas qu'un de leurs effets est de soutenir l'activité professionnelle des femmes. Dans le domaine des structures d'accueil pour enfants, le programme du parti socialiste évoque les « besoins réels de la famille » ou propose des écoles à journée continue et des maisons-relais « là où les parents ne peuvent pas assurer leur part dans la garde d'enfants 24 heures sur 24 ». Dans cette vision, les structures d'accueil restent donc une mesure de réparation pour les familles où la femme « doit » travailler, et non un élément à part entière de l'éducation.

Dans le domaine du *stalking*, le langage est neutre, alors que, tout comme pour le *mobbing*, ce phénomène concerne essentiellement les femmes. Pour ce qui est de la violence domestique, on parle par contre expressément d'« agresseurs masculins et féminins ». Le phénomène de la prostitution est décrit sans référence au genre des client-e-s et des prostitué-e-s. Et concernant l'éducation non sexiste, le programme retient : « Garçons et filles doivent apprendre à se percevoir en tant que partenaires égaux dans la communauté solidaire 'École'. Ce n'est qu'ainsi qu'on peut assurer à long terme que l'égalité devienne plus tard une pratique vécue dans la vie professionnelle et dans la famille. »

⁹⁵ « Women inclusion in the labour market ».

⁹⁶ « Fragile capitalism ».

⁹⁷ « International obligation/norm ».

⁹⁸ « Indépendance and flexibility for women ».

4.3. Le programme gouvernemental⁹⁹

Le programme du nouveau gouvernement, écrit en français, est long de 132 pages et contient dix-sept chapitres correspondant aux ministères qu'il représente.

Dans le document, le terme « femmes » apparaît 62 fois, dont 24 fois dans le couple linguistique « femmes et hommes ». Il est utilisé 44 fois dans le chapitre sur l'égalité entre femmes et hommes, et 13 fois dans les domaines de l'information sexuelle, de la prévention de l'avortement et la réglementation de l'interruption de la grossesse¹⁰⁰.

Le terme « hommes » est utilisé 45 fois dans le programme gouvernemental, 41 fois dans le couple linguistique « femmes et hommes » et quatre fois comme terme générique pour « humains » (« droits de l'homme »). Il n'y a donc aucune mesure qui s'adresse spécifiquement aux hommes.

Le terme « égalité » dans le sens de « égalité entre femmes et hommes » apparaît 39 fois, dont 37 fois dans le chapitre sur le ministère de l'Égalité des chances, et deux fois dans celui sur le ministère du Travail. C'est d'ailleurs le seul chapitre où l'égalité entre femmes et hommes est traité dans un sous-chapitre spécifique.

Le terme « genre » dans le sens renvoyant au sexe est utilisé 19 fois, mais uniquement dans le chapitre sur le ministère de l'Égalité des chances.

4.3.1. Analyse du contenu du programme gouvernemental

Comme le laisse présager la brève analyse linguistique ci-dessus, les mesures en faveur de l'égalité entre femmes et hommes sont essentiellement contenues dans le chapitre dédié au ministère de l'Égalité des chances. Dans ce chapitre de six pages, l'accent est mis sur la reconduction du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes qui avait été lancé en 2006 : sous l'égide du ministère de l'Égalité des chances, la politique du *gender mainstreaming* dans tous les ministères sera poursuivie. Suivant les « douze domaines critiques » de la plateforme d'action de Pékin, le ministère annonce des mesures dans les domaines suivants :

a. **pauvreté et lutte contre l'exclusion sociale**

- promotion de la création de droits personnels dans la Sécurité sociale ;
- adoption du projet de loi sur l'aide sociale qui apportera des réponses aux besoins des femmes et des hommes en situation de détresse ;
- suivi sous l'aspect du genre des mesures de lutte contre la pauvreté et le chômage et des mesures d'emploi pour faire face à la crise économique ;
- analyse des législations en matière d'immigration et d'intégration sous l'aspect du genre.

b. **éducation, formation et recherche**

- introduction dans les curricula de formation du personnel enseignant d'une formation obligatoire en matière d'égalité des femmes et des hommes ;
- intégration de la dimension du genre comme axe horizontal et vertical dans les formations universitaires et les activités de recherche de l'Université du Luxembourg ;

⁹⁹ Programme gouvernemental annexé à la déclaration gouvernementale de Monsieur le Premier Ministre. <http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/index.html>

¹⁰⁰ Concernant l'avortement, le même texte apparaît dans le chapitre du ministère de la Famille et dans celui du ministère de la Santé.

- analyse sous l'aspect du genre de l'impact des textes légaux adoptés pendant la période législative 2004-2009 : formation professionnelle continue, école fondamentale, école préscolaire et primaire fondée sur la pédagogie inclusive, école de la deuxième chance ;
- généralisation du *girls' day - boys' day*
- institutionnalisation de la sensibilisation en matière d'égalité des femmes et des hommes à l'intention des personnes chargées de l'orientation professionnelle ;
- promotion des métiers dans lesquels un grand nombre de postes d'apprentissage restent inoccupés.

c. santé

- révision de la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse ;
- systématisation de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire à tous les niveaux ;
- garantie d'accès à des préservatifs dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) ;
- garantie d'accès pour d'autres contraceptifs afin d'éviter des grossesses non désirées ;
- prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans les politiques de la santé par le développement, en collaboration avec le Ministère de la Santé, d'un programme d'action avec comme priorités la lutte contre les cancers, les maladies cardiovasculaires et le tabagisme ainsi que la promotion de l'alimentation saine, de l'activité physique et de la santé mentale.

d. violence, traite, prostitution

- révision de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique, en prévoyant notamment l'introduction d'une zone de protection (« *Bannmeile* ») ;
- suivi de la loi du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains et modifiant le nouveau code de procédure civile pour connaître l'impact de la législation en matière de protection des victimes ;
- suivi scientifique du phénomène de la prostitution pour connaître l'évolution de la prostitution au niveau national et local ;
- analyse des alternatives au modèle dit « suédois ».

e. coopération

- systématisation de l'inclusion de la dimension du genre dans les projets de coopération pour mieux répondre aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

f. monde économique

- révision du dispositif légal existant, notamment en matière de négociation collective, en vue de renforcer les obligations relatives à la mise en oeuvre de l'égalité salariale et en vue d'inciter les entreprises à une obligation de résultats pour atteindre les objectifs fixés en la matière ;
- mise à disposition des partenaires sociaux d'un outil d'autoévaluation des structures de salaire pour les entreprises de plus de 50 salariés et de l'outil suisse LOGIB (« *Lohnleichheitsinstrument Bund* »), en collaboration avec le STATEC ;
- publication d'un guide sur l'égalité de salaire entre femmes et hommes ;
- offre de cours de formation sur l'évaluation et classification des fonctions neutres par rapport au genre en collaboration avec les syndicats et le patronat ;
- révision envisagée du congé parental suite à la signature du nouvel accord-cadre signé par les partenaires sociaux le 18 juin 2009 ;
- transposition de la directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte) ;
- révision de la législation concernant les actions positives dans les entreprises du secteur privé ;
- extension du programme des actions positives au secteur public ;
- poursuite du programme « actions positives dans les entreprises du secteur privé » en collaboration avec les partenaires sociaux en vue d'un transfert d'expériences et de bonnes pratiques concernant les thèmes prioritaires ;
- utilisation, en ce qui concerne le Plan national pour l'innovation et le plein emploi, de l'approche intégrée promouvant l'égalité entre femmes et hommes comme guide de la mise en œuvre de l'ensemble des Lignes directrices pour l'emploi et de lutte contre la crise économique afin de maintenir, voire d'augmenter les taux d'emploi féminin et masculin ;
- ventilation par sexe des données clefs de l'emploi afin de mieux analyser l'impact de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes et de faciliter la prise de mesures pour contrecarrer les effets négatifs à l'égard de l'un ou de l'autre sexe.
- intégration de la dimension du genre dans l'offre de mesures de lutte contre le chômage en général et des jeunes en particulier ;
- analyse de l'effet de la crise sur les femmes plus vulnérables ;
- extension de l'offre de prise en charge des enfants scolarisés en dehors des heures de classe ;

- analyse des dispositions relatives au congé parental, à l'allocation d'éducation, aux « *baby years* » et aux années d'éducation dans leur ensemble afin de permettre au Gouvernement de connaître l'effet des mesures législatives sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, ainsi que sur l'évolution du taux de naissance ;
- analyse du système de cotisation au niveau de l'aspect du genre et notamment au niveau des couples travaillant et cotisant à deux et du système en matière de cumuls ;
- promotion de la « cotisation continuée » en matière de sécurité sociale en cas d'interruption de la carrière professionnelle et réflexion sur l'obligation de contribution de cotisations à moyen terme et l'intervention éventuelle de l'Etat ;
- poursuite de l'action contre le travail non-déclaré des femmes de ménage ;
- encouragement de la création d'entreprises par les femmes ;
- maintien du niveau actuel de protection dans le cadre des négociations concernant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

g. prise de décision

- réflexion sur les moyens de promotion de la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision, et notamment sur la création d'un incitatif financier dans le cadre des lois afférentes pour amener les partis politiques à faire figurer plus de femmes sur les listes des candidatures.
- établissement d'un état des lieux de la situation des femmes et des hommes dans la Fonction publique, les organismes paraétatiques et le secteur communal ;
- analyse de la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique et économique ;
- financement de formations pour candidates politiques et élues politiques.

h. mécanismes institutionnels

- renforcement des structures étatiques promouvant l'égalité des femmes et des hommes ;
- fonctionnement de cellules de compétences dans chaque ministère ;
- réunions régulières des comités interministériels composés de représentants de la hiérarchie des départements ministériels et dotés de pouvoirs décisionnels ;
- constat chiffré de la présence des femmes et des hommes aux organes de décision au Luxembourg en collaboration avec le STATEC ;
- formation obligatoire des fonctionnaires et employés publics et communaux, assurée par l'INAP, en matière de politiques d'égalité des femmes et des hommes, sur l'intégration de la dimension du genre, le développement de la législation et l'établissement de budgets sensibles au genre ;
- cours obligatoires de formation initiale en genre pour les fonctionnaires stagiaires de l'État et des communes ;
- formations en genre pour délégué-e-s à l'égalité dans la fonction publique, membres des cellules de compétences en genre, responsables du personnel et supérieurs hiérarchiques des ministères et des administrations ;
- introduction d'une formation obligatoire en matière d'égalité des femmes et des hommes pour le personnel de la magistrature, de la police et des établissements pénitentiaires ;
- encouragement de projets pilotes dans les départements ministériels pour connaître l'impact financier des investissements de leurs politiques sur les femmes et les hommes ;

- intégration de la politique de l'égalité des femmes et des hommes comme mission dans la loi communale ;
- assistance aux communes dans l'utilisation des outils développés pour le recueil de données permettant de dresser un état des lieux de la situation des femmes et des hommes dans la commune et dans l'administration, ainsi que pour évaluer les engagements politiques ;
- offre de formations portant sur la mise en œuvre d'une politique communale de l'égalité des femmes et des hommes à l'intention des responsables politiques communaux.

i. exercice des droits fondamentaux

- adoption rapide des projets de loi sur le divorce, sur la responsabilité parentale conjointe et sur la modification de l'âge légal du mariage ;
- élaboration d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services (Art. 3.(4) 2^{ème} tiret) en vue d'étendre le champ d'application aux médias et à la publicité ainsi qu'à l'éducation, afin de mettre à égalité toutes les personnes quels que soient les motifs de discrimination.¹⁰¹

j. médias

- élaboration d'un programme d'action médias et publicité concernant l'égalité de droit des femmes et des hommes ;
- suivi du guide de la communication publique et organisation d'actions de sensibilisation en faveur d'un changement de mentalité et de comportement à l'attention du grand public, des jeunes et des enfants.

k. environnement

- analyse des mesures réalisées dans le cadre du Plan national de Développement durable (PNDD) sous l'aspect du genre quant à leur impact sur l'égalité des femmes et des hommes, ainsi que sur l'offre du transport en commun et l'aspect du genre.

l. discrimination à l'égard des filles

- réédition du manuel scolaire relatif à la convention CEDAW pour être utilisé aux cours d'instruction civique dans les lycées et aux cours de préparation au mariage.
- A côté de ce chapitre, les chapitres suivants présentent encore des mesures concernant explicitement ou implicitement l'égalité entre femmes et hommes :
- ministère des Classes moyennes et du tourisme : promotion de l'esprit d'entreprendre notamment auprès des femmes ;
- ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche : promotion de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux métiers scientifiques et techniques ;
- ministère de la Famille et de l'Intégration : contraception gratuite pour les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans, systématisation de l'éducation sexuelle en milieu scolaire, réforme de la loi sur l'avortement, réglementation du télétravail ;
- ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative : introduction du télétravail dans la fonction publique ;

¹⁰¹ Lors de l'adoption de la loi du 13 mai 2008 portant transposition de la directive 76/207/CEE modifiée par la directive 2002/73/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes, le champ d'application avait été limité au secteur « emploi et travail ». Cette limitation avait été critiquée par les organisations de femmes lors de la campagne électorale.

- ministère de la Justice : renforcement de la protection des victimes de délinquance sexuelle, réforme du droit de la famille (autorité parentale, filiation, adoption et divorce) ;
- ministère de la Santé : élaboration d'une loi-cadre de prévention de la santé tenant compte des spécificités entre hommes et femmes, systématisation de l'éducation sexuelle en milieu scolaire, accès aux préservatifs et autres contraceptifs pour jeunes, réglementation de la procréation médicalement assistée, stricte réglementation sinon interdiction de la maternité pour autrui, contraception gratuite pour les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans, systématisation de l'éducation sexuelle en milieu scolaire, réforme de la loi sur l'avortement,
- ministère de la Sécurité sociale : élaboration de pistes pour maîtriser les dépenses de la maternité, promotion de création de droits individuels pour chacun et engagement à éviter des interruptions de carrière en défaveur du partenaire se consacrant principalement à l'éducation des enfants par des incitations en faveur de l'assurance continuée;
- ministère du Travail et de l'emploi : introduction de comptes épargne-temps pour une meilleure flexibilité dans la gestion du temps de travail tant pour les entreprises que pour les salariés, notamment en ce qui concerne la conciliation entre travail et famille, plan d'action en faveur de la lutte contre le harcèlement moral, révision du dispositif légal existant, notamment en matière de négociations collectives, en vue de renforcer les obligations relatives à la mise en œuvre de l'égalité salariale et en vue d'inciter les entreprises à une obligation de résultat pour atteindre les objectifs fixés en la matière.

Globalement, on peut constater que les politiques « douces » - informer, sensibiliser, évaluer, etc. – sont plus présentes que les politiques contraignantes - lois et règlements.

4.3.2. Comparaison des programmes gouvernementaux de 2004¹⁰² et de 2009

Par rapport au programme gouvernemental de 2004, le sujet de l'égalité entre femmes et hommes est plus présent dans le programme de gouvernement actuel. Cela tient notamment au chapitre sur le Ministère de l'Égalité des chances, qui a évolué en volume d'une seule à six pages. Cependant, dans les chapitres sur les autres ministères, le sujet de l'égalité reste rare.

Comme en 2004, on constate cependant que bon nombre d'actions proposées dans les programmes électoraux des deux partis qui forment la majorité ne sont pas reprises. On peut supposer que les directions ministérielles ont leur mot à dire dans l'élaboration du programme de gouvernement. Mais l'impression se dégage également que, notamment en matière d'égalité entre femmes et hommes, ceux et celles qui négocient le programme gouvernemental ne prennent pas nécessairement en considération les discussions menées au niveau des partis. Évidemment, comme en 2004, on peut également interpréter ces lacunes comme le résultat des négociations, et qu'un accord sur certaines questions n'a pas pu être trouvé. Par rapport aux élections précédentes on remarque néanmoins que pour des sujets autrefois controversés – par exemple santé sexuelle, avortement ou insémination artificielle – des positions communes ont été retenues.

Si certaines mesures annoncées dans le programme de 2004 n'apparaissent plus en 2009, c'est évidemment dû au fait qu'elles ont été réalisées entre temps. Il reste néanmoins des mesures qui sont reprises, notamment dans le domaine de la transposition du plan d'action national d'égalité, mais aussi par exemple en ce qui concerne la sensibilisation à une éducation égalitaire.

D'autres points ont disparu, comme la mise en place d'une « agence indépendante qui analysera les inégalités des politiques », l'encouragement des communes à créer des services à l'égalité des chances ou la réalisation du système du "splitting" des droits de pension.

¹⁰² Voir sous http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2004/programme2004/programme_accord.pdf

Si l'on peut dire en 2009, comme en 2004, que « l'approche du texte gouvernemental est plus structurée et plus complète que celle des partis » l'impression se dégage néanmoins que l'approche du *gender mainstreaming* n'a pas encore porté ses fruits au niveau de l'élaboration du programme de gouvernement. Alors que le ministère de la Famille et de l'intégration ainsi que le ministère de la Santé reprennent textuellement des mesures évoquées dans le chapitre du ministère de l'Égalité des chances – essentiellement en ce qui concerne la question de l'avortement –, il ne semble pas y avoir eu de concertation avec d'autres ministères, et on n'assiste pas non plus à une nouvelle sensibilité de ces ministères pour la question de l'égalité. Citons à titre d'exemple le domaine de l'éducation : des cinq mesures proposées dans le chapitre du ministère de l'Égalité des chances concernant l'éducation primaire et secondaire, aucune n'apparaît dans le chapitre du ministère de l'Éducation nationale, qui ne propose par ailleurs pas une seule mesure visant l'égalité entre femmes et hommes.

4.3.3. Analyse de l'approche en matière d'égalité

Plus encore qu'un programme électoral, on peut dire qu'un programme gouvernemental est nécessairement orienté vers le futur. Néanmoins, on constate certains éléments diagnostiques dans le programme de 2009 : ainsi, le chapitre sur le ministère de l'Égalité des chances se rapporte d'abord sur l'examen et les recommandations du comité CEDAW de 2008, et situe les mesures annoncées dans le cadre de la reconduction du plan d'action national d'égalité 2006-2009. Cependant, les causalités de la mise en œuvre (et de la reconduction) de ce plan ne sont pas évoquées, si ce n'est de répondre aux exigences dudit comité.

En ce qui concerne les éléments pronostiques, le chapitre décrit essentiellement le contenu du nouveau plan d'action national d'égalité dans ses multiples facettes, qui ensemble devront transposer une politique transversale de *gender mainstreaming* sous le rôle coordinateur du ministère de l'Égalité des chances.

L'approche du texte est résolument neutre. Ainsi, on parle des « personnes présentant des interruptions de leur carrière d'assurance », des « victimes de la traite des êtres humains », et même de la « suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes » sans préciser quel groupe est victime de discrimination dans ce contexte. Il y a néanmoins quelques exceptions à cette règle : le ministère veut « poursuivre l'action contre le travail non-déclaré des femmes de ménage », mais également encourager la « création d'entreprises par les femmes », ou encore « financer des formations pour candidates politiques et élues politiques ». Une grande partie du texte se compose par ailleurs de mesures de formations, d'élaborations de statistiques, d'analyses et d'implémentation de mécanismes institutionnels dans les ministères.

En utilisant les cadres politiques du projet Quing, cette approche paraît s'orienter sur une vision d'égalité des chances basée sur un équilibre entre les genres¹⁰³. Alors que l'idée du *gender mainstreaming* est fortement présente, il n'y a pas d'articulation d'une approche transformative, mais plutôt corrective, dans l'objectif d'atteindre un équilibre. Par ailleurs, le chapitre sur le ministère de l'Égalité des chances se réfère fortement à des notions d'institutionnalisation, de régulation et de bonne gouvernance¹⁰⁴, mais également d'accroissement de la connaissance et de la sensibilisation¹⁰⁵ sur les déséquilibres en matière d'égalité entre femmes et hommes. Enfin, on est frappé par la présence, ponctuelle il est vrai, d'un cadre visant la démographie¹⁰⁶ : parmi les mesures à prendre dans le monde économique, on annonce une « analyse des dispositions relatives au congé parental, à l'allocation d'éducation, aux *baby years* et aux années d'éducation dans leur ensemble afin de permettre au Gouvernement de connaître l'effet des mesures législatives sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, ainsi que sur l'évolution du taux de naissance. »

¹⁰³ « Equal representation and equal opportunities (gender balance) ».

¹⁰⁴ « Institutionalisation/regulations/better governance ».

¹⁰⁵ « Increase knowledge / awareness ».

¹⁰⁶ « Growth / democracy ».

4.4. Conclusions

Par rapport à 2004, on peut d'abord déceler des évolutions au niveau des partis en matière d'égalité entre femmes et hommes. Dans le programme du CSV, l'approche transformative de l'égalité entre femmes et hommes, telle qu'elle s'exprime à travers la conception transversale du *gender mainstreaming*, a été remplacée par celle où l'égalité est fortement reléguée dans le cadre de la vie privée. Comparé au CSV, le domaine de la famille en tant que lieu potentiel de transformations en faveur de l'égalité devient moins visible chez le LSAP. Dans son programme, la politique de l'égalité se situe beaucoup plus dans le domaine de l'économie et de l'emploi, mais une approche plus globale reste également absente. Si en 2004, le LSAP avait déjà plaidé pour des mesures de promotion des femmes dans le monde du travail, il insiste davantage sur l'accès des femmes à l'emploi et leur traitement équitable par rapport aux hommes. Même si ceci est moins le cas pour le CSV, on peut dire que l'activité professionnelle des deux partenaires d'un couple est devenue la norme. Il reste que c'est souvent le couple qui est au milieu des préoccupations des deux partis, alors que les parents monoparentaux ou les célibataires sont moins visés.

Il est intéressant de noter que les deux partis s'efforcent à décrire la question de l'égalité entre femmes et hommes comme un rééquilibrage entre les conditions des deux genres et que des mesures visant uniquement les femmes deviennent de plus en plus rares, comme cette proposition du CSV de promouvoir les formations, métiers et carrières atypiques, mais uniquement pour filles et femmes.

Encore plus rares cependant restent des propositions qui cibleraient uniquement les hommes. Alors que le CSV veut favoriser l'engagement familial des hommes, le LSAP propose le prolongement du congé des pères lors de la naissance de leurs enfants. Si en 2004, le parti socialiste soulignait l'égalité des deux partenaires dans la vie familiale, ce sujet n'est plus évoqué en 2009.

Dans les programmes des deux partis les concepts d'égalité et de lutte contre les discriminations ne sont pas situés dans une analyse plus structurelle sur le rôle de l'État, du monde du travail et de la société dans la discrimination des femmes. Le programme gouvernemental se distingue clairement de cette approche dans ce qu'il s'oriente sur la reconduction du Plan d'action national d'égalité, et donc de la continuation de la politique du *gender mainstreaming*. Comme en 2004, on peut d'ailleurs retenir « qu'il n'existe pas de lien étroit entre les idées formulées dans les programmes des partis de coalition et le programme gouvernemental lui-même ».

Cependant, on constate que certains points revendiqués par au moins un des partis ont trouvé une entrée dans le programme gouvernemental. C'est le cas par exemple pour la réforme de l'avortement ou pour un engagement plus systématique du gouvernement en matière d'égalité de traitement. Par contre, la politique de *mainstreaming* du ministère de l'Égalité des chances, qui pendant la dernière période législative a développé et commencé à appliquer son P.A.N. Égalité, ne semble pas être entré dans les réflexions des partis.

Si on peut donc dire que l'approche du programme gouvernemental en matière d'égalité entre femmes et hommes est beaucoup plus globale, on rencontre néanmoins le même objectif de l'équilibre apparent chez les partis. Par ailleurs, les mesures visant un changement de mentalités chez les hommes y sont également très rares. Enfin, concernant les moyens de transposition du P.A.N. choisis, on constate que les mesures contraignantes proposées sont réduites par rapport aux instruments de sensibilisation et d'information. Dans certains domaines, malgré son approche globale, le programme gouvernemental reste dans ce sens moins audacieux que les deux programmes électoraux.

Le tableau suivant juxtapose les propositions concrètes concernant plus spécifiquement l'égalité entre femmes et hommes qui ont été faites dans les trois textes. Nous avons également repris celles qui peuvent avoir un intérêt indirect, comme par exemple l'encadrement des enfants. Les textes ont été reproduits dans leur langue originale respective.

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
STRUCTURES			
Droit constitutionnel, institutionnel et civil, mesures d'anti-discrimination	Bei der Thronfolge darf es keine Diskriminierung eines Geschlechts mehr geben.	Handlungsbedarf sieht die LSAP auch bei der Regelung der Thronfolge. Die neuen Bestimmungen müssten im Einklang mit dem Rechtsstaat, der parlamentarischen Demokratie und dem Prinzip der Nicht-Diskriminierung sein.	Elaboration d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services (Art. 3. (4) 2ème tiret) en vue d'étendre le champ d'application aux médias et à la publicité ainsi qu'à l'éducation, afin de mettre à égalité toutes les personnes quels que soient les motifs de discrimination.
Prise de décision	Eine gezielte Förderung des Zugangs von Frauen zu Leitungspositionen in Politik, Wirtschaft und in der Finanzwelt, der Industrie sowie im Bereich der Technologie, Medien und Kultur.		<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur les moyens de promotion de la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision, et notamment sur la création d'un incitatif financier dans le cadre des lois afférentes pour amener les partis politiques à faire figurer plus de femmes sur les listes des candidat-e-s ; - Etablissement d'un état des lieux de la situation des femmes et des hommes dans la Fonction publique, les organismes paraétatiques et le secteur communal ; - Analyse de la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique et économique ; - Financement de formations pour candidates politiques et élues politiques.
Gender mainstreaming		Die Sozialisten werden daneben den Austausch von guten Gleichstellungspraktiken fördern und eine unabhängige Chancengleichheitsagentur schaffen, die beschlossene Maßnahmen kontrolliert und gewonnene Erkenntnisse bündelt, analysiert und weitervermittelt.	<ul style="list-style-type: none"> - Reconduction du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes ; - Poursuite du gender mainstreaming dans tous les ministères ;

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Gender mainstreaming (suite)			<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des structures étatiques promouvant l'égalité des femmes et des hommes ; - Fonctionnement de cellules de compétences dans

			<p>chaque ministère ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions régulières des comités interministériels composés de représentants de la hiérarchie des départements ministériels et dotés de pouvoirs décisionnels ; - Constat chiffré de la présence des femmes et des hommes aux organes de décision au Luxembourg en collaboration avec le STATEC ; - Formation obligatoire des fonctionnaires et employés publics et communaux, assurée par l'INAP, en matière de politiques d'égalité des femmes et des hommes, sur l'intégration de la dimension du genre, le développement de la législation et l'établissement de budgets sensibles au genre ; - Cours obligatoires de formation initiale en genre pour les fonctionnaires stagiaires de l'État et des communes ; - Formations en genre pour délégués à l'égalité dans la fonction publique, membres des cellules de compétences en genre, responsables du personnel et supérieurs hiérarchiques des ministères et des administrations ; - Introduction d'une formation obligatoire en matière d'égalité des femmes et des hommes pour le personnel de la magistrature, de la police et des établissements pénitentiaires ;
--	--	--	--

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Gender mainstreaming (suite)			<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement de projets pilotes dans les départements ministériels pour connaître l'impact financier des investissements de leurs politiques sur les femmes et les hommes.
Communes			<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la politique de l'égalité des femmes et des hommes comme mission dans la loi communale ; - Assistance aux communes dans l'utilisation des

			<p>outils développés pour le recueil de données permettant de dresser un état des lieux de la situation des femmes et des hommes dans la commune et dans l'administration, ainsi que pour évaluer les engagements politiques ;</p> <p>- Offre de formations portant sur la mise en œuvre d'une politique communale de l'égalité des femmes et des hommes à l'intention des responsables politiques communaux.</p>
TRAVAIL, SECURITE SOCIALE, PROBLEMES SOCIAUX			
Emploi	<p>Die Lohnunterschiede abschaffen. Die Umsetzung des Prinzips der Chancengleichheit zwischen Frau und Mann sowie die Auswirkung auf Berufs- und Familienleben sollen konstant bei jeder Reform im Öffentlichen Dienst beachtet werden.</p>	<p>Die LSAP will mit Nachdruck für Lohngerechtigkeit zwischen den Geschlechtern eintreten. Dass Frauen für die gleiche Arbeit bei gleicher Qualifikation weniger Lohn beziehen, ist für die Sozialisten nicht hinnehmbar. Die LSAP befürwortet u.a. die Einführung von Kollektivverträgen in jenen Wirtschaftszweigen, die vorrangig Frauen beschäftigen und niedrige Löhne zahlen.</p>	<p>- Encouragement de projets pilotes dans les départements ministériels pour connaître l'impact financier des investissements de leurs politiques sur les femmes et les hommes.</p> <p>- Révision du dispositif légal existant, notamment en matière de négociation collective, en vue de renforcer les obligations relatives à la mise en œuvre de l'égalité salariale et en vue d'inciter les entreprises à une obligation de résultats pour atteindre les objectifs fixés en la matière ;</p>
TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)			
	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Emploi (suite)		<p>Gleichzeitig setzt sich die LSAP für eine Aufwertung jener Berufslaufbahnen ein, die mehrheitlich von Frauen gewählt werden. Die Gesundheits- und Sozialberufler haben mit ihren Verbänden des öfteren fehlende Gerechtigkeit bei den Löhnen angemahnt. Dabei sind gerade diese „typischen“ Frauenberufe für die Gesellschaft von zentraler Bedeutung.</p> <p>Darüber hinaus unterstützen die Sozialisten den Vorschlag des Nationalen Frauenrats, für alle Kollektivverträge im Privatsektor einen Chancengleichheitsplan vorzusehen. Ein ähnliches Gleichstellungsmodell sollte auch für den öffentlichen Dienst zurückbehalten werden. Die LSAP lehnt das nach wie vor bestehende Lohngefälle zwischen Frauen und Männern ab. Bei gleicher Qualifikation</p>	<p>- Mise à disposition des partenaires sociaux d'un outil d'autoévaluation des structures de salaire pour les entreprises de plus de 50 salariés et de l'outil suisse LOGIB (« Lohngleichheitsinstrument Bund »), en collaboration avec le STATEC ;</p> <p>- Publication d'un guide sur l'égalité de salaire entre femmes et hommes ;</p> <p>- Offre de cours de formation sur l'évaluation et classification des fonctions neutres par rapport au genre en collaboration avec les syndicats et le patronat ;</p> <p>- Transposition de la directive 2006/54/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail</p>

		<p>und beruflicher Verantwortung dürfen weibliche Arbeitnehmer gegenüber männlichen Kollegen nicht weiter benachteiligt werden. Die Sozialisten werden sich mit Nachdruck für Lohngerechtigkeit zwischen den Geschlechtern einsetzen.</p>	<p>(refonte);</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision de la législation concernant les actions positives dans les entreprises du secteur privé ; - Extension du programme des actions positives au secteur public ; - Poursuite du programme « actions positives dans les entreprises du secteur privé » en collaboration avec les partenaires sociaux en vue d'un transfert d'expériences et de bonnes pratiques concernant les thèmes prioritaires ;
--	--	---	---

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Emploi (suite)			<ul style="list-style-type: none"> - . Utilisation, en ce qui concerne le Plan national pour l'innovation et le plein emploi, de l'approche intégrée promouvant l'égalité entre femmes et hommes comme guide de la mise en œuvre de l'ensemble des Lignes directrices pour l'emploi et de lutte contre la crise économique afin de maintenir, voire d'augmenter les taux d'emploi féminin et masculin ; - Ventilation par sexe des données clefs de l'emploi afin de mieux analyser l'impact de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes et de faciliter la prise de mesures pour contrecarrer les effets négatifs à l'égard de l'un ou de l'autre sexe ; - Intégration de la dimension du genre dans l'offre de mesures de lutte contre le chômage en général et des jeunes en particulier ; - Analyse de l'effet de la crise sur les femmes plus vulnérables ; - Poursuite de l'action contre le travail non-déclaré

		<p>des femmes de ménage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encouragement de la création d'entreprises par les femmes ; - Maintien du niveau actuel de protection dans le cadre des négociations concernant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.
--	--	---

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Emploi (suite)			<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'esprit d'entreprendre notamment auprès des femmes ; - Introduction de comptes épargne-temps pour une meilleure flexibilité dans la gestion du temps de travail tant pour les entreprises que pour les salariés, notamment en ce qui concerne la conciliation entre travail et famille, - Révision du dispositif légal existant, notamment en matière de négociations collectives, en vue de renforcer les obligations relatives à la mise en œuvre de l'égalité salariale et en vue d'inciter les entreprises à une obligation de résultat pour atteindre les objectifs fixés en la matière

<p>Work-life balance</p>	<p>Wenn wir mehr Menschen in den Arbeitsmarkt integrieren wollen, müssen wir auch die Vereinbarkeit von Familie und Beruf sicherstellen. Wir wollen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Flexible Arbeitszeitmodelle sowohl für Mütter wie Väter, die im Rahmen der Sozialpartnerschaft ausgehandelt werden müssen; - Die Einführung von Lebensarbeitszeitkonten; - Die gezielte Förderung der Telearbeit; - Den Ausbau der Krippen und der „Maisons Relais“ (weitere 15 000 Plätze in den kommenden Jahren). Gleiches gilt übrigens im Bereich der Betreuungsangebote für pflegebedürftige und ältere Mitmenschen. ein flächendeckendes Angebot einer freiwilligen Ganztagsbetreuung, besonders auch in Ferienzeiten; - Die Förderung von Teilzeitarbeitsmodellen; - Den Elternurlaub („congé parental“) flexibler gestalten; 	<p>Beschäftigung muss sich für die Betroffenen lohnen, sonst werden sie nach anderen Wegen und Lösungen suchen. Deshalb tritt die LSAP konsequent für angemessene Löhne, flexible Arbeitsbedingungen - darunter ein allgemeines Recht auf Teilzeitarbeit - und eine auf die wahren Bedürfnisse der Beschäftigten zugeschnittene Kinderbetreuung ein. Die Sozialisten treten für eine Verlängerung des Spezialurlaubs für Väter bei der Geburt ihrer Kinder ein und wollen darüber hinaus den Sonderurlaub für Eltern zur Betreuung ihrer kranken Kinder ausweiten. Diese Maßnahmen sollen dazu beitragen, Familie und Beruf besser in Einklang zu bringen und Eltern die nötige Flexibilität geben, um ihre Kinder in Ausnahmefällen besser betreuen zu können.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision envisagée du congé parental suite à la signature du nouvel accord-cadre signé par les partenaires sociaux le 18 juin 2009 ; - Analyse des dispositions relatives au congé parental, à l'allocation d'éducation, aux « baby years » et aux années d'éducation dans leur ensemble afin de permettre au Gouvernement de connaître l'effet des mesures législatives sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, ainsi que sur l'évolution du taux de naissance ; - Réglementation du télétravail ; - Introduction du télétravail dans la fonction publique.
---------------------------------	--	---

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
<p>Work-life balance (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eine Abstimmung der Sachleistungen („chèques service“) und der Geldleistungen (Elternurlaubsgeld und Erziehungszulage), mit dem Ziel, ein flexibles Leistungsangebot für Eltern zu schaffen; - Die Bündelung der verschiedenen Geldleistungen in einem Erziehungsgeld als finanzieller Ausgleich für zeitliche Unterbrechungen oder Teilreduzierung des Berufslebens. Mit dem Erziehungsgeld soll ein Anspruch auf Rentenversicherungsbeiträge verbunden sein. - Die gesetzliche Einführung von Lebensarbeitszeitkonten, der Abbau von Hindernissen für ältere Arbeitnehmer, die länger arbeiten möchten, die allgemeine Einführung des „télétravail“, den dazu zählenden Ausführungsbestimmungen verankert werden können. - Dafür sorgen, dass der Elternteil der seine Berufstätigkeit ganz oder teilweise aufgab, um sich 		

	<p>der Erziehung der Kinder und Pflege der Eltern zu widmen, durch eigene Rentenansprüche sozial abgesichert wird.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Das System der neu eingeführten Dienstleistungschecks ausbauen und flexibler gestalten, insbesondere durch die Erweiterung der angebotenen Dienstleistungen. - Eine Konzentration der Familienleistung um den Elternurlaub für Familien in denen beide Elternteile berufstätig sind, beziehungsweise die Erziehungszulage, wenn ein Elternteil auf Zeit oder dauerhaft aus dem Berufsleben ausscheidet 	
--	--	--

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Femmes rentrantes		<p>Daneben will die LSAP Frauen den Wiedereinstieg ins Berufsleben durch individualisierte Fortbildungsmaßnahmen, Coaching und finanzielle Anreizsysteme für kooperative Arbeitgeber fördern.</p>	

Sécurité sociale	<p>Jeder sollte die Möglichkeit haben, eine eigene Rente zu beanspruchen. Besonders Frauen, die ihren Beruf aufgegeben haben um sich der Erziehung ihrer Kinder, ihrer Familie oder der Pflege von Familienangehörigen zu widmen, haben oft nur Anrecht auf eine niedrige Rente oder besitzen keine eigenen Rentenansprüche. Um Unterbrechungen im Versicherungsverlauf zu verhindern will die CSV</p> <ul style="list-style-type: none"> - die Möglichkeiten von freiwilliger Versicherung und Rückkauf von Versicherungszeiten unterstützen; - die verschiedenen gesetzlichen Maßnahmen bei Kindererziehung und Pflege (Elternurlaub, Erziehungszuschlag, Baby-Jahre, Anrechnung von Erziehungs- und Pflegezeiten) aufeinander abstimmen; - der Ehevertrag wird künftig vorsorgende Maßnahmen vorsehen; - mittelfristig erreichen, dass jeder Ehepartner während der Dauer der Ehe vollumfänglich sozialversichert bleibt, indem Beiträge auch zugunsten jenes Partners verbucht werden, der sich gegebenenfalls aus dem Arbeitsprozess zurückzieht. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la la création de droits personnels dans la Sécurité sociale ; - Analyse du système de cotisation au niveau de l'aspect du genre et notamment au niveau des couples travaillant et cotisant à deux et du système en matière de cumuls ; - Promotion de la « cotisation continuée » en matière de sécurité sociale en cas d'interruption de la carrière professionnelle et réflexion sur l'obligation de contribution de cotisations à moyen terme et l'intervention éventuelle de l'État; - Promotion de création de droits individuels pour chacun; - Engagement à éviter des interruptions de carrière en défaveur du partenaire se consacrant principalement à l'éducation des enfants par des incitations en faveur de l'assurance continuée. 	
Fiscalité		<p>Darüber hinaus empfiehlt die LSAP eine gleichmäßige Verteilung der Steuerlast; sie sollte unabhängig vom Familienstand erfolgen.</p>	
TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)			
	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Santé		<p>Auch das Geschlecht kann wesentlichen Einfluss auf den Gesundheits- bzw. Krankheitsverlauf haben. Deshalb fordert die LSAP eine geschlechterspezifische Gesundheits- und Präventionspolitik, die die gesundheitlichen Bedürfnisse, Ressourcen und Risiken von Frauen und Männern systematisch erfasst und berücksichtigt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes dans les politiques de la santé par le développement, en collaboration avec le Ministère de la Santé, d'un programme d'action avec comme priorités la lutte contre les cancers, les maladies cardiovasculaires et le tabagisme ainsi que la promotion de l'alimentation saine, de l'activité physique et de la santé mentale.

Pauvreté		Statistisch gesehen sind Frauen einem höheren Armutsrisiko ausgesetzt als Männer. Chancengleichheit darf vor der Geschlechterebene nicht Halt machen. Nach wie vor werden Frauen im Durchschnitt für ihre Arbeit LSAP mit Nachdruck begeben. Die Lohnbedingungen und Aufstiegschancen für weiblicheschlechter entlohnt als Männer. Diesen Missstand will die Arbeitnehmer müssen unbedingt jenen der Männer angepasst werden. Darüber hinaus empfiehlt die LSAP eine gleichmäßige Verteilung der Steuerlast; sie sollte unabhängig vom Familienstand erfolgen.	- Adoption du projet de loi sur l'aide sociale qui apportera des réponses aux besoins des femmes et des hommes en situation de détresse ; - Suivi sous l'aspect du genre des mesures de lutte contre la pauvreté et le chômage et des mesures d'emploi pour faire face à la crise économique ; - Analyse des législations en matière d'immigration et d'intégration sous l'aspect du genre.
Coopération au développement			- Systématisation de l'inclusion de la dimension du genre dans les projets de coopération pour mieux répondre aux Objectifs du Millénaire pour le développement.
COUPLE, FAMILLE, SEXUALITE			
Famille	Die soziale Aufwertung des familiären Engagements, gezielte Motivierung von Jungen und Männern für familiäre Aufgaben. Maßnahmen, die es Müttern erlauben, ihre Kinder bis zu einem Jahr zu stillen, unterstützen.	Kurse zur Vorbereitung von Geburt und Elternschaft sollen verstärkt in Anspruch genommen werden können. Deshalb wollen die Sozialisten ein einheitliches Modell für ein flächendeckendes, kostenloses Kursangebot schaffen.	
TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)			
	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Famille (suite)		Auch die Hebammenbetreuung vor und nach der Geburt soll umfassender von der Gesundheitskasse rückerstattet werden. Die Sozialisten treten außerdem für eine humane Geburtshilfe ein und werden den Empfehlungen der Weltgesundheitsorganisation und der Charta der Rechte der Gebärenden bei der Umsetzung von nationalen Gesundheitsplänen Rechnung tragen. Darüber hinaus werden die Sozialisten den nationalen Plan zur Förderung des Stillens umsetzen und die notwendigen Mittel hierfür bereitstellen.	
EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE			
Education, école, recherche	Wir wollen in diesem Sinne - eine gezielte Förderung von Mädchen und Frauen für männertypische	Der Grundstein für die Gleichberechtigung zwischen den Geschlechtern wird in der Erziehung gelegt. Der	- Introduction dans les curricula de formation du personnel enseignant d'une formation obligatoire en

	<p>Ausbildungen, Berufen und Karrieren, u.a. im Rahmen des „Girl's and Boy's Day“.</p> <p>Die Erweiterung der strukturellen Betreuungsmöglichkeiten und eine systematische Verbindung der Schule mit den bestehenden Betreuungsangeboten, die weitgehend auf dem Prinzip der freiwilligen Inanspruchnahme fußt.</p>	<p>öffentlichen Schule kommt dabei eine entscheidende Bedeutung zu. Deshalb wollen die Sozialisten die Geschlechterperspektive in den Schulplänen und Ausbildungsprogrammen der Lehrer verankern. Geschlechtsspezifische Rollenzuschreibungen müssen dabei kritisch hinterfragt und aufgearbeitet werden. Jungen und Mädchen sollen lernen, sich als gleichberechtigte Partner in der Solidargemeinschaft „Schule“ wahrzunehmen. Nur so kann langfristig sichergestellt werden, dass Gleichberechtigung auch später im Beruf und in der Familie zur gelebten Praxis wird.</p>	<p>matière d'égalité des femmes et des hommes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la dimension du genre comme axe horizontal et vertical dans les formations universitaires et les activités de recherche de l'Université du Luxembourg ; - Analyse sous l'aspect du genre de l'impact des textes légaux adoptés pendant la période législative 2004-2009 : formation professionnelle continue, école fondamentale, école préscolaire et primaire fondée sur la pédagogie inclusive, école de la deuxième chance ; - Généralisation du girls' day - boys' day
--	---	---	--

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
<p>Education, école, recherche (suite)</p>			<ul style="list-style-type: none"> - Institutionnalisation de la sensibilisation en matière d'égalité des femmes et des hommes à l'intention des personnes chargées de l'orientation professionnelle ; - Promotion des métiers dans lesquels un grand nombre de postes d'apprentissage restent inoccupés. - Promotion de l'égalité d'accès des hommes et des femmes aux métiers scientifiques et techniques ; - Réédition du manuel scolaire relatif à la convention CEDAW pour être utilisé aux cours d'instruction civique dans les lycées et aux cours de préparation au mariage.
<p>Structures d'accueil</p>	<p>Das System der neu eingeführten Dienstleistungschecks ausbauen und flexibler gestalten, insbesondere durch die Erweiterung der angebotenen Dienstleistungen.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eine Konzentration der Familienleistung um den Elternurlaub für Familien in denen beide Elternteile berufstätig sind, beziehungsweise die Erziehungszulage, wenn ein Elternteil auf Zeit oder dauerhaft aus dem Berufsleben ausscheidet. 	<p>Hinzu kommen familienbedingte Unterbrechungen von Berufslaufbahnen. Beschäftigung muss sich für die Betroffenen lohnen, sonst werden sie nach anderen Wegen und Lösungen suchen. Deshalb tritt die LSAP konsequent für angemessene Löhne, flexible Arbeitsbedingungen - darunter ein allgemeines Recht auf Teilzeitarbeit – und eine auf die wahren Bedürfnisse der Beschäftigten zugeschnittene Kinderbetreuung ein. Neben der öffentlichen Hand sind in diesem Kontext auch Unternehmen gefordert. Die Sozialisten wollen</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de l'offre de prise en charge des enfants scolarisés en dehors des heures de classe.

		deshalb die Schaffung von betriebsinternen Kinderkrippen fördern, die sich eng an die pädagogischen Vorgaben für öffentlich-rechtliche Betreuungseinrichtungen anlehnen sollen.	
TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)			
	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Structures d'accueil (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Den Ausbau der Krippen und „Maisons Relais“ (um weitere 15.000 Plätze in den kommenden Jahren). Die „Maisons Relais“ übernehmen eine vielfältige informelle Bildungsaufgabe, die das erzieherische Angebot von Familie und Schule in spezifischer Art ergänzt. Die „Maisons Relais“ sind dem Prinzip einer familiengerechten Aufnahmeflexibilität verpflichtet. - Ein flächendeckendes Angebot einer freiwilligen Ganztagsbetreuung, besonders auch in Ferienzeiten. 	Ein Investitionszuschuss bleibt aus sozialistischer Sicht ein geeigneter Anreiz zur Förderung von Kindertagesstätten in Unternehmen.	
Divorce	<p>Im Eherecht rechtsverbindlich festschreiben, dass z. B. derjenige Partner, der sich der Kindererziehung widmet und dadurch einen Einbruch seiner Pensionsabsicherung erleidet, im Falle einer Scheidung Anrecht auf eine finanzielle Entschädigung hat, um Pensionsansprüche zurückzukaufen.- bei Scheidung wird das Gericht nach dem Prinzip des Rentensplittings den Beitragsbetrag festlegen, welcher dem Rentenkonto des Ehepartners gutgeschrieben wird.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Im Rahmen der Scheidungsprozedur konsequent auf Vermittlung setzen, um zu gütlichen Einigungen zu gelangen. - Die Alimente neu regeln in dem Sinne, dass sie Alter und Gesundheit der Partner, der Dauer der Ehe, der Qualifikation, dem Willen und den Chancen auf Reintegration auf den Arbeitsmarkt des nicht berufstätigen Partners Rechnung trägt. 	Im Scheidungsrecht soll das Zerrüttungsprinzip voll zur Geltung kommen. Folglich wird die Befriedung der Streitparteien erreichen; gleichzeitig sollen Dauer und Anzahl der Prozesse dadurch reduziert werden. Im Rahmen des neuen Scheidungsrechts wollen die Sozialisten auch eine vorübergehende Splitting-Regelung bei den Rentenansprüchen finden und das gemeinsame Sorgerecht verankern.	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption rapide des projets de loi sur le divorce, sur la responsabilité parentale conjointe et sur la modification de l'âge légal du mariage ; - Réforme du droit de la famille (autorité parentale, filiation, adoption et divorce).
TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)			
	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Divorce (suite)	- Darauf hinwirken, dass zukünftig Eheverträge ausgewogene Modalitäten auch über die Ehe hinaus		

	<p>vor allem hinsichtlich der Erziehungspflichten, der Größenordnung der Alimentenzahlung und vermögensrechtlicher Fragen enthalten.</p> <p>- Dafür sorgen, dass die zukünftige Nutzung der ehelichen Wohnung vor allem im Hinblick auf die Interessen der Kinder geregelt wird. Es ist im Interesse der Kinder, dass beide Eltern, egal ob sie verheiratet sind oder nicht, geschieden sind oder getrennt leben, gemeinsam das Sorgerecht für ihre Kinder ausüben. Das soll auch in Scheidungsurteilen als Regel gelten.</p>	
--	---	--

CORPS ET SEXUALITE

Sexualité		<p>Für eine Fristenregelung beim Schwangerschaftsabbruch: Die Sozialisten wollen den Schwangerschaftsabbruch unter Straffreiheit stellen und Frauen damit vor möglichen Risiken bei illegal durchgeführten Abtreibungen schützen. Frauen sollten grundsätzlich das Recht haben, selbst über einen möglichen Schwangerschaftsabbruch zu entscheiden. Bisher erfolgt der legale Schwangerschaftsabbruch auf der Grundlage einer ärztlichen Indikation. Die LSAP plädiert in diesem Zusammenhang für eine Fristenregelung und will das Abtreibungsgesetz von 1978 entsprechend reformieren.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la loi sur l'interruption volontaire de la grossesse ; - Systématisation de l'éducation à la sexualité en milieu scolaire à tous les niveaux ; - Garantie d'accès à des préservatifs dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (MST) ; - Garantie d'accès pour d'autres contraceptifs afin d'éviter des grossesses non désirées ; - Contraception gratuite pour les femmes jusqu'à l'âge de 25 ans ; - Elaboration d'une loi-cadre de prévention de la santé tenant compte des spécificités entre hommes et femmes ; - Accès aux préservatifs et autres contraceptifs pour jeunes ;
------------------	--	--	---

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Sexualité (suite)		<p>Die Menschenwürde ist unantastbar. Deshalb lehnen die Sozialisten den Menschen- und Organhandel ebenso ab wie die Ausbeutung von Frauen durch Leihmutterchaft. Entsprechende Beratungsstellen und ein uneingeschränkter Zugang zu Verhütungsmitteln sind wesentliche Bestandteile eines wirksamen Jugendschutzes. Das gleiche gilt im Hinblick auf eine effiziente Aufklärung über mögliche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation de la procréation médicalement assistée, stricte réglementation sinon interdiction de la maternité pour autrui ; - Elaboration de pistes pour maîtriser les dépenses de la maternité.

		Schwangerschaften und Geschlechtskrankheiten mit ihrem Risikopotenzial. In diesem Zusammenhang muss der Aids-Problematik besondere Aufmerksamkeit gewidmet werden. Im Umgang mit Sexualität setzen die Sozialisten auch weiterhin auf ein starkes Verantwortungsbewusstsein bei Jugendlichen. Sexualerziehung gehört zum Jugendschutz und soll auf allen Schulebenen mit der notwendigen Konsequenz erfolgen. Entsprechende Beratungsstellen und ein uneingeschränkter Zugang zu Verhütungsmitteln sind wesentliche Bestandteile eines wirksamen Jugendschutzes. Das gleiche gilt im Hinblick auf eine effiziente Aufklärung über mögliche Schwangerschaften und Geschlechtskrankheiten mit ihrem Risikopotenzial.
Technologies de reproduction	(Wir wollen) die Leihmutterchaften verbieten, um der Kommerzialisierung des Frauenkörpers entgegenzuwirken.	

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
Technologies de reproduction (suite)	<ul style="list-style-type: none"> - Die Oviedo-Konvention in Kraft setzen, die Menschenrechte und Menschenwürde gegenüber den Anwendungen in Biologie und Medizin regelt, und das Klonen von menschlichem Erbgut verbietet. - Ein Embryonenschutzrahmengesetz ausarbeiten als Voraussetzung für die Reglementierung einer ganzen Reihe von anderen Vorgängen. - Eine gesetzliche Regelung der In Vitro Fertilisation - eine Anpassung an die Den-Haager-Konvention, die vorsieht, dass Kinder ein Recht darauf haben, ihre leiblichen Eltern zu kennen 		
Prostitution		Ein „Allheilmittel“ im Kampf gegen Prostitution gibt es erwiesenermaßen nicht. Die Sozialisten werden sich auch weiterhin konsequent für den Respekt der menschlichen Würde einsetzen und jede Form von Menschenhandel unterbinden und strafrechtlich	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi scientifique du phénomène de la prostitution pour connaître l'évolution de la prostitution au niveau national et local ; - Analyse des alternatives au modèle dit « suédois ».

		verfolgen. Der menschliche Körper darf nicht für Profitzwecke missbraucht oder ausgebeutet werden. Über Sexualerziehung und gezielte Sensibilisierungsmaßnahmen will die LSAP auf einen Mentalitätswandel hinwirken, um den Kauf und Verkauf von sexuellen Dienstleistungen langfristig einzudämmen.
--	--	--

TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)

	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
VIOLENCE			
Harcèlement sexuel	Einen Aktionsplan zur Bekämpfung des Mobbing ausarbeiten, aufbauend auf dem „accord inter-professionnel“ der Sozialpartner.	Für den Respekt der Menschenwürde: Handlungsbedarf sehen die Sozialisten auch in Zusammenhang mit Stalking. Die LSAP will das willentliche und wiederholte Verfolgen oder Belästigen einer Person unter Strafe stellen. Stalking verletzt die Menschenwürde und Privatsphäre der Opfer und kann zu schwerwiegenden gesundheitlichen Störungen führen. Neben repressiven Maßnahmen gegenüber Tätern soll Stalking-Opfern eine fachgerechte Hilfe und Betreuung angeboten werden.	- Plan d'action en faveur de la lutte contre le harcèlement moral.
Violence domestique	Nicht alle Partnerschaften verlaufen harmonisch. Wir werden den Schutz der beiden Partner vor ehelicher Willkür und Gewalt ausbauen.	Die Sozialisten wollen außerdem das Gesetz über häusliche Gewalt im Sinne eines verbesserten Opferschutzes überarbeiten. Polizeibeamte sollen im Rahmen ihrer Fortbildung verstärkt mit der Problematik befasst werden. Daneben fordern die Sozialisten eine Ausweitung des Hausverbots für männliche und weibliche Aggressoren. In diesem Kontext will die LSAP auch die Einführung einer Schutzzone prüfen und gegebenenfalls eine Banneile verhängen.	- Révision de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique, en prévoyant notamment l'introduction d'une zone de protection (« Banneile »); - Renforcement de la protection des victimes de délinquance sexuelle.

Traite des êtres humains		Die Sozialisten werden sich auch weiterhin konsequent für den Respekt der menschlichen Würde einsetzen und jede Form von Menschenhandel unterbinden und strafrechtlich verfolgen.	- Suivi de la loi du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des êtres humains et modifiant le nouveau code de procédure civile pour connaître l'impact de la législation en matière de protection des victimes.
TABLEAU 35 : Comparaisons des programmes des partis (suite)			
	Programme CSV	Programme LSAP	Programme gouvernemental
AUTRES SUJETS			
Médias			<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un programme d'action médias et publicité concernant l'égalité de droit des femmes et des hommes ; - Suivi du guide de la communication publique et organisation d'actions de sensibilisation en faveur d'un changement de mentalité et de comportement à l'attention du grand public, des jeunes et des enfants.
Environnement			<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des mesures réalisées dans le cadre du Plan national de Développement durable (PNDD) sous l'aspect du genre seront analysées quant à leur impact sur l'égalité des femmes et des hommes, ainsi que sur l'offre du transport en commun et l'aspect du genre.

5. ANALYSE COMPARATIVE

Dans ce chapitre, la situation du Luxembourg sera mise en rapport avec l'évolution dans les autres pays membres de l'Union, aussi bien en ce qui concerne l'évolution de la part des femmes élues que les mesures prises pour atteindre la parité.

5.1. Luxembourg

Lors des élections législatives de 2009, ni la participation politique des femmes, ni plus généralement le renforcement de la politique d'égalité n'ont été des sujets fortement présents dans le débat public. Deux partis seulement l'ont thématiqué dans leurs programmes électoraux. Le parti Vert s'est engagé à promouvoir la présence des femmes dans tous les domaines de la société, par l'introduction de listes paritaires, par la promotion des femmes qui veulent s'engager politiquement et par des mesures en faveur d'une présence politique plus accrue des femmes aux niveaux communal et législatif. Plus concrètement, la Gauche s'est engagée à prendre des mesures pour favoriser la participation paritaire en politique, par le biais d'une nouvelle loi qui obligerait les partis à appliquer les quotas sur les listes, et par une nouvelle loi communale, qui rendrait contraignants les quotas au niveau des commissions consultatives communales. D'autres revendications exprimées par les organisations de femmes, telles que la composition paritaire du prochain gouvernement, des quotas pour les commissions et conseils d'administration du secteur public ou des plans d'action pour une représentation équilibrée n'ont été reprises par aucun parti.

À part les partis *déi gréng* et *Déi Lénk* qui, lors des dernières élections législatives, ont à nouveau tenté de mettre sur pied des listes paritaires¹⁰⁷, d'autres partis ont fixé depuis un certain temps des quotas pour la composition de leurs listes des candidatures : le CSV s'est donné un seuil minimal de 33% de femmes candidates, le LSAP peine à se donner des quotas de 25%¹⁰⁸. Le DP, l'ADR et le PCL ne disposent pas de telles règles, voire les désapprouvent.

Le nouveau gouvernement, dans son programme gouvernemental du 29 juillet 2009, a proposé une série de mesures pour renforcer l'égalité entre femmes et hommes au niveau de la participation politique. Dans le chapitre concernant le ministère de l'Égalité des chances, il est précisé que le Plan d'action national d'égalité sera reconduit. Dans ce cadre¹⁰⁹, le programme gouvernemental prévoit une réflexion du gouvernement « *sur les moyens de promotion de la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision, et notamment sur la création d'un incitatif financier dans le cadre des lois afférentes pour amener les partis politiques à faire figurer plus de femmes sur les listes des candidatures* ». Le gouvernement veut analyser « *la participation des femmes et des hommes à la prise de décision politique et économique. Il est prévu de financer des formations pour candidates politiques et élues politiques* ». Enfin, on prévoit « *un constat chiffré de la présence des femmes et des hommes aux organes de décision au Luxembourg* »¹¹⁰.

Sauf l'incitatif financier pour promouvoir la présence des femmes sur les listes, le gouvernement n'a pas prévu de mesures législatives pour favoriser la parité en politique ni pour renforcer la participation politique des femmes. Au niveau gouvernemental, le débat en est donc resté au stade de la réflexion, des statistiques et des études et le gouvernement ne semble pas disposé à prendre des mesures contraignantes. Au Luxembourg, le principe de la parité en politique reste

¹⁰⁷ Depuis une fusion en 1994, les statuts du parti écologiste prévoient la parité sur les listes électorales ainsi que dans les organes du parti. Sur les listes électorales, en cas d'un nombre insuffisant de membres d'un sexe, les places restantes peuvent être occupées par un membre de l'autre sexe.

Depuis 1999, les statuts du parti "Déi Lénk" prévoient la parité uniquement sur les listes électorales, où on "aspire à une représentation équilibrée des femmes et des hommes".

¹⁰⁸ Une proposition de la députée Lydie Err lors du congrès de Strassen, le 23.3.2009, a été retirée par l'auteure.

¹⁰⁹ Sous le point "Domaines d'actions et mesures précises", g) Prise de décision.

¹¹⁰ Au point h) Mécanismes institutionnels du même chapitre.

une revendication des organisations de femmes, qui ne s'est pas encore frayée son chemin ni dans le discours des grands partis politiques, ni dans celui du gouvernement.

Pourtant, la convention CEDAW, à laquelle le Luxembourg a adhéré, prévoit une politique active de la part des gouvernements et des législateurs dans ce domaine.

De plus, le Luxembourg est cosignataire de la Recommandation du Conseil de l'Europe de 2003 « sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique », ainsi que de celle de 2007 « sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes »¹¹¹. De la multitude de mesures rassemblées dans ces deux recommandations, citons-en seulement quelques-unes :

- envisager l'adoption de réformes législatives visant à instaurer des seuils de parité pour les candidatures aux élections locales, régionales, nationales et supranationales. Dans les cas où il existe des listes à la proportionnelle, prévoir l'introduction de systèmes d'alternance hommes/femmes ;
- lorsque les systèmes électoraux ont un impact négatif sur la représentation politique des femmes dans les assemblées élues, modifier ou réformer ces systèmes afin de promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes ;
- envisager l'adoption de mesures législatives et/ou administratives susceptibles d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes lors des nominations ministérielles ou gouvernementales aux commissions publiques ;
- soumettre, tous les deux ans, des rapports à leur parlement sur les mesures prises et les progrès enregistrés ;
- publier, tous les deux ans, des rapports sur les mesures prises et les progrès enregistrés dans le domaine de la participation des femmes aux processus de prise de décision et donner à ces rapports une large diffusion ;
- programmes de renforcement des compétences et de formation visant à la participation et à la représentation politiques sur une base paritaire, à l'intention des femmes et des hommes, et en particulier des groupes de jeunes et des autres publics pertinents ;
- campagnes d'information et de sensibilisation à l'intention du grand public sur la participation équilibrée /paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux de la vie politique et publique.

Enfin, au niveau de l'Union européenne, des recommandations du Conseil européen¹¹² et des communications de la Commission européenne proposent une participation équilibrée¹¹³.

¹¹¹Rec(2003)3 et Rec(2007)17 du Comité des Ministres aux États membres.

¹¹²Par exemple : Recommandation 96/694/CE du Conseil, du 2 décembre 1996, concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision.

¹¹³ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010. (SEC(2006) 275).

5.2. Union européenne

Qu'en est-il de la parité en politique parmi les pays membres de l'Union européenne ? Font-ils mieux que le grand-duché ? Si au niveau des parlements nationaux, aucun pays n'atteint actuellement un véritable équilibre, la Suède compte cependant 47% de femmes, et la Finlande 40%. La Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, l'Espagne, l'Allemagne et le Portugal détiennent entre 30 et 39% de femmes dans leurs parlements respectifs¹¹⁴. Le Luxembourg se situe dans le pool des moins de 30% où se retrouvent l'Autriche, le Royaume-Uni, la France, l'Italie, la Grèce, l'Irlande, Malte et tous les nouveaux États membres¹¹⁵, la moyenne UE n'étant que de 23%.

¹¹⁴Chiffres repris du site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=774&langId=fr&intPagelId=656>. Voir également : www.inegalites.fr.

¹¹⁵Les chiffres représentent, le cas échéant, la moyenne entre chambre basse et chambre haute. Étant repris des sites officiels nationaux, ils ne rendent souvent pas compte de l'état des dernières élections, mais de la situation actuelle. C'est d'ailleurs un point critiqué par le rapport « Démocratie paritaire », qui souligne que « les données à analyser devront être les résultats au moment de l'élection, non des données résultant de changements ultérieurs ». (P. 91).

Conseil de l'Europe, Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes: Démocratie paritaire : une réalisation encore lointaine. Étude comparative sur les résultats du premier et deuxième cycles de suivi de la recommandation Rec(2003)3 du Conseil de l'Europe sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. www.coe.int/equality, 2009.

TABLEAU 36 : Parlements nationaux (les deux chambres)

	Président	Membres			
		Femmes (N)	Hommes (N)	Femmes (%)	Hommes (%)
UE-27	6F 33H	2 221	7 243	23	77
Suède	H	164	185	47	53
Finlande	H	80	120	40	60
Belgique	H	86	135	39	61
Pays-Bas	F	88	137	39	61
Danemark	H	70	113	38	62
Espagne	H	210	403	34	66
Allemagne	H	215	474	31	69
Portugal	H	68	162	30	70
Autriche	F	70	175	29	71
Estonie	F	23	78	23	77
Bulgarie	F	52	188	22	78
Lettonie	H	22	78	22	78
Royaume-Uni	F	289	1 093	21	79
France	H	186	733	20	80
Italie	H	192	760	20	80
Luxembourg	H	12	48	20	80
Lituanie	F	27	114	19	81
République Tchèque	H	50	231	18	82
Slovaquie	H	27	123	18	82
Grèce	H	51	250	17	83
Pologne	H	95	450	17	83
Irlande	H	35	191	15	85
Chypre	H	7	49	13	87
Slovénie	H	15	115	12	88
Roumanie	F	46	425	10	90
Hongrie	H	35	351	9	91
Malte	H	6	62	9	91

Données rassemblées entre 26/04/2010-19/05/2010¹¹⁶

Source : Commission européenne, Base de données: répartition hommes/femmes dans la prise de décision

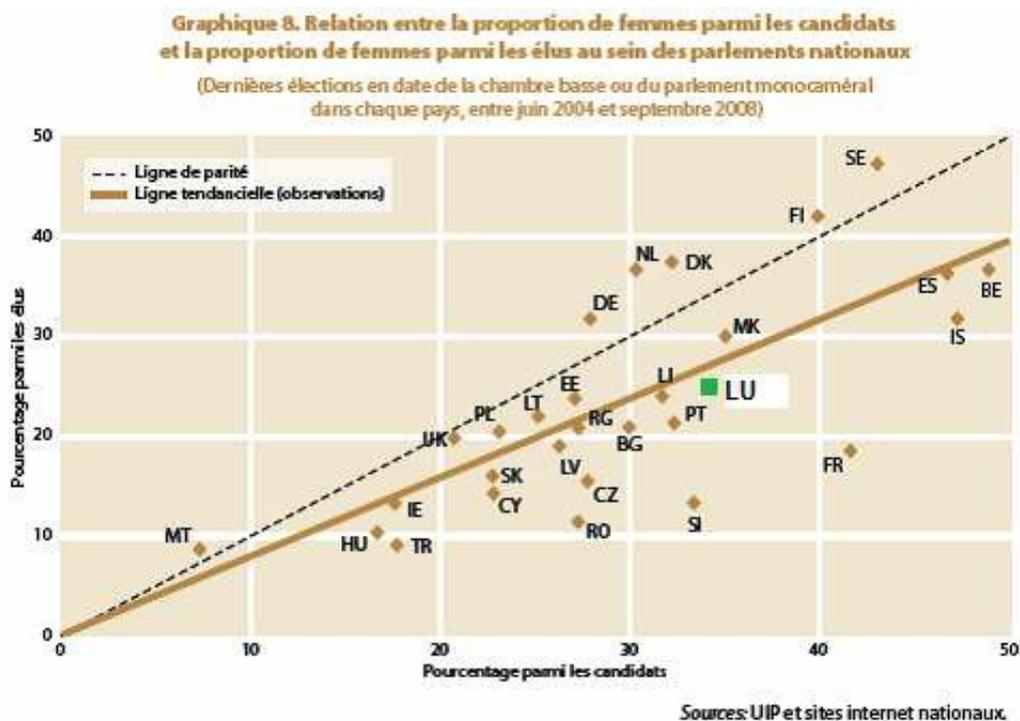
De 21,8% en 2005, la part moyenne des élues est passée à 23,7% en 2008. La part des femmes élues au parlement national luxembourgeois, en augmentant de 20 à 25%, suit donc une tendance générale en UE et dans les pays-membres du Conseil de l'Europe. Notons que dans les nouveaux pays membres, la sous-représentation des femmes est manifeste : seules l'Estonie, la Bulgarie et la Lettonie dépassent les 20%, la plupart se situant entre 10 et 19%, et la Hongrie, rejoignant Malte, reste même en-dessous de la barre des 10%.

Avec moins d'un quart de femmes élues au niveau des parlements, l'inégalité au niveau de la politique reste donc un phénomène structurel en Europe. Dans la plupart des États membres, dont le Luxembourg, les femmes ont d'ailleurs statistiquement moins de chances que les

¹¹⁶Tableau repris de la base de données de la Commission européenne. Voir note plus haut.

hommes d'être élus. À ce titre, le graphique suivant, repris d'une étude de la Commission européenne¹¹⁷ est très révélateur¹¹⁸.

GRAPHIQUE 49 : Relation entre la proportion de femmes parmi les candidats et la proportion de femmes parmi les élus au sein des parlements nationaux



Source : Commission européenne, Base de données: répartition hommes/femmes dans la prise de décision

À cela s'ajoute que la part des candidates sur les listes ne s'élève déjà en moyenne qu'à 30 pour cent.

Le taux de roulement des élus en place joue un rôle important. Tant qu'un candidat ou une candidate sortant-e a du succès, les partis le/la préfèrent à une personne non connue. Ainsi, l'étude « Les femmes et la politique en Europe – Il est temps d'agir » retient: « Selon des estimations, deux tiers des élus sortants environ sont réélus à chaque scrutin en moyenne ; peu de place est donc laissée aux nouveaux élus, ce qui ne se prête pas à l'évolution vers une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes¹¹⁹. » À ce rythme, et sans politique volontariste, il faudrait quatre, cinq ou même plus d'élections pour atteindre la parité.

¹¹⁷ Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances: *Les femmes et la politique en Europe – Il est temps d'agir*. Luxembourg, 2009. Parue sur base de l'exploitation de sa « Base de données: répartition hommes/femmes dans la prise de décision », qui est actualisée tous les trimestres.

¹¹⁸ Le Luxembourg n'ayant pas été repris dans ce graphique, nous y avons ajouté les résultats des élections de 2009.

¹¹⁹ Les femmes et la politique en Europe, p. 7.

5.2.1. Chambres hautes à nomination des membres

Le système politique luxembourgeois étant un système unicaméral, il n'existe pas de base de comparaison au niveau des Chambres hautes à base électorale. Le Conseil de l'Europe indique seulement quatre États membres ayant un système de Chambres hautes et dont les membres ne sont pas élus mais nommés : l'Allemagne, l'Espagne, l'Irlande et l'Italie (tous États membres de l'Union européenne). En moyenne, la part des femmes membres de ces Chambres hautes était de 23,6% en 2008. À titre indicatif, notons qu'au Conseil d'État du grand-duché, les femmes sont actuellement représentées à raison de 28,6%.

5.2.2. Gouvernements

La part des femmes dans les gouvernements, ministres et secrétaires d'État confondus, est de 24,1%¹²⁰. Avec 26,7%, le Luxembourg se situe donc quelque peu au-dessus de la moyenne. Cependant, la Finlande atteint 52%, et le Danemark et la Suède se situent dans la catégorie des 40 à 49%. Six autres États membres se retrouvent dans la catégorie de 30 à 39%. Le Luxembourg n'arrive qu'en 11^e position. À nouveau, ce sont essentiellement les nouveaux États membres qui font baisser la moyenne.

L'étude de la Commission européenne constate une corrélation entre la part de femmes aux gouvernements et celle aux parlements nationaux : les deux se situent dans la moyenne européenne autour du quart, « *ce qui ne dénote pas d'effort particulier en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau de l'exécutif* »¹²¹.

Actuellement, dans l'Union européenne, trois femmes président un gouvernement : la chancelière allemande Angela Merkel, la présidente de gouvernement, Mari Kiviniemi, en Finlande et la présidente du gouvernement slovaque Iveta Radičová. Dans l'Europe des 27, cela revient à une part de 7,4%. Depuis les débuts de la construction européenne, dans les pays de l'Union européenne actuelle, seulement huit femmes ont présidé des gouvernements. Au Luxembourg, cela n'a encore jamais été le cas.

Trois États sont présidés par des femmes : Tarja Halonen (Finlande), Mary Mc Aleese (Irlande) et Dalia Grybauskaitė (Lituanie).

¹²⁰ <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=774&langId=en&intPagelId=659>. Sont comptés tous les membres du gouvernement.

¹²¹ Les femmes et la politique en Europe, p. 8.

5.3. La politique des quotas

Pour remédier à la sous-représentation des femmes en politique, différentes pistes ont été exploitées. Les études qui analysent l'impact des systèmes électoraux des États-membres de l'Union sur la participation politique des femmes deviennent de plus en plus nombreuses¹²². Leurs conclusions et recommandations rejoignent celles formulées par l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections depuis plusieurs périodes législatives¹²³. Plus spécifiquement, certaines études analysent la mise en place de lois ou de règles des partis politiques relatives aux quotas.

Chose surprenante, les quotas électoraux ont fait leur chemin : « *Malgré les controverses qu'ils suscitent, les quotas sont aujourd'hui appliqués dans presque la moitié des pays de la planète*¹²⁴. » En Afrique, en Amérique latine et en Asie, les quotas et les sièges réservés pour les femmes au parlement s'établissent, notamment dans des pays qui récemment ont adopté ou sont revenus sur le système de la démocratie parlementaire¹²⁵.

En Europe également, le modèle est appliqué de plus en plus souvent¹²⁶. Dans quatorze États membres (auxquels appartient le Luxembourg), un ou plusieurs partis se sont soumis à l'auto-obligation de fixer des seuils minima pour les candidates à présenter sur les listes de candidat-e-s. Si ce modèle a fait ses preuves dans quelques pays – notamment scandinaves –, il n'échappe pas au risque d'être de nouveau abandonné, soit que les partis reviennent sur leurs décisions, soit, puisqu'il n'y a pas de véritables sanctions, qu'ils ne les exécutent pas ou seulement partiellement.

Dans plusieurs pays, l'auto-obligation des partis a été encouragée par des politiques d'action positive, voire des incitatifs financiers de la part des gouvernements. Là encore, la pratique a montré que sans mesures contraignantes, les partis se montrent peu enclins à changer leur politique de composition des listes.

Cinq États membres ont jusqu'ici introduit des quotas par voie législative : la Belgique, l'Espagne, la France, le Portugal et la Slovénie. Étant donné que les seuils et les sanctions prévues sont variables et que les systèmes électoraux sont différents, il est impossible de comparer ce groupe de pays aux autres États-membres. En revanche, il nous a paru intéressant d'analyser les évolutions historiques de ces cinq pays.

¹²² Outre l'étude précitée et le rapport *Démocratie paritaire : une réalisation encore lointaine* (voir note 8), relevons notamment:

WIP, Centre d'étude sur les femmes dans la vie politique, Département des Sciences politiques, Université de Stockholm / International IDEA: *Systèmes de quotas électoraux hommes-femmes et leur application en Europe / Parlement européen*, Direction générale des politiques internes, Département thématique C, Droits des citoyens et affaires constitutionnelles: PE 408.309. Bruxelles, 2008.

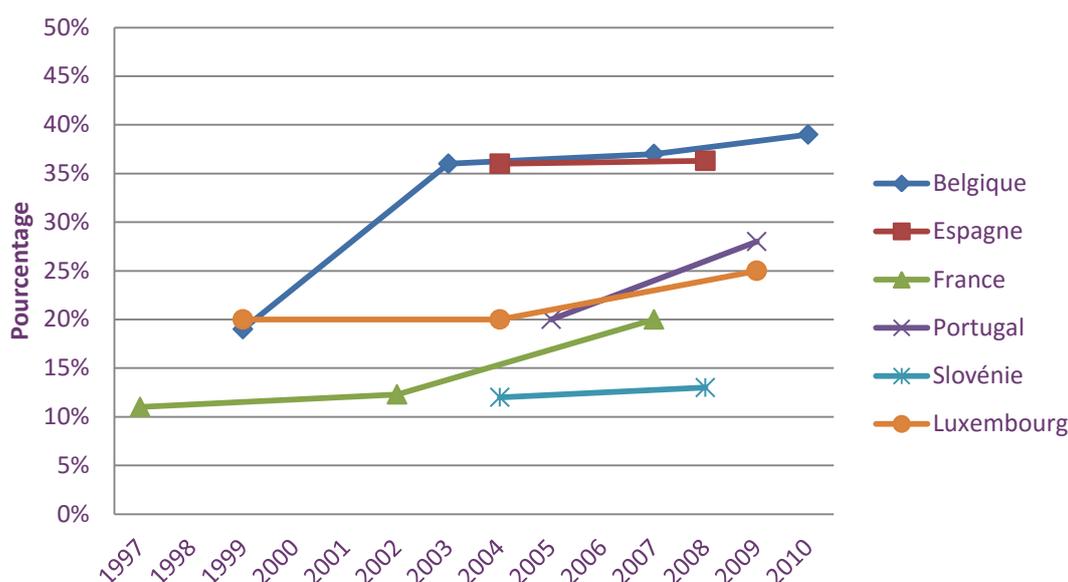
¹²³ Voir notamment les recommandations de l'Observatoire de 2004. Observatoire de la participation politique des femmes aux élections 2004 : La participation politique des femmes aux élections de 2004. Luxembourg, 2005, p. 97ss.

¹²⁴ WIP : Systèmes de quotas électoraux..., p. 2.

¹²⁵ Galligan, Yvonne: *Gender and political representation*. Current empirical perspectives. In: *International Political Science Review*, vol 27 (2007=, n° 5, p. 557-570, ici p. 561ss.

¹²⁶ Le premier pays en Europe à appliquer des quotas politiques fut l'Italie, en 1993. Le système a été aboli en 1995. Des quotas auraient été réintroduits pour les élections européennes.

GRAPHIQUE 50 : Comparaison de la part des femmes élues entre le Luxembourg et cinq pays à quotas légaux



Source : WIP : Systèmes de quotas électoraux hommes-femmes et leur application en Europe.

Au premier abord, les évolutions semblent hétérogènes. Des facteurs qui ne sont pas repris ici peuvent entrer en jeu, comme le fait que certains pays connaissaient déjà des quotas auto-imposés par les partis avant l'introduction de quotas légaux : c'est le cas pour l'Espagne, qui régresse même de quelques points de pourcentage¹²⁷. Un autre élément important pourrait être la durée depuis laquelle les quotas sont appliqués : en Belgique, qui applique des quotas depuis les élections de 1999, la tendance positive s'est confirmée en 2010, comme d'ailleurs en France, à une différente échelle, en 2008.

Selon le rapport « Démocratie paritaire » du Conseil de l'Europe, il est difficile de discerner si les progressions constatées sont dues au système électoral, à l'application de quotas ou à d'autres facteurs, voire à une évolution générale, « naturelle ». De plus, les seuils des quotas varient entre 5 et 50% selon les pays. Néanmoins, on constate en moyenne une augmentation plus importante dans les pays qui ont introduit des quotas.

S'il est risqué d'en conclure à un effet direct et mono-causal des quotas, des progressions de 8 ou 17 pour cent, comme nous les constatons en Belgique et au Portugal, ou encore de 8% en France après les derniers remaniements de la loi, sont choses rares dans le processus habituel des élections. Cependant, ce ne sera qu'après plusieurs élections de suite que les tendances seront plus facilement interprétables. Il est prudent d'attendre encore les résultats de prochaines élections pour analyser les tendances de la participation politique des femmes de ces pays dans la longue durée afin de pouvoir situer l'impact de l'introduction des quotas.

¹²⁷WIP: Systèmes de quotas électoraux..., p. 109.

TABLEAU 37 : Etats-membres de l'Union européenne ayant introduit des quotas par voie législative¹²⁸

	Système électoral	Change-ment de la Consti-tution	Entrée en vigueur loi	% de femmes élues lors des dernières élections avant de l'introduction de quotas		% de femmes élues lors des dernières élections après de l'introduction de quotas		% de femmes élues lors des élections consécutives	
Belgique	Proportionnel (préférentiel)	2002	1994/2002	1999 (Quota d'un tiers)	19%	2003 (Parité)	36%	2007	37%
Espagne	Proportionnel à listes bloquées	1978	2007	2004	36%	2008 (40%)	33%	2008	36%
France	Majoritaire (deux tours)	1999/2008	2000-2007	1997	11%	2002	12%	2007	20%
Portugal	Proportionnel à listes bloquées	1997	2006	2005	20%	2009 (33%)	28%	2009	
Slovénie	Proportionnel (préférentiel)	2004	2006	2004	12%	2008 (25%, puis 35%)	13%	2008	

Sources diverses, notamment : Commission européenne, Base de données: répartition hommes/femmes dans la prise de décision

En attendant, il est intéressant de constater qu'un seul de ces cinq pays dispose d'un système électoral majoritaire, ce qui renvoie aux difficultés de rendre les quotas compatibles dans ce cas de figure. Les quatre autres pays disposent d'un système proportionnel, soit à listes bloquées, soit préférentiel. Au niveau mondial, selon le rapport WIP, un tiers des pays à système majoritaire ont introduit des systèmes de quotas contre quatre cinquièmes des pays à système proportionnel.

Ensuite, le tableau montre que dans les cinq pays, l'introduction de lois sur les quotas s'est appuyée sur des changements de la Constitution. Dans plusieurs pays, la mise en place de quotas par voie législative s'est d'ailleurs d'abord heurtée à des barrières constitutionnelles, réelles ou prétendues. Par ricochet, l'ancrage du principe de la discrimination positive dans la Constitution semble avoir été en lien direct avec la volonté d'introduire de telles mesures par la loi, notamment dans le domaine politique. Il serait fastidieux de vérifier dans quelle mesure les autres États membres ont introduit de tels articles dans leurs Constitutions respectives. Notons cependant qu'au Luxembourg, ce pas franchi en 2006 est resté jusqu'ici sans conséquences au niveau de la loi, que ce soit dans le domaine politique ou autre.

Il est à relever qu'en Belgique et en Espagne, la tentative d'améliorer sensiblement la part des femmes au gouvernement a été une démarche explicite, s'intégrant dans un concept plus général de parité en politique. Les deux cas montrent qu'un concept global de la parité, qui dépasse l'instrument des élections, est le plus efficace. Les lois belges et espagnoles n'instaurent pas seulement le quota de 50% à tous les niveaux d'élection, mais le système belge prévoit également une composition paritaire de tous les organes exécutifs : députations permanentes, collèges échevinaux, organes intercommunaux et interprovinciaux. La Belgique a ainsi instauré une véritable « culture de la parité ».

En 2007, le parlement espagnol a adopté une loi sur la parité, fixant un quota d'au moins 40% de femmes sur les listes des candidat-e-s. Elle impose également à tous les conseils d'administration des grandes entreprises publiques et privées de comprendre d'ici à 2015 au moins 40% de femmes.

¹²⁸Tableau établi sur base de sources diverses, notamment la base de données de la Commission européenne.

5.4. La situation dans nos pays voisins

Dans le chapitre sur le développement historique de la participation politique des femmes, nous avons déjà fait état des évolutions historiques dans nos pays voisins en matière de participation politique des femmes, en retenant que depuis les années 90, le Luxembourg a été devancé par l'Allemagne, alors que la France s'est rapprochée du Grand-Duché. Nous allons maintenant porter un regard plus précis sur les évolutions récentes dans ces trois pays.

5.4.1. Élections législatives

5.4.1.1. Belgique

En Belgique, depuis les élections de 2003, le principe des quotas paritaires sur les listes des candidat-e-s est appliqué à tous les niveaux d'élection et dans toutes les régions du système fédéral¹²⁹. Entretemps, des élections législatives ont eu lieu en 2007 et 2010.

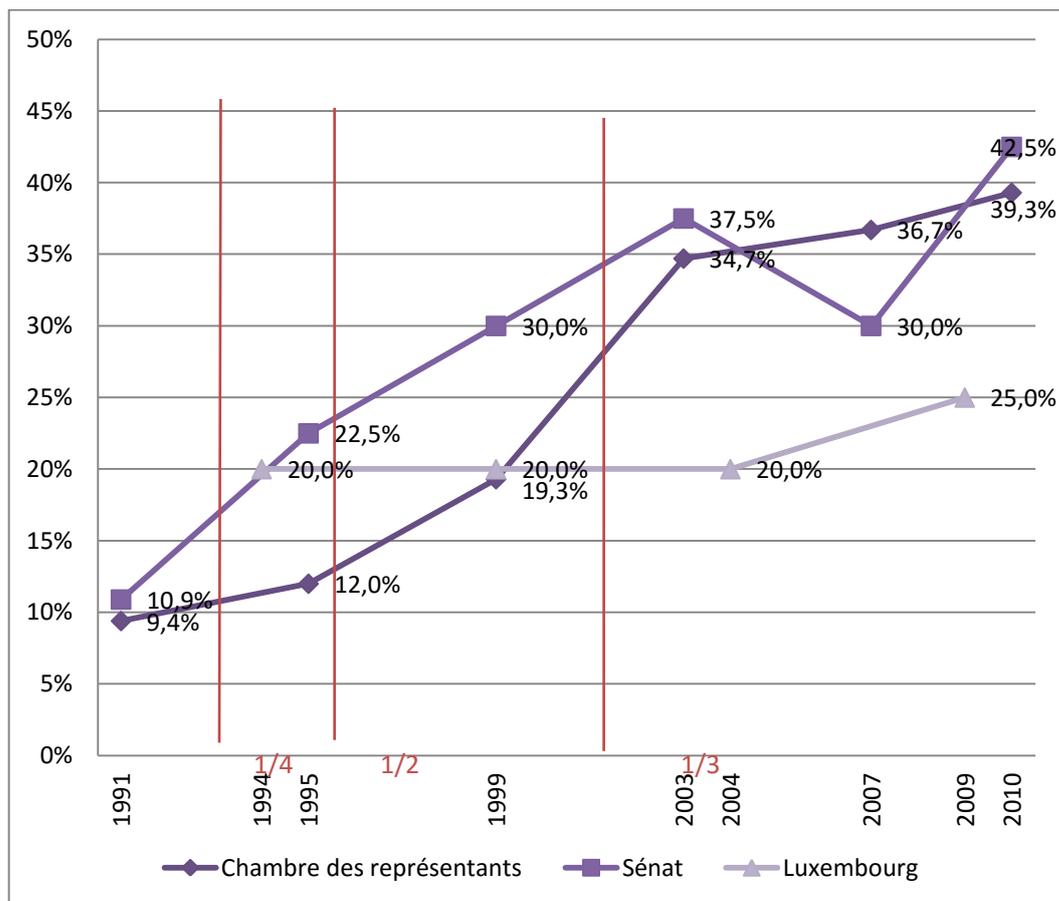
Pour instaurer le système, on a procédé par plusieurs étapes. La progression d'un quota d'un quart sur les listes des candidat-e-s en 1994 à un quota d'un tiers en 1999, puis à la parité en 2003 était prévue dès le début. D'autres règles ont également été resserrées en cours de route. Ainsi, alors qu'au début, une des trois premières places de liste devait être occupée par une personne de sexe différent, aujourd'hui, les deux premières places doivent être occupées paritairement.

¹²⁹Pour l'historique, voir le résumé dans l'étude de 2004 de l'Observatoire, p. 86.

Pour l'analyse du cas de la Belgique, voir :

Meier, Petra: *Belgique. Une meilleure pratique mise en perspective*. In: WIP, *Systèmes de quotas électoraux...*, Études de cas, p. 48-57.

GRAPHIQUE 51 : Comparaison de la part des femmes élues entre le Luxembourg et la Belgique



Sources diverses. Voir détail en bas de page.

Le graphique¹³⁰ montre que la part des élues s’est fortement accrue dans les chambres basse et haute du système législatif belge à partir de l’introduction des quotas jusqu’aux élections de 2003, pour ensuite se tasser à un haut niveau en 2007 et augmenter encore légèrement aux élections de 2010. En prenant la moyenne des deux chambres, la Belgique vient de dépasser le seuil de 40 pour cent de femmes élues. À titre indicatif, nous avons ajouté l’évolution au Luxembourg, qui au début des années 90 devançait encore la Belgique.

Pour la Belgique, les études font état d’un effet de contagion entre les partis qui a fait monter les pourcentages, tout comme d’une certaine pression sur leurs pratiques de mobilisation de candidat-e-s¹³¹. Cependant, un écart constant subsiste entre le taux de parité sur les listes des candidatures et les taux des élues. Il s’explique justement par l’attitude négative des partis.

D’abord, la Belgique connaît non seulement un vote de préférence pour des candidat-e-s individuel-le-s, mais également une liste de suppléant-e-s qui prennent la place des personnes élues qui se désistent. Dans les domaines où les partis peuvent user de leur influence – les listes de suppléant-e-s, les têtes et queues de liste et les “places éligibles” (plus on est situé en haut de la liste, plus on profite lors de la distribution des voix entre les candidatures d’une liste) –

¹³⁰ Chiffres rassemblés sur base de sources différentes, notamment :

Institut pour l’égalité des femmes et des hommes: La représentation politique des femmes à l’issue des élections du 13 juin 2010.

Institut pour l’égalité des femmes et des hommes: La participation des hommes et des femmes à la politique belge.

¹³¹WIP, Systèmes de quotas électoraux...,p. 55.

s'aperçoit que la part des femmes est nettement plus faible. Ainsi, en 2010, seulement 27,5% des têtes de liste étaient des femmes. Chez les premiers/ières suppléant-e-s et les queues de listes, qui sont stratégiquement intéressantes dans le système belge, les femmes étaient encore moins bien représentées. Seul le pourcentage de femmes sur les places éligibles est élevé avec 41,2%. On voit donc que les partis ne sont pas nécessairement convaincus du principe de la parité, puisqu'ils essaient de contourner le système là où c'est encore possible.

Néanmoins, il est indéniable que le système des quotas s'est établi parmi les partis et l'électorat. On met parfois ce succès en rapport avec les « quotas » qui existent pour les groupes linguistiques : « *Un consensus règne [...] sur le fait qu'il est légitime d'institutionnaliser la participation de certaines catégories sociales*¹³². »

Un aspect souvent négligé dans le cas de la Belgique est le fait qu'aux élections de 2003, on a également procédé à l'élargissement des circonscriptions électorales¹³³. À côté des quotas, cette décision a également joué en faveur des femmes. Le rapport WIP insiste sur les effets de la taille des circonscriptions (c.-à-d. le rapport entre le nombre d'électeurs et électrices et les sièges à pourvoir), ainsi que le nombre de sièges gagnables par un parti. Plus un parti est important, plus les chances des femmes candidates augmentent.

5.4.1.2. France

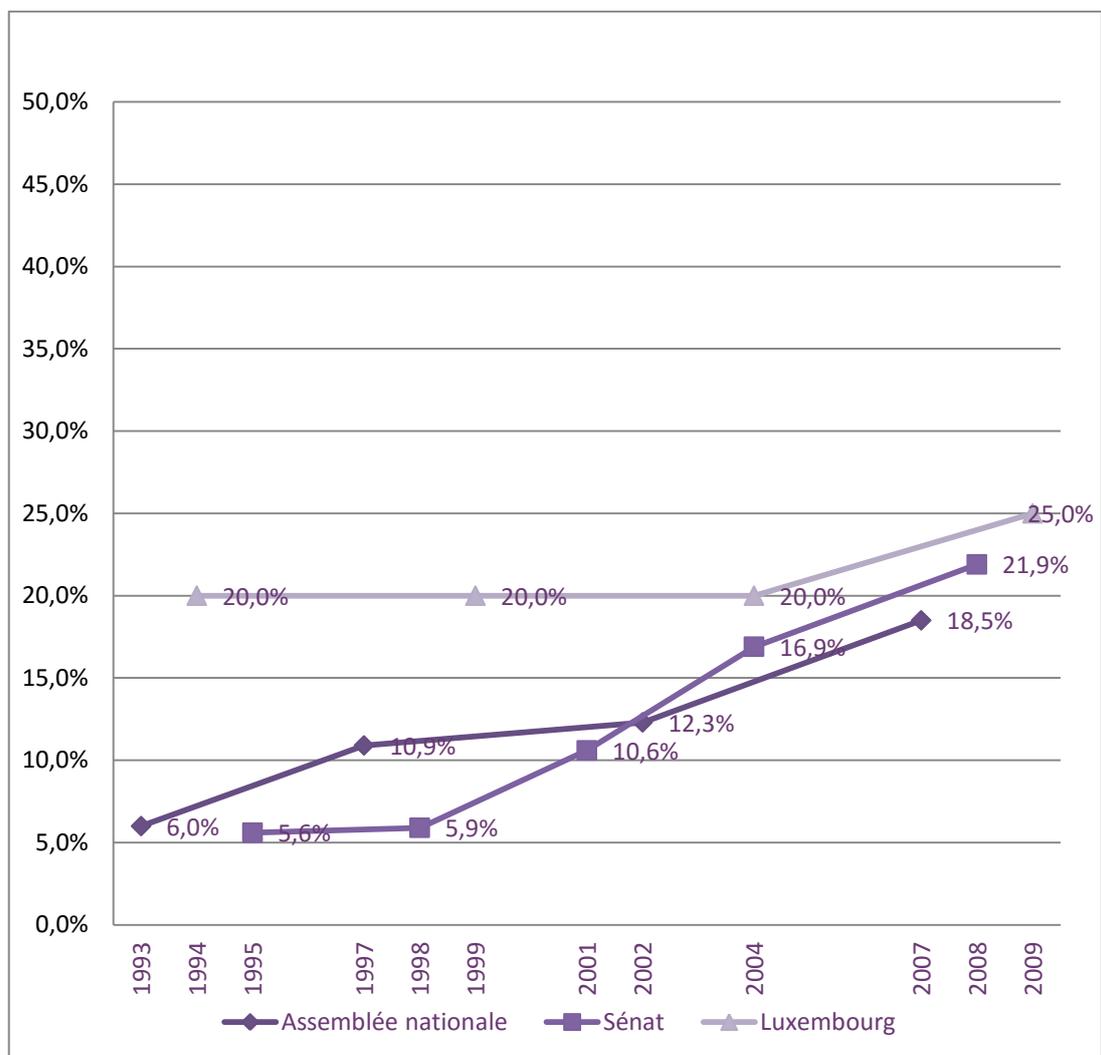
C'est en 2000 que la France s'est donné une loi introduisant la parité pour les élections politiques. Elle joue à tous les niveaux d'élection, mais différemment selon le système électoral. Ainsi, son impact est fort sur les élections régionales, municipales (communes de 3500 personnes et plus) sénatoriales et européennes. Pour les communes plus petites ainsi que pour les élections à l'Assemblée nationale, qui ont lieu selon le système majoritaire, la proportion d'hommes et de femmes parmi l'ensemble des candidatures d'un parti est prise en considération. Pour ces élections, la sanction à l'encontre des partis qui ne respectent pas la parité, se limite d'ailleurs à une amende, qui ne semble pas assez élevée pour motiver les partis à revoir leur stratégie : « *Ces lois ont été efficaces là où elles s'appliquent de manière contraignante [...]*¹³⁴. »

GRAPHIQUE 52 : Comparaison de la part des femmes élues entre le Luxembourg et la France

¹³²WIP, Systèmes de quotas électoraux..., p. 56.

¹³³WIP, Systèmes de quotas électoraux...,p. 34.

¹³⁴Sénac-Slawinski, Réjane: Des quotas légaux et partisans à la parité : panorama des stratégies en Europe. CAIRN-Info, n° 151 (2009), p. 30-39, ici p. 37.



Sources : Hoecker, Beate, Handbuch politische Partizipation von Frauen in Europa, 1998, S. 128. http://fr.wikipedia.org/wiki/Femmes_et_Assembl%C3%A9e_nationale_en_France

Le graphique montre que l'introduction de quotas en 2000 a cependant eu des effets certains sur l'évolution au niveau du Sénat (en partie constitué sur base du système proportionnel, en partie du système majoritaire). L'image est moins claire pour l'Assemblée nationale où des progrès étaient déjà visibles en 1997, dus aux efforts du PS qui avait introduit un quota de 30% et avait gagné les élections. Néanmoins, par rapport au Luxembourg, qui de 1994 à 2009 ne progresse que de 5 points de pourcentage, les avancées sont plus spectaculaires en France : plus de 12 points de pourcentage pour l'Assemblée nationale de 1993 à 2007, plus de 16 points de pourcentage pour le Sénat de 1995 à 2008.

La France ne s'est cependant pas arrêtée là. À partir des prochaines élections, les sanctions pour les partis qui ne se plient pas au principe de la parité sur les listes, seront plus lourdes.

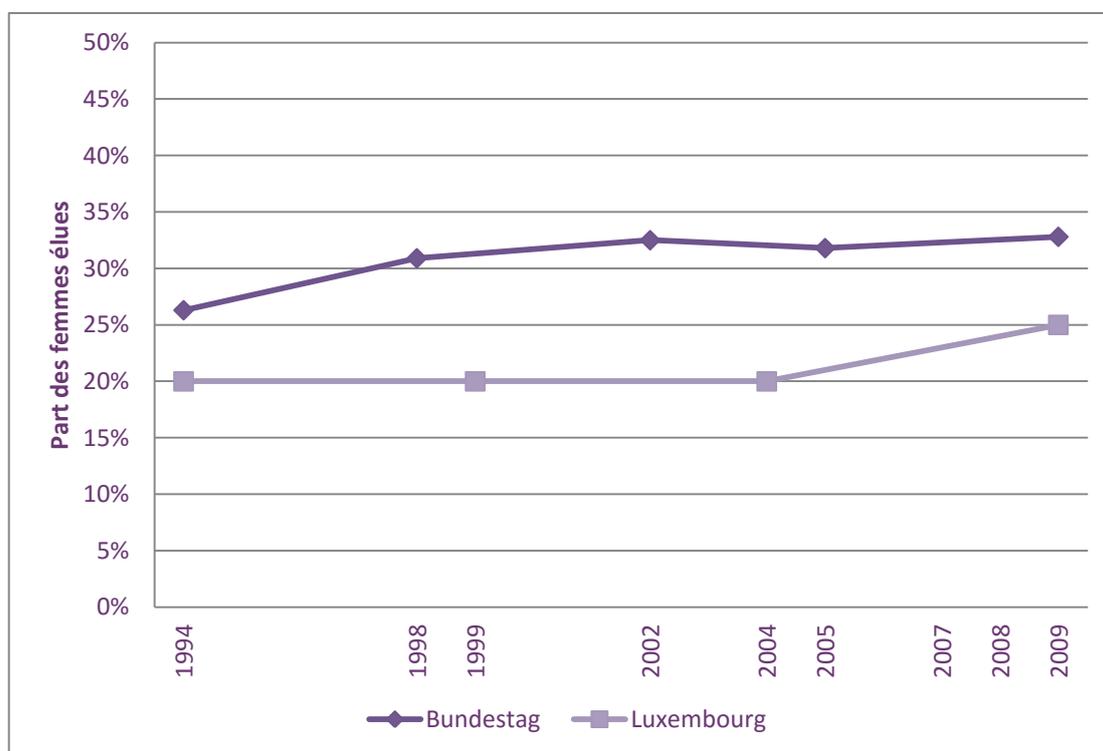
5.4.1.3. Allemagne

À la différence de la France et de la Belgique, l'Allemagne n'a pas mis en place de quotas légaux. Cependant, les quotas de partis y ont déjà une assez longue tradition. La revendication d'une représentation politique équitable a été portée par le nouveau mouvement féministe dans le parti écologiste au début des années 80¹³⁵, puis a été reprise par les sections de femmes du parti socialiste. Actuellement, tous les partis présents au parlement, sauf le parti libéral, prévoient des quotas sur leurs listes des candidatures : le parti vert a fixé un quota de 50%, la Gauche 50%, le SPD 40%, le CDU 30%. Les Verts et la Gauche ont également fixé une stricte alternance femmes / hommes sur les listes des candidat-e-s, le SPD un système moins contraignant. Tous ces partis ont également introduit des règles de représentation des deux sexes pour les organes internes de leurs partis.

Vu que le système électoral allemand combine le scrutin de liste (« vote de liste ») avec un vote de préférence pour un-e seul-e candidat-e dans la circonscription de l'électeur ou de l'électrice (« vote direct »), l'impact des quotas est quasiment automatique au niveau des votes de liste – si les partis respectent leurs propres règles. Selon les études, ceci est le cas surtout au niveau fédéral et au niveau des Länder.

Mais en même temps, les quotas ne peuvent pas jouer pleinement dans un système où environ la moitié des sièges sont distribués selon le système des « votes directs ». Si les partis ne soutiennent pas activement les femmes pour atteindre une grande popularité – et les nominent ensuite comme candidates directes –, elles auront peu de chance de gagner un « mandat direct » : aux dernières élections, seulement 20 pour cent des mandats directs ont été gagnés par des femmes. S'y ajoutent que ce sont les deux grands partis, qui détiennent les quotas les moins élevés, qui gagnent la plupart des mandats directs¹³⁶.

GRAPHIQUE 53 : Comparaison de la part des femmes élues entre le Luxembourg et l'Allemagne



¹³⁵ Analogiquement, les femmes du mouvement féministe luxembourgeois, souvent proches du MLF, ont fait pression sur le parti vert luxembourgeois dès sa création pour une représentation paritaire.

¹³⁶ Sur la question des femmes candidates pour les mandats directs, voir également : Claro da Fonseca, Sara / Espirito-Santo, Ana : *Quotenfrauen, Kandidatinnen, Listen- und Direktmandate im deutschen Wahlsystem*. In: WZB-Mitteilungen, H. 120 (2008), p.42-44.

Sources : Hoecker, Beate, Handbuch politische Partizipation von Frauen in Europa, 1998, S. 72. http://de.wikipedia.org/wiki/Frauenanteil_im_Deutschen_Bundestag_seit_1949.

Alors que la part des femmes élues était encore en-dessous de 10% au début des années 80, les quotas ont eu leur effet surtout jusqu'à la fin des années 90. Depuis, cependant, la représentation politique des femmes ne progresse plus. Aux dernières élections en 2008, si le parti vert atteignait bien 56% et la Gauche 52,6% de femmes élues, les grands partis ont des scores moins élevés : le SPD seulement 38,4%, le CDU 20,1%, alors que le FDP, sans quotas, atteint tout de même 24,7%.

On peut donc constater que l'effet des quotas allemands n'a joué que jusqu'à ce que le potentiel des votes de liste ait été épuisé. Sans nouvelle mesure au niveau du système électoral ou au niveau d'une initiative – éventuellement commune – des partis pour introduire la parité parmi les candidatures pour les mandats directs, la part des femmes élues en Allemagne risque de continuer à stagner. Tout se passe cependant comme si les quotas de liste étaient le maximum que les partis sont disposés à offrir. L'avance que l'Allemagne avait prise, notamment en comparaison avec l'évolution au Luxembourg, est peut-être en train de s'estomper.

En résumé, nous voyons que dans les trois cas de pays présentés ci-dessus, la présence des femmes en politique ne semble toujours pas être un acquis, que ce soit dans des systèmes top-down de la France et de la Belgique, ou dans le système bottom-up allemand basé sur l'initiative des partis. Alors que dans les deux pays à quotas légaux, les partis essaient de contourner la loi là où ils peuvent – avec davantage de marge de manœuvre en France qu'en Belgique –, en Allemagne, après un effet prometteur initial des quotas de partis, la part des femmes élues ne progresse plus. Cependant, il ne faut pas sous-estimer l'effet des quotas sur la notoriété des femmes. Il est tout à fait probable qu'une grande partie des femmes entrées en politique par le biais de quotas s'établissent et deviennent des candidates mobilisatrices de voix, gagnant ainsi en valeur auprès de leurs partis : « [...] quotas have a demonstrable effect : they bolster incremental increases in women's parliamentary seat-holding, bring about historical advances, and can bring women into political life in regions where they have been traditionally excluded for legislatures¹³⁷ ». Dans ce contexte, les études notent d'ailleurs que le terme péjoratif de « femme-quota », à la mode dans les années 90, a perdu sa popularité – un phénomène qu'on remarque également au Luxembourg¹³⁸.

¹³⁷ Galligan, p. 564.

¹³⁸Cf. WIP, Systèmes de quotas électoraux..., p. 42.

5.4.2. Gouvernements

En Belgique, le Parlement fédéral a adopté en 2003 des lois « garantissant la présence de personnes de sexe différent » dans l'ensemble des gouvernements du pays, un objectif qui est donc bien loin de la parité. Depuis, le gouvernement Verhofstadt II a réussi le meilleur score en atteignant, de 2003 à 2007, une part de femmes de 38%.

En France, depuis Jacques Chirac, une composition paritaire ou du moins plus équilibrée du gouvernement est un objectif explicite des présidents de la République française. Notons cependant que le premier gouvernement paritaire mis en place par Sarkozy en 2007 a été remplacé en 2009 par une équipe qui ne compte plus qu'un tiers de femmes. Les bureaux exécutifs des régions et des communes plus grandes seront composés sur base d'un scrutin de listes paritaires lors des prochaines élections.

En ce qui concerne la part des femmes dans les gouvernements des trois pays analysés, la France est donc descendue de la parité au tiers ; en Belgique, dans le gouvernement de 2008¹³⁹, un tiers des membres étaient des femmes ; enfin, l'Allemagne compte actuellement 37,5% de femmes dans son gouvernement.¹⁴⁰

5.4.3. Commissions et comités

La Belgique, au-delà du processus des élections, a également adopté en 2003 une loi « visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis ».

En France, le principe de la parité pourrait bientôt toucher d'autres secteurs que le seul domaine politique. En janvier 2010, l'Assemblée nationale a voté une loi imposant l'instauration de la parité dans un délai de cinq ans pour les conseils d'administration des sociétés par actions et des entreprises publiques, loi qui doit cependant encore passer les instances du Sénat.

En Allemagne, il n'existe aucun quota officiel pour les commissions et comités politiques ou autres.

Nous voyons que parmi nos pays voisins, surtout en Belgique et en France, les efforts déployés par les gouvernements et les législateurs pour favoriser la représentation politique des femmes ont été beaucoup plus soutenus qu'au Luxembourg. Non seulement, des lois ont été réformées en vue d'y introduire des instruments en faveur de la parité dans les parlements et dans d'autres organes politiques, mais on a également – du moins dans certaines phases – usé de la force symbolique d'une présence équilibrée des femmes et des hommes dans les gouvernements nationaux.

¹³⁹ <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/33%20-%20Femmes%20au%20sommet> FR tcm337-80945.pdf, p. 55 (gouvernement Leterne, 31,82%).

¹⁴⁰Pour rappel, le gouvernement luxembourgeois détient actuellement une part de 26,67% de femmes.

5.5. Facteurs présentant un impact sur la représentation politique

Pourquoi est-ce que le concept de la parité s'est établi dans certains États de l'Union et pas dans d'autres ? Et quels sont les facteurs qui interagissent sur son application et son efficacité ?

5.5.1. Les quotas

L'étude WIP discerne plusieurs discours majeurs à l'encontre des quotas :

- un discours relevant de l'approche graduelle parmi les partis qui reconnaissent l'objectif de la parité, mais réfutent l'instrument des quotas ;
- le discours libéral et individualiste, selon lequel les quotas violent le principe de l'égalité des chances ;
- le discours traditionaliste, selon lequel les femmes ne s'intéressent pas à la politique et qui situe le rôle de la femme en dehors de la sphère politique.

Par contre, les discours en faveur des quotas seraient essentiellement les suivants :

- le discours sur la justice et la démocratie, selon lequel la sous-représentation féminine est un signe de dysfonctionnement de la démocratie ;
- le discours sur l'ajustement nécessaire aux normes internationales dans le domaine de la participation féminine ;
- le discours sur la discrimination et l'exclusion des femmes, qui rend nécessaire une politique volontariste.

En comparant ces discours avec les positions des partis au Luxembourg, on peut conclure que les discours à l'encontre des quotas sont répandus notamment chez les partis situés plutôt à droite ou au Centre du spectre politique, c'est-à-dire l'ADR, le DP et, du moins partiellement, le CSV, où l'introduction de quotas n'avait pas fait l'unanimité. Cependant, même le parti socialiste, qui dans d'autres pays a joué un rôle important pour la propagation des quotas, et le parti communiste seraient, au Luxembourg, plutôt à ranger parmi ces partis. Si les deux partis les plus importants, le CSV et le LSAP, ont bien introduit des quotas, ils n'en ont pas fait un argument politique, mais l'impression prévaut, qu'ils ont fait une concession à leurs sections féminines respectivement leurs membres féminins.

Il ne reste donc que deux partis moins importants, le parti écologiste et le parti de la Gauche, qui ont repris un discours en faveur des quotas. Cependant, la parité n'y est pas non plus un point essentiel dans le débat politique.

Dans de nombreux pays, l'introduction d'un système de quotas, surtout en ce qui concerne les quotas de partis, conduit à un phénomène de contagion : du moment que l'argument de la représentation féminine joue dans le débat de société, les partis qui introduisent les quotas sur les listes sont rejoints par la majorité, voire la totalité des autres partis – soit pour des questions d'image, soit par calcul électoral, soit les deux à la fois. Cet effet est plus souvent visible chez les partis de gauche.

Au Luxembourg, chronologiquement, après *déi gréng*, ce sont *Déi Lénk*, qui les ont suivi, leurs statuts prévoyant depuis 1999, que le parti « aspire à » une représentation paritaire des femmes et des hommes sur ses listes des candidat-e-s. Cependant, ce fut le CSV qui en 2001 était le troisième parti à introduire des quotas. Lors d'un congrès en 2002, une proposition d'introduire des quotas a été refusée par le LSAP, une nouvelle proposition en 2009 a été retirée au dernier moment. Nous voyons que le parti socialiste s'est désisté dans ce rôle innovateur qu'il a détenu dans d'autres pays.

Lors des débats parlementaires pour la réforme de la loi électorale de 2003, sous une majorité CSV-LSAP, toutes les tentatives d'intégrer des mesures légales pour la parité ont échoué.

5.5.2. L'impact du système électoral sur les quotas

Même avec l'introduction de quotas, nous voyons que la parité ne se fait pas du jour au lendemain. Selon le système électoral en place, l'accroissement substantiel de la part des femmes élues peut prendre de une à plusieurs élections. L'étude « Les femmes et la politique en Europe – Il est temps d'agir » retient que l'impact des quotas sur les listes peut être limité par des systèmes électoraux défavorables qui « *sont plus propices à l'élection des candidats préférés des fidèles du parti* » ou par le droit de réélection illimité des élu-e-s sortant-e-s.

Selon cette étude, pour que le système des quotas soit efficace, il doit s'accompagner des trois facteurs suivants :

- il doit être compatible avec le système électoral du pays respectif ;
- il doit prévoir de régler les questions d'ordre utile sur les listes ;
- il doit prévoir des sanctions efficaces et réellement appliquées au cas où les quotas ne sont pas respectés – par exemple des lourdes amendes ou l'invalidation des listes en question.

De cette troisième condition, il en découle une quatrième, celle de l'existence ou de la création d'une institution qui contrôle l'application des quotas.

En déclinant les trois conditions du WIP sur nos trois pays voisins, nous constatons que la Belgique s'en rapproche le plus. En France, au niveau législatif, les sanctions prévues ne sont que financières, et les quotas ne peuvent pas jouer pleinement dans le système majoritaire. En Allemagne, l'auto-obligation de quotas de la plupart des partis coïncide avec le système des listes bloquées, mais le vote direct en divise l'effet.

5.5.3. Le mouvement féministe

L'importance des mouvements de femmes et des groupes de pression féministes a été soulignée par les études précitées sur l'application de quotas en politique¹⁴¹, ils sont : « *les principaux acteurs de la montée des femmes et de l'instauration de quotas féminins en politique*¹⁴² ». Il serait d'ailleurs intéressant d'analyser si le déclin du mouvement féministe, qu'on observe dans de nombreux pays européens, s'accompagne d'une relâche dans le domaine de la représentation politique des femmes.

5.5.4. Le rôle des partis politiques

Dans les différentes études, les partis sont caractérisés de « chiens de garde » voire de « jardins secrets » en matière de sélection des candidat-e-s. Ces deux termes renvoient d'une part au pouvoir de décision qu'ils détiennent sur la composition des listes, mais d'autre part à la façon peu transparente et peu démocratique avec laquelle ce processus se déroule souvent.

L'étude WIP accorde beaucoup d'importance au rôle des partis en matière de participation politique des femmes : « *Le pouvoir de recruter, de sélectionner et de proposer des candidates est entre les mains des partis politiques, quel que soit le système électoral en vigueur. Toute tentative de solution au problème de la sous-représentation des femmes en politique doit, dès lors, cibler les partis politiques et leurs points de vue et stratégies concernant des assemblées décisionnelles davantage ouvertes à toutes et à tous.* » Dans ce contexte, l'étude propose des plans d'action et des systèmes de monitoring pour les partis politiques.

5.5.5. Les sections de femmes des partis

Le rôle des sections de femmes, voire des associations internationales de femmes de partis n'est pas négligeable. Le cas de l'Espagne par exemple montre l'impact d'une section féminine d'un seul grand parti, en l'occurrence le parti socialiste. Il montre également l'influence, dans les années 90, de l'« Internationale socialiste », elle-même mise sous pression par l'Internationale socialiste des femmes, qui avait recommandé à ses partis membres de prendre des mesures en faveur d'une meilleure représentation politique des femmes, aussi bien interne que sur les listes des candidat-e-s¹⁴³.

5.5.6. Les acteurs officiels de l'égalité

Le rôle du gouvernement, et notamment du ministère chargé de l'égalité entre femmes et hommes est un autre facteur qui peut fortement influencer la situation. Certaines expertes mettent en rapport l'engagement des « unités féministes d'État », tel un ministère à l'égalité, avec les relations voire la concordance stratégique entre elles et le mouvement féministe autonome¹⁴⁴.

Les études soulignent également l'impact d'agences pour l'égalité, comme l'Observatoire de la parité en France ou l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes en Belgique. À noter qu'au Luxembourg, le gouvernement n'a pas cru utile, en transposant les directives d'anti-discrimination qui prévoient des organes pour l'égalité, de créer une agence distincte pour

¹⁴¹Voir chapitres 2 et 3.

¹⁴² Alnevall, Christina: Espagne: vers un Etat plus respectueux de l'égalité hommes/femmes. In: WIP, Etudes de cas, p. 103.

¹⁴³ Threlfall, Monica: *Explaining gender parity representation in Spain: the internal dynamics of parties*. In *West European Politics*, vol. 30 (2007), p.1068-1095, ici p. 1082s.

¹⁴⁴Galligan, citée dans une critique de livre de Lovenduski : *State feminism and political representation*, p. 568. « A successful outcome requires a cohesive women's movement interested enough in the issue of representation to give it a high priority, and in these circumstances, the support of a sympathetic women's policy agency working within the policy process can be important. » P. 569.

l'égalité entre femmes et hommes. Le Centre pour l'égalité de traitement¹⁴⁵, mis en place en 2008, est également compétent pour d'autres motifs de discrimination : la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge. Il ne peut donc mener qu'avec difficulté une sensibilisation plus spécifiquement axée sur la sous-représentation des femmes.

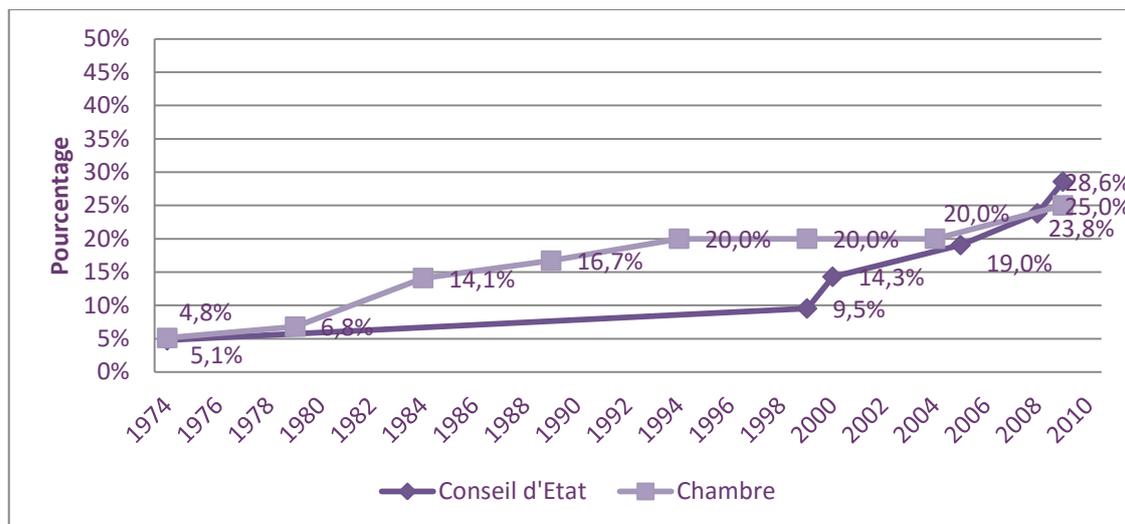
5.5.7. Le fait du prince

Parmi les facteurs qui favorisent la participation féminine, nous avons constaté que dans de nombreux pays, une décision « au sommet » d'introduire la parité au sein du gouvernement peut changer la donne, comme c'était le cas en France ou en Espagne. On peut relever, à une échelle beaucoup plus réduite, qu'au Luxembourg, Jean-Claude Juncker s'était démarqué en 1995, lorsqu'il composait son premier gouvernement avec un quart de femmes. Le deuxième gouvernement Juncker, en 1998, comptait même un tiers de femmes.

De même, les commissions et comités officiels dont les membres sont nommés par le gouvernement peuvent devenir paritaires par simple volonté politique. Mais ces décisions peuvent être annulées en cas de changements politiques. Certains pays font un pas de plus, en adoptant des lois qui établissent des seuils en matière de représentation des genres.

Parfois, le principe de la parité, sans qu'il ait été fixé explicitement, peut néanmoins avoir ses effets. Dans ce contexte, il est intéressant de noter l'accroissement du pourcentage de femmes au Conseil d'État luxembourgeois, historiquement très bas, depuis quelques années.

GRAPHIQUE 54 : Part des femmes au Conseil d'Etat et à la Chambre



Sources : <http://www.conseil-etat.public.lu/fr/index.html>; Observatoire CNFL.

¹⁴⁵www.cet.lu

5.5.8. L'impact des institutions européennes

Jusqu'ici, l'action des institutions européennes s'est concentrée sur la collecte de statistiques et la formulation de recommandations dans le domaine de la prise de décision politique. Ainsi, la « Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2006-2010 » de la Commission européenne constate¹⁴⁶ : « *La sous-représentation persistante des femmes dans la prise de décision politique constitue un déficit démocratique. La citoyenneté active et la participation des femmes à la vie politique et à la haute administration publique à tous les niveaux (local, régional, national, européen) devraient être davantage encouragées. La disponibilité de données comparables et fiables dans l'UE reste une priorité*¹⁴⁷. » Depuis la mise en place du nouvel Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes en juin 2010, on peut s'attendre à un monitoring plus intense de la part de la Commission¹⁴⁸.

Dans sa communication « Un engagement accru en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : Une charte des femmes »¹⁴⁹, la Commission retient : « *Nous réaffirmons notre engagement à viser une représentation plus équitable des femmes et des hommes aux postes de pouvoir dans la vie publique et dans l'activité économique. Nous utiliserons les compétences qui nous ont été conférées, y compris des mesures incitatives à l'échelle de l'Union, pour promouvoir une proportion accrue de femmes aux postes à responsabilités.* »

Depuis sa Recommandation 96/694/CE du 2 décembre 1996¹⁵⁰, concernant la participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision, le Conseil européen n'a plus émis de nouveau texte.

Nous voyons donc que la marge de manœuvre à ce niveau se limite à des mesures non contraignantes, dont l'impact semble jusqu'à présent réduit. Ni le Conseil européen, ni la Commission européenne ne semblent disposés ou habilités à imposer des changements de politique. Il n'étonne pas, dans un tel cadre, que le Parlement européen appelle directement aux États membres dans sa Résolution du 10 février 2010 sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne¹⁵¹. Il « *demande aux États membres de prendre des mesures effectives, notamment par la voie législative, favorisant une présence équilibrée des femmes et des hommes aux postes à responsabilité des entreprises, de l'administration et des organes politiques et demande par conséquent que des objectifs contraignants soient fixés pour veiller à la représentation égale des femmes et des hommes;* » et il « *indique, à cet égard, que l'utilisation de quotas électoraux a des effets positifs sur la représentation des femmes* ».

¹⁴⁶ Voir note 6.

¹⁴⁷ Sous le point 3.1, Participation des femmes à la politique, p. 6.

¹⁴⁸ <http://www.eige.europa.eu/>.

¹⁴⁹ Déclaration de la Commission européenne à l'occasion de la journée internationale de la femme 2010 en commémoration du 15e anniversaire de l'adoption d'une déclaration et d'un programme d'action lors de la conférence mondiale sur les femmes organisée par les Nations unies à Pékin et du 30e anniversaire de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

¹⁵⁰ Voir plus haut.

¹⁵¹ (2009/2101(INI)), point 26.

5.6. Conclusions

En comparant le Luxembourg à ses pays voisins ainsi qu'aux autres États membres de l'Union, on peut retenir qu'il existe de nombreux instruments que le grand-duché n'a pas encore mis en place :

- des rapports plus fréquents sur l'évolution non seulement au niveau des élections, mais également de la composition des commissions parlementaires et des commissions et comités nommés par le gouvernement seraient utiles ;
- de tels rapports devraient être présentés et débattus au parlement ;
- des analyses sur la visibilité des femmes en période électorale, notamment, dans les tables rondes diffusées à la télévision et à la radio, font actuellement défaut ;
- une démarche concrète du gouvernement devrait être élaborée et présentée au public ;
- la pression auprès des partis pourrait être augmentée par l'analyse de leur procédures de nomination et de sélection internes, et par l'obligation faite aux partis à présenter des états des lieux et des plans d'action pour améliorer la situation ;
- au niveau du système électoral, les quotas légaux, combinés avec une réglementation concernant l'ordre des candidatures sur les listes et des sanctions efficaces, pourraient encore montrer des effets, même sans changement du système électoral ;
- enfin, parmi les recommandations pour une réforme du système électoral faites dans l'étude du Centre de recherche Gabriel Lippmann pour le ministère de la Promotion féminine de l'époque¹⁵² la proposition d'une « circonscription nationale unique au scrutin proportionnel fermé avec un système de 'fermeture éclair' pour toutes les listes en compétition » semble toujours valable.

Nous avons vu dans cette mise en contexte de la situation luxembourgeoise dans le cadre plus large des États membres de l'Union que les mesures en faveur de l'équilibre femmes-hommes se sont basées sur un changement de la Loi fondamentale. À côté de leur effet concret, cet ancrage dans la Constitution des actions législatives en faveur de la parité peut avoir un effet mobilisateur considérable. Par contre, cet effet s'évapore s'il n'est pas suivi d'actions législatives concrètes, comme par exemple des mesures pour la parité en politique. C'est malheureusement le cas pour le grand-duché.

Il en va de même pour des initiatives de la part du gouvernement qui concernent sa propre composition. Elles peuvent constituer un geste symbolique fort pour sensibiliser le public en faveur de l'équilibre femmes-hommes en politique. La condition en est que ces gestes se situent dans une stratégie globale. Par contre, ils restent peu crédibles si dans le temps, l'évolution ne se poursuit pas dans un sens positif.

¹⁵²Fehlen, Fernand / Piroth, Isabelle / Poirier, Philippe : *Les femmes et la représentation politique* / Ministère de la Promotion féminine. Luxembourg, 2000, p. 187, note 150.

6. PORTRAITS DES ELUES

Introduction et méthodologie

Complémentaire à l'analyse quantitative, alimentée des données de sources différentes¹⁵³ citées avant dans le texte, les élections législatives et européennes sont analysées, dans cette dernière partie du rapport, également sous un angle qualitatif.

En effet, une enquête via questionnaire nous a permis de récolter des données qualitatives autour du genre en politique.

Le questionnaire était divisé en deux parties : La première partie était destinée, dans la continuité de l'Observatoire de 2004, à présenter les portraits individuels des femmes élues. La seconde partie cherchait à mieux appréhender des aspects du genre en politique.

Le questionnaire fut envoyé par voie postale aux politiciennes concernées. Le taux de réponse élevé doit évidemment être mis en rapport avec les effectifs peu élevés de notre champ d'étude (18 individus). En ce qui concerne précisément les trois élues qui ne nous ont pas retourné le questionnaire rempli, nous signalons que nous avons repris les réponses des portraits publiés lors du rapport de l'Observatoire de 2004. Pour ce qui est de l'analyse des données, elles apparaîtront comme données manquantes.

Nous commencerons avec la présentation des portraits des 18 femmes élues aux élections législatives et des deux femmes élues aux élections européennes de 2009¹⁵⁴.

Nous avons rendu fidèlement les réponses des politiciennes dans les portraits. Les professions ou fonctions utilisées au masculin ont été converties par nos soins au féminin. Les portraits sont ordonnés selon l'ordre alphabétique du nom des politiciennes respectives, en commençant par les élections législatives.

¹⁵³ www.elections.lu; Observatoire CNFL; sites internet des parties; www.rtl.lu; www.europa.lu; etc.

¹⁵⁴ Sources pour les portraits de Kemp-Arendt Nancy, Frank Marie-Josée et Polfer Lydie : www.chd.lu (pour les fonctions et titres au Parlement, tout comme les commissions) et Observatoire CNFL de 2004.

6.1.1. Députées nationales



KEMP-ARENDT Nancy

Curriculum	
Date de naissance	22/05/1969
Domicile	Mondercange
Nombre d'enfants	2
Etudes et Formation	Fin d'études secondaires à Boca Ratas, Floride, 3 années relations publiques et communication
Dernière profession exercée	Chargée de cours
Autres engagements	Conseil d'administration "Hëllef fir kriibskrank Kanner"
Loisirs	Sport, animaux
Publications	
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	
au niveau national	1996-1999 : Députée 2003-2004 : Députée 2004-2009 : Députée 2009 - : Députée
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Députée
Commissions	Membre suppléante de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN Membre suppléante de la Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN depuis le 28/07/2009 Membre de la Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (pour le volet Sports) depuis le 28/07/2009 Membre de la Commission des Classes moyennes et du

	Tourisme depuis le 28/07/2009 Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration depuis le 28/07/2009
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	Réconciliation vie de famille et vie professionnelle
Dossiers politiques prioritaires	
Motivations à entrer en politique	L'intérêt
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	Davantage de taxes sur le tabac et l'alcool



BRASSEUR Anne

Curriculum	
Date de naissance	19/05/1950
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	1
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC +4 /5) ; domaine : psychologie
Dernière profession exercée	Psychologue diplômée, chargée de direction
Autres engagements	Non
Loisirs	Sports, musique, lecture
Publications	
Parti politique	DP
Carrière politique	
au niveau communal	1975 - 1981 : conseillère de la Ville de Luxembourg 1981 - 1999 : échevine 2005 - 2009 : échevine
au niveau national	1979 - 1999 : députée 1999 - 2004 : ministre de l'Education nationale, de la formation professionnelle et des sports 2004 – aujourd'hui : députée
au niveau européen	1994 - 1999 : Assemblée parlementaire au Conseil de l'Europe 2004 - aujourd'hui : Assemblée parlementaire au Conseil de l'Europe
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire Présidente de la Commission de la Culture, de la Science et de l'Education de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (- 26.01.2010) Présidente du groupe politique des démocrates et des libéraux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Commissions	Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

	<p>Commission du Développement durable</p> <p>Commission de la Culture</p> <p>Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, Média et Communications</p> <p>Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle</p>
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	Contribuer à éviter les dérapages financiers pour ne pas trop charger les générations futures
Dossiers politiques prioritaires	Contrôle de l'exécution budgétaire; recherche et culture
Motivations à entrer en politique	
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	Mettre fin à la politique de l'arrosoir et cibler la politique sociale au lieu de continuer à distribuer à tout le monde au détriment des prochaines générations



DALL'AGNOL Claudia

Curriculum	
Date de naissance	06/04/1973
Domicile	Dudelange
Nombre d'enfants	
Etudes et Formation	Fin d'études secondaires classiques
Dernière profession exercée	
Autres engagements	OGBL Nationalvorstand OGBL département femmes Vice-présidente section OGBL Dudelange
Loisirs	Voyager, lecture, apprendre des langues étrangères
Publications	
Parti politique	LSAP
Carrière politique	
au niveau communal	1999 - aujourd'hui : conseillère communale
au niveau national	2004 - aujourd'hui : députée
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Groupe politique socialiste (membre) Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (membre) Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (Euromed) (présidente)
Commissions	Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Medias, des Communications et de l'Espace (membre) Commission "Toutes les Commissions Parlementaires" (membre) Groupe interparlementaire du scoutisme (membre) Commission de la Santé et de la Sécurité sociale (membre) Commission du Logement (membre) Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative (membre) Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des

	<p>chances (vice-présidente)</p> <p>Commission de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports (pour le volet Sports) (membre)</p> <p>Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire (pour le volet Economie solidaire) (membre)</p> <p>Commission des Affaires intérieures, de la Grande Région et de la Police (pour le volet Police) (membre)</p> <p>Commission des Pétitions (vice-présidente)</p> <p>Commission des Comptes (membre)</p>
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	Réforme de la sécurité sociale, c'est-à-dire garantir notre système et garantir que nos enfants puissent aussi en profiter
Dossiers politiques prioritaires	Santé et sécurité
Motivations à entrer en politique	La participation à la prise de décision, le goût de discuter, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité, mon engagement dans un syndicat
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	Crèche etc. gratuite pour chaque enfant



DOERNER Christine

	Curriculum
Date de naissance	18/07/1952
Domicile	Bettembourg
Nombre d'enfants	
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+2/+3) ; droit
Dernière profession exercée	Notaire
Autres engagements	Consulat de Norvège Chambre des notaires
Loisirs	Danse orientale et tribal-dance, lecture et yoga
Publications	En matière de DIP
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	2001 -2006 : conseillère communale 2006 – aujourd’hui : conseillère communale
au niveau national	2004 -2009 : députée 2009 – aujourd’hui : députée
au niveau européen	
	Législature actuelle
Fonctions et titres au Parlement	CSV Présidente de la Commission juridique
Commissions	Commission juridique
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	La réforme du droit de la famille PACS Divorce Responsabilité familiale Filiation
Dossiers politiques prioritaires	La réforme du droit de la famille PACS

	Divorce Responsabilité familiale Filiation
Motivations à entrer en politique	Le parti politique et ses structures pour la femme
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	



ANDRICH-DUVAL Sylvie

Curriculum	
Date de naissance	22/08/1958
Domicile	Dudelange
Nombre d'enfants	2
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (Bac + 4/5) ; domaine : psychologie
Dernière profession exercée	Conseillère de Gouvernement
Autres engagements	Union des Sociétés Avicoles du Grand-Duché de Luxembourg (présidente) Comité central de la Ligue Coin de Terre et Foyer (membre) Comité de diverses associations locales (membre) Syndicat
Loisirs	Sport indoor, jardinage
Publications	Articles de politique locale (diffusés toutes-boîtes)
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	de 1998 à aujourd'hui : conseillère communale
au niveau national	de 2005 à aujourd'hui : députée
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Députée
Commissions	De la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des Chances (membre) De la Santé et de la Sécurité sociale (membre) De l'Education nationale et de la Formation professionnelle (membre) De l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias (membre) Du Règlement interne (vice-présidente)
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	De prendre connaissance des nombreux dossiers en rapport avec mes commissions pour être bien informée pour mes électeurs et le

	public; aider à réaliser tous les objectifs au programme de coalition
Dossiers politiques prioritaires	Mesures de crise; réforme des pensions; réforme de l'assurance-maladie; priorités en fonction des projets de loi déposés et traités par les commissions dont je suis membre (p.ex. médecine scolaire, etc.)
Motivations à entrer en politique	Engagement pour les problèmes de société, pour améliorer le sort des familles, femmes et enfants
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	(C'est irréaliste...) On ne peut pas isoler une seule mesure, puisqu'il existe un programme de coalition. Ce qui paraît urgent est la simplification administrative, la réforme de l'ADEM



ERR Lydie

Curriculum	
Date de naissance	23/04/1949
Domicile	Bereldange
Nombre d'enfants	
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+4/+5) ; droit et médiation
Dernière profession exercée	médiatrice, avocate
Autres engagements	ADMD-L ASTI Amnesty Cid-Femmes
Loisirs	Lecture, voyages, cinéma, jardinage, cuisine
Publications	
Parti politique	LSAP
Carrière politique	
au niveau communal	1981 - 1985 : conseillère communale, Pétange
au niveau national	1984 – aujourd'hui : députée 1998-1999 : Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération et Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération
au niveau européen	depuis juillet 2009 : UEO depuis septembre 1999 : Conseil de Venise, APCE commission de Venise
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Députée
Commissions	Commission Affaires étrangères Commission de la Culture Commission de la Famille (volet égalité des chances); Commission des Institutions Commission juridique

	Commission de la Santé (volet santé)
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	
Dossiers politiques prioritaires	Réforme globale de la Constitution Réforme divorce Autorité parentale Adoption Réforme mariage Splitting Filiation Avortement
Motivations à entrer en politique	Pour faire changer les choses surtout pour les femmes
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	



FRANK Marie-Josée

Curriculum	
Date de naissance	12/04/1952
Domicile	Olingen
Nombre d'enfants	2
Etudes et Formation	Infirmière spécialisée en soins palliatifs
Dernière profession exercée	Infirmière
Autres engagements	Asbl Claire; Association Alzheimer, etc.
Loisirs	Lecture, jardinage
Publications	
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	Depuis 01/01/2000 : bourgmestre de la commune de Betzdorf
au niveau national	Depuis 1999 : Députée
au niveau européen	2004-2009 : Membre du Parlement BENELUX
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Députée
Commissions	<p>Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme</p> <p>Membre suppléante de la Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)</p> <p>Membre de la Commission du développement durable</p> <p>Membre de la Commission de la Culture</p> <p>Membre de la Commission des Classes moyennes et du Tourisme</p> <p>Membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration (pour le volet Coopération)</p> <p>Vice-Présidente de la Commission des Pétitions</p> <p>Vice-Présidente de la Commission des Comptes</p>
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	La politique de la famille est un de mes grands objectifs avec tous les défis qu'une telle politique comporte dans notre société.

Dossiers politiques prioritaires	Soins palliatifs ; Réforme de la loi sur la Protection de la Jeunesse ; Politique des personnes handicapées et enfants à problèmes comportementaux (hyperactivité)
Motivations à entrer en politique	Me mettre au service de mes concitoyens et parler pour ceux qui en ont le plus besoin.
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	J'œuvrerais afin que l'élargissement de l'Union européenne devienne une réalité plus palpable pour nos concitoyens.



LOSCHETTER Viviane

Curriculum	
Date de naissance	10/04/1959
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	1
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (Bac+2/+3) ; pédagogie sociale
Dernière profession exercée	Pédagogue sociale
Autres engagements	Stëmm vun der Strooss SIDOR SEBES
Loisirs	Lecture, nature, natation
Publications	"Wenn wir Frauen das Wort ergreifen" (co-auteure)
Parti politique	déi gréng
Carrière politique	
au niveau communal	1999 - 2005 : conseillère communale 2005 – aujourd'hui : échevine
au niveau national	2004 – aujourd'hui : députée - déi gréng
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Députée OSCE (membre effectif) EUROMED (membre suppléante)
Commissions	Commission du Travail et de l'Emploi (membre) Commission de la Famille (membre) Commission de l'Egalité H/F (membre)
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	Politique jeunesse (Jugendschutz / recht) Chômage et emploi (des jeunes et des mères monoparentales) Meilleure représentation des femmes dans le CA

Dossiers politiques prioritaires	Politique jeunesse (Jugendschutz / recht) Chômage et emploi (des jeunes et des mères monoparentales) Meilleure représentation des femmes dans le CA
Motivations à entrer en politique	Être active dans le domaine où les décisions (législatives) sont prises Promouvoir par ma présence une représentation des femmes plus équilibrée Promouvoir les droits réels des femmes à tous les niveaux
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	Gouvernement paritaire!



MERGEN Martine

Curriculum	
Date de naissance	30/08/1956
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	2
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+8 et plus)
Dernière profession exercée	Docteure en médecine, médecin
Autres engagements	YC IRS AMMD
Loisirs	La politique (parti) La voile et l'équitation Ma famille et mes animaux Les voyages
Publications	Publications médicales Les femmes en médecine générale au Grand-Duché de Luxembourg
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	2000 - 2004 : conseillère communale 2004 - 2005 : échevine 2006 – aujourd'hui : conseillère communale
au niveau national	2004 – 2009 2009 - aujourd'hui : députée
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	CSV Commissions de la culture, de la santé, des Affaires étrangères et du travail APEM (Euromed) (vice-présidente)

Commissions	Commission de la Culture (Présidente) Commission de la Santé (vice-présidente) Commission des Affaires étrangères (membre) Commission du Travail (membre)
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	Me faire entendre
Dossiers politiques prioritaires	Les budgets La loi sur les Sites et Monuments La réforme de Santé
Motivations à entrer en politique	Changer les choses Travailler pour le bien commun
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	Je pense que celui qui l'est le soit très bien



MUTSCH Lydia

Curriculum	
Date de naissance	17/08/1961
Domicile	Esch-sur-Alzette
Nombre d'enfants	2
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+4/5)
Dernière profession exercée	Employée et gérante d'une agence de publicité
Autres engagements	
Loisirs	Voyages, lecture, cinéma, tennis, cuisiner pour amis
Publications	
Parti politique	LSAP
Carrière politique	
au niveau communal	1987 - 2000 : conseillère communale 2000 - aujourd'hui : bourgmestre
au niveau national	1989 - aujourd'hui : députée
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Vice-présidente du Parlement
Commissions	Santé et sécurité sociale Contrôle budgétaire Développement durable Affaires étrangères Economie
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	
Dossiers politiques prioritaires	Le développement économique de la région du Sud La mise en oeuvre du nouveau plan hospitalier
Motivations à entrer en politique	L'ambition de faire bouger et de changer

Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?

M'entourer de bons conseillers

Favoriser la nomination de femmes-ministres

Mieux répartir le leadership au sein du Gouvernement



POLFER Lydie

Curriculum	
Date de naissance	22/11/1952
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	1
Etudes et Formation	1976 : maîtrise en droit – Université de Grenoble 1977 : DEA en intégration européenne
Dernière profession exercée	Inscrite au barreau de Luxembourg depuis 1977
Autres engagements	
Loisirs	
Publications	
Parti politique	DP
Carrière politique	
au niveau communal	1982-1999 : Bourgmestre de la Ville de Luxembourg
au niveau national	1979-1999 : Députée 1999-2004 : Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur 1999-2004 : Ministre de la Fonction publique
au niveau européen	1985-1989 : Députée 2004-2009 : Députée
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Députée
Commissions	Membre de la Commission "Toutes les Commissions Parlementaires" Membre du Groupe interparlementaire du scoutisme Membre de la Sous-commission "Statut du député" Membre effective de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN Membre effective de l'Union Interparlementaire (UIP) Membre suppléante de la Délégation luxembourgeoise auprès du

	<p>Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)</p> <p>Membre effective de la Délégation à l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN</p> <p>Membre de la Commission du Règlement</p> <p>Membre de la Commission juridique</p> <p>Membre de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle</p> <p>Membre de la Commission de la Culture</p> <p>Vice-Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration (pour les volets Affaires étrangères et Immigration)</p>
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	
Dossiers politiques prioritaires	Relations internationales
Motivations à entrer en politique	
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	



SPAUTZ Véra

Curriculum	
Date de naissance	1/05/1963
Domicile	Esch-sur-Alzette
Nombre d'enfants	1
Etudes et Formation	Fin d'études secondaires
Dernière profession exercée	députée-échevine, directrice Zarabina Asbl
Autres engagements	Présidente de Zarabina Asbl Présidente de l'OGB-L Femmes Membre du Comité National OGB-L Membre du Comité exécutif OGB-L
Loisirs	Ma famille et mes ami(e)s
Publications	
Parti politique	LSAP
Carrière politique	
au niveau communal	2000 - 2006 : échevine 2006 - aujourd'hui : échevine
au niveau national	2004 - 2009 : députée 2009 - aujourd'hui : députée
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Députée Vice-présidente de la Commission du Logement
Commissions	Commission du Travail (membre) Commission de la Famille (membre) Délégation luxembourgeoise auprès du Conseil parlementaire interrégional (CPI) (membre suppléante)
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	Egalité des chances; logement; pauvreté; discrimination; jeunesse; intégration; chômage; demandeurs d'asile, etc.
Dossiers politiques	Egalité des chances; logement; pauvreté; discrimination; jeunesse;

prioritaires	intégration; chômage; demandeurs d'asile, etc.
Motivations à entrer en politique	Je me suis engagée très jeune dans le mouvement pacifiste et syndical. Par après, j'ai décidé de prendre aussi mes responsabilités au niveau de la politique. Combattre les injustices sociales, renforcer la politique de l'égalité entre femmes et hommes.
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	

6.1.2. Ministres et secrétaires d'Etat



HETTO-GAASCH Françoise

Curriculum	
Date de naissance	21/05/1960
Domicile	Junglinster
Nombre d'enfants	2
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+2/3)
Dernière profession exercée	éducatrice graduée
Autres engagements	
Loisirs	
Publications	
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	1999 - 2004 : conseillère communale 2005 - 2007 : échevine 2008 - 2009 : bourgmestre
au niveau national	2004 - 2009 : députée 2009 - 2014 : ministre
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Ministre CSV
Commissions	
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	rester moi-même, oeuvrer pour la cause
Dossiers politiques prioritaires	Plan national de l'égalité, réforme du droit d'établissement; plan quinquennal
Motivations à entrer en politique	faire bouger les choses dans ma commune
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	



JACOBS Marie-Josée

Curriculum	
Date de naissance	22/01/1950
Domicile	Marnach
Nombre d'enfants	
Etudes et Formation	Fin d'études secondaires classiques
Dernière profession exercée	Ministre
Autres engagements	
Loisirs	
Publications	
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	1987 - 1992 : conseillère communale de la Ville de Luxembourg
au niveau national	1992 - 1995 : Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural ; Ministre déléguée aux Affaires culturelles 1995 - 1999 : Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ; Ministre de la Promotion féminine 1999 - 2004 : Ministre de la Famille et de l'Intégration ; Ministre de l'Egalité des chances 2009 – aujourd'hui : Ministre de la Famille et de l'Intégration ; Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Ministère de la Famille et de l'Intégration Direction de la Coopération au développement
Commissions	
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	
Dossiers politiques prioritaires	
Motivations à entrer en politique	
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	



MODERT Octavie

Curriculum	
Date de naissance	1966
Domicile	Greiveldange
Nombre d'enfants	
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+4 /5) Droit, sciences politiques
Dernière profession exercée	Juriste
Loisirs	
Autres engagements	Nombreuses associations
Publications	
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	
au niveau national	2004 - 2009 : secrétaire d'Etat 2009 – aujourd'hui : ministre
au niveau européen	
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Ministre de la Culture Ministre aux Relations avec le Parlement Ministre à la Simplification administrative Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative
Commissions	
Dossiers politiques prioritaires	
Motivations à entrer en politique	engagement en faveur de la Nation, de la population et de toutes les couches sociales et socio-économiques ; l'intérêt pour la "res publica"
Quel est votre objectif prioritaire pour la législature actuelle	
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	



DELVAUX-STEHERS Mady

Curriculum	
Date de naissance	11/10/1950
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	3
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+4/5), lettres classiques
Dernière profession exercée	Professeure
Autres engagements	
Loisirs	
Publications	
Parti politique	LSAP
Carrière politique	
au niveau communal	1987 - 1989 : conseillère communale 2000 - 2004 : conseillère communale
au niveau national	1989 - 1994 : Secrétaire d'Etat à la Santé, Sécurité sociale, Jeunesse, Sports 1994 - 1999 : Ministre de la Sécurité sociale, des Transports, des Communications 1999 - 2004 : députée 2004 - 2009 : Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle 2009 -: Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
au niveau européen	2001 - 2004 : Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
Commissions	
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	Continuer à améliorer le système scolaire de façon à donner à tous les jeunes une qualification de haut niveau correspondant à leurs capacités et œuvrer pour l'égalité des chances de tous les enfants quel que soit le milieu social d'où ils sont issus
Dossiers politiques	

prioritaires	
Motivations à entrer en politique	Lutte contre les inégalités en général, mais aussi entre hommes et femmes, engagement pour les libertés
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	

6.2.1. Députée européenne



LULLING Astrid

Curriculum	
Date de naissance	11/06/1929
Domicile	Schiffflange
Nombre d'enfants	
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+2/3)
Dernière profession exercée	Secrétaire générale des syndicats de travailleurs agricoles et de l'alimentation au secrétariat syndical européen à Bruxelles
Autres engagements	
Loisirs	
Publications	
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	1970 - 2000 : conseillère communale 1970 - 1985 : bourgmestre
au niveau national	1965 - 1989 : députée juillet - octobre 1999 : députée 1984 - 1988 : Membre du Bureau de la Chambre des député-e-s 1974 - 1979 : Présidente du Groupe parlementaire du parti social-démocrate
au niveau européen	1965 - 1974 : membre de l'Assemblée parlementaire européenne (CEE, CECA, Euratom) 1989 - aujourd'hui : membre du Parlement européen 1979 - 1984 : membre de l'Assemblée de l'OTAN 1979 - 1984 : membre de l'Assemblée parlementaire Benelux
Législation actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Je suis députée au Parlement européen. J'ai été réélue questeur en juillet 2009 après un premier mandat comme questeur entre 2004 et 2009. Les questeurs au Parlement européen font partie du Bureau, composé d'un président et de 14 vice-présidents.
Commissions	Commission économique et monétaire (membre effectif)

	<p>Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (membre effectif)</p> <p>Commission de l'agriculture et du développement rural (membre suppléant)</p>
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	J'ai été élue questeur de juillet 2009 à janvier 2011. Je voudrais être réélue pour la deuxième moitié de la législature de 2011 à 2014, pour assurer une présence luxembourgeoise au Bureau du Parlement européen, qui est essentielle pour défendre les intérêts du lieu de travail Luxembourg au Parlement européen
Dossiers politiques prioritaires	Par le vote en deuxième lecture de mon rapport sur l'égalité de traitement des travailleurs indépendants et de leurs conjoints ou partenaires recours en droit national, j'ai obtenu après un combat de 20 ans une réforme de la lecture de 1986 qui prévoit le droit à une sécurité sociale indépendante des conjoints aidants des travailleurs indépendants
Motivations à entrer en politique	Pour mettre fin à la discrimination des femmes, notamment en ce qui concerne les droits et les devoirs des époux et le régime matrimonial; pour assurer une présence féminine à la Chambre; Elue en 1965, il n'y avait plus de femme à la Chambre depuis '34. J'étais en 1970 (avec Colette Flesch) la première femme bourgmestre et en plus d'une commune industrielle.
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	Je réformerais le droit sur le divorce et introduirai le splitting obligatoire des droits à pension des conjoints en cas de divorce. Je lutte depuis 1978 pour faire aboutir cette revendication.

6.2.2. Commissaire européenne



REDING Viviane

Curriculum	
Date de naissance	27/04/1951
Domicile	Luxembourg
Nombre d'enfants	3
Etudes et Formation	Enseignement supérieur (BAC+8 et plus)
Dernière profession exercée	Commissaire européenne
Autres engagements	
Loisirs	
Publications	
Parti politique	CSV
Carrière politique	
au niveau communal	1981 - 1999 : conseillère communale
au niveau national	1979 - 1989 : députée nationale
au niveau européen	1989 - 1999 : députée européenne 1999 – aujourd'hui : commissaire européenne
Législature actuelle	
Fonctions et titres au Parlement	Commissaire européenne
Commissions	
Objectif prioritaire pour la législature actuelle	
Dossiers politiques prioritaires	
Motivations à entrer en politique	Changer la société
Que feriez-vous si vous étiez Premier Ministre ?	

6.3. Analyse des portraits

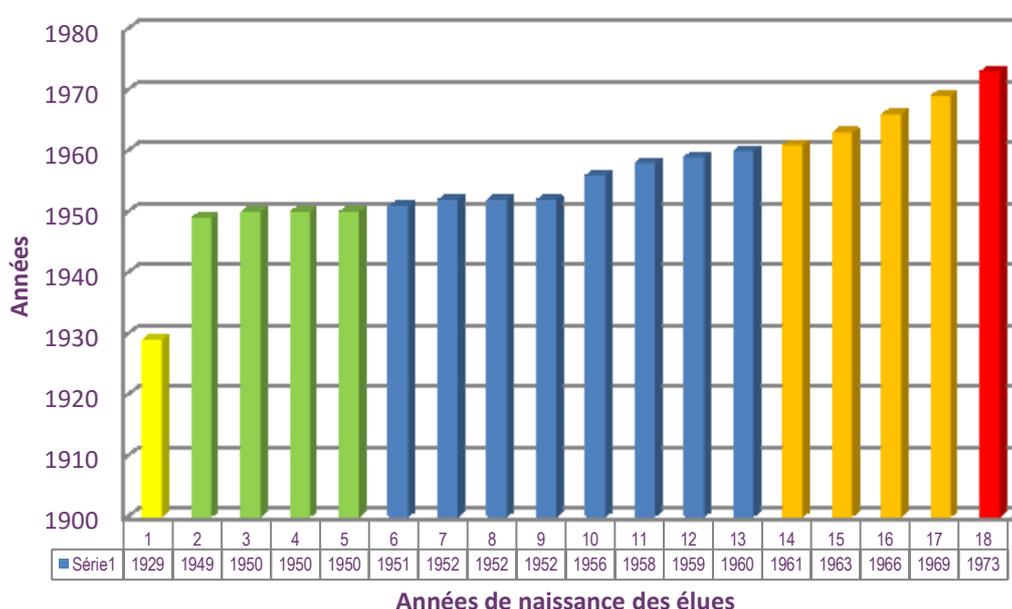
Nous proposons de commencer l'analyse des données par un complément d'informations sur les femmes élues. Par rapport aux profils des élues des élections législatives et européennes, que nous avons étudiés à travers la moyenne d'âge, la profession, la notoriété et les candidatures répétées, l'analyse des données ci-après est susceptible de nous renseigner de manière plus précise sur le profil des personnalités politiques. Notons que nous ne ferons pas, comme avant, une distinction entre les candidates élues aux élections législatives et européennes.

6.3.1. Profil personnel et professionnel des élues

6.3.1.1. Moyenne d'âge

La moyenne d'âge de toutes les élues est de 56 ans. Les années de naissance de 1950 à 1960 regroupent presque la moitié des élues. Une femme est née avant 1930 et une en 1973.

GRAPHIQUE 55 : Elections législatives et européennes de 2009 : Années de naissance des élues

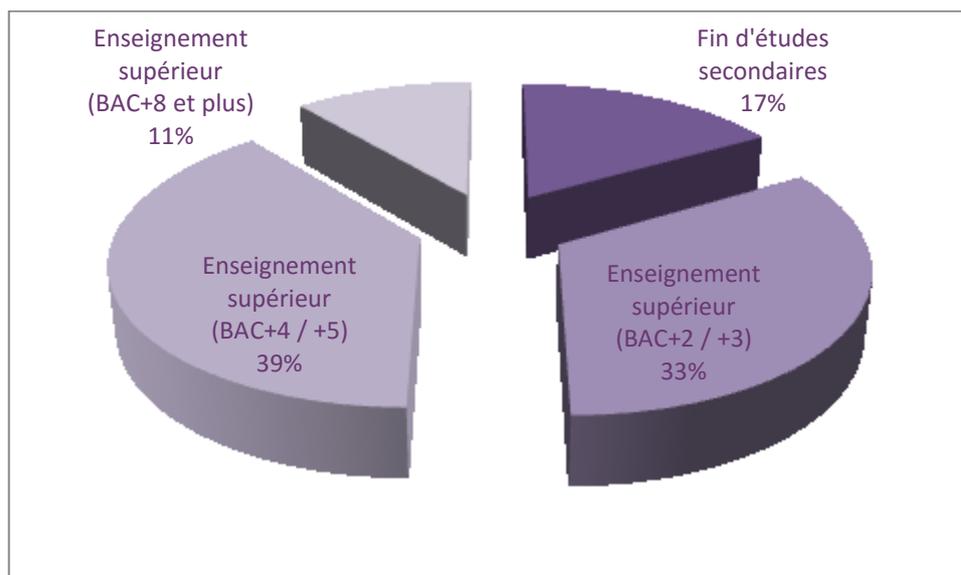


Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.1.2. Formation

Le graphique ci-dessous nous permet d'observer que plus de 80% des candidates élues ont achevé leur formation par l'enseignement supérieur. Pour 33% de la totalité des élues, il s'agit du niveau BAC+2 ou BAC+3 et, pour 39%, il s'agit du niveau BAC+4 ou BAC+5. 11% ont un niveau de formation qui équivaut à BAC+8 et plus. Parmi les 3 femmes élues qui ont un niveau de formation achevé de fin d'études secondaires, deux ont spécifié qu'il s'agissait des études secondaires classiques (pour la troisième, nous ne disposons pas d'information complémentaire).

GRAPHIQUE 56 : Elections législatives et européennes de 2009 : Formation des élues



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

L'enquête révèle que les candidates élues ont fait leurs études dans des domaines très variés : la médecine, les sciences humaines, le droit, l'économie politique, la psychologie, les relations publiques et la communication, les sciences politiques et sociales, la pédagogie sociale, les lettres classiques, l'éducation, les professions de la santé.¹⁵⁵ Aussi variés qu'ils sont, les domaines de formation se classent plutôt dans les sciences humaines, les sciences naturelles n'étant représentées que par la médecine. Un domaine de formation, le droit, a été choisi par quatre femmes et un autre, la psychologie, par deux femmes. Tous les autres domaines ne sont cités qu'une seule fois. Nous retrouvons presque la même liste lorsque nous analysons la dernière profession exercée (voir point 6.2.1.3.).

6.3.1.3. Profession

Le tableau ci-dessous, reprenant la dernière profession exercée par les élues, vient confirmer ce que nous avons vu plus haut : les candidates élues ont exercé des professions très variées. Beaucoup d'entre elles citent leur mandat politique car, en effet, un certain nombre d'entre elles ne sont pas à leur premier mandat politique.

¹⁵⁵ Rappelons que pour cette question, il y a trois non réponses dues à la non-participation au questionnaire de trois élues.

TABLEAU 38 : Elections législatives et européennes de 2009 : Dernière profession exercée par les élues

Professeure	1
Avocate au barreau	1
Chargée de cours	1
Commissaire européenne	1
Conseillère de Gouvernement	1
Députée-maire	1
Députée-échevine, directrice Zarabina Asbl	1
Députée, médiatrice, avocate	1
Médecin	1
Infirmière spécialisée	1
Ministre	3
Notaire	1
pédagogue sociale, députée, échevine	1
psychologue diplômée, chargée de direction	1
Secrétaire générale des syndicats de travailleurs agricoles et de l'alimentation au secrétariat syndical européen à Bruxelles	1
Sans réponse	1

Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

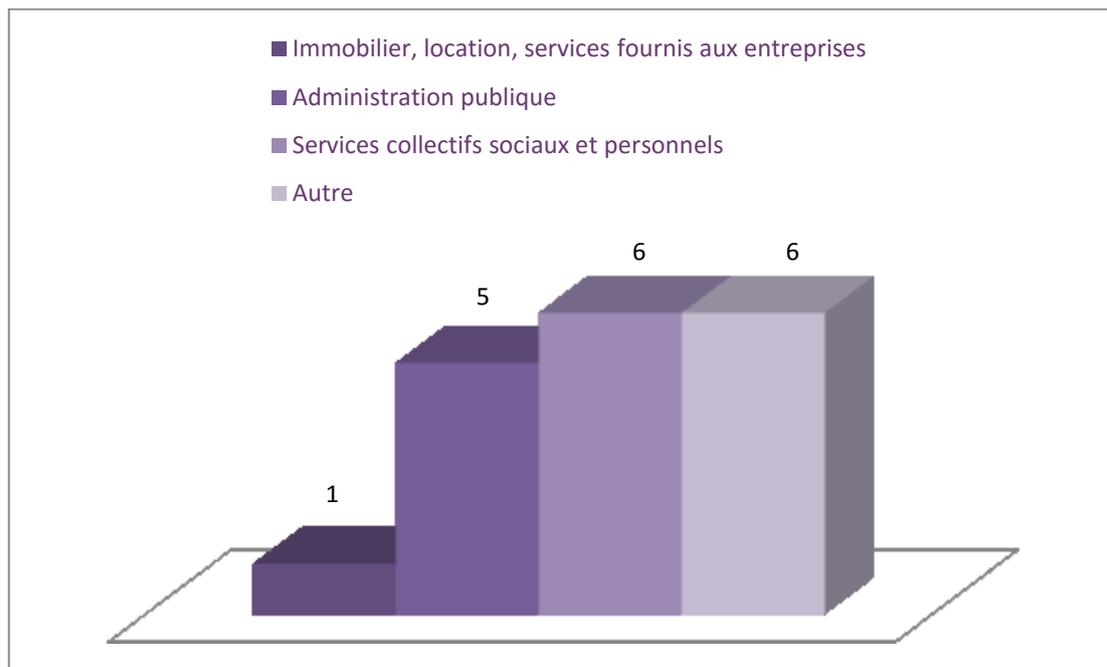
Sur les 15 élues ayant participé à l'enquête, 14 ont répondu qu'elles supervisent ou qu'elles ont supervisé dans le passé d'autres personnes. Cette information cadre bien avec le niveau de formation élevé des élues.

6.3.1.4. Activité économique

Un tiers des élues (six femmes) ont exercé ou exercent leur activité professionnelle dans des services collectifs sociaux et personnels (y compris éducation, santé et action sociale, activités associatives, récréatives, culturelles et sportives), cinq élues dans l'administration publique, une élue situe son activité professionnelle dans la catégorie « Immobilier, location, services fournis aux entreprises (y compris activités informatiques, juridiques, d'architecture, de nettoyage de bâtiment, recherche-développement) ». Cinq des six femmes qui ne se sont pas retrouvées dans la nomenclature proposée ont répondu¹⁵⁶ que leur branche d'activité était le domaine politique, l'enseignement, l'étude d'avocat, la Chambre des député-e-s, les médias, le mouvement syndical et la politique européenne.

¹⁵⁶ Code Nace regroupé

GRAPHIQUE 57 : Elections législatives et européennes de 2009 : Branche d'activité

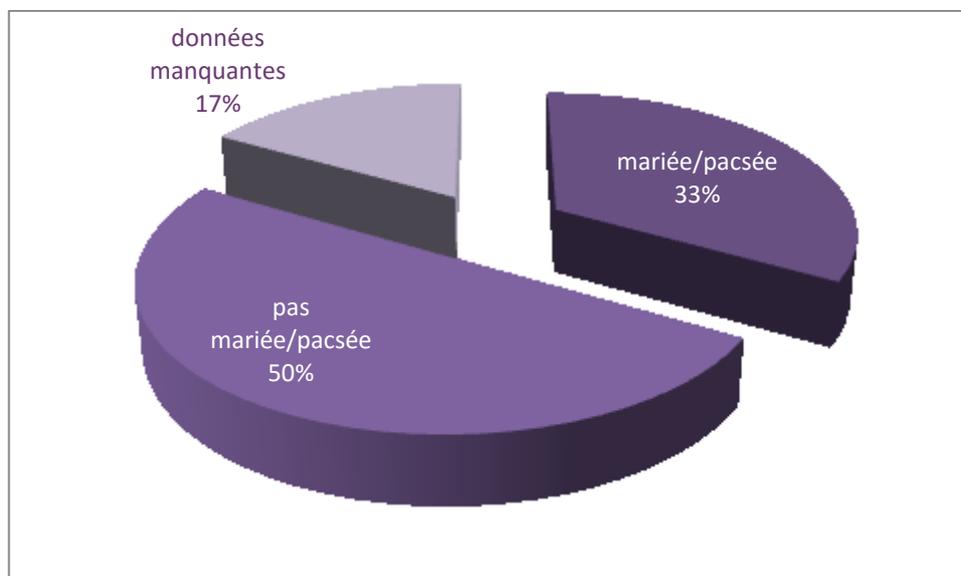


Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.1.5. Etat civil

Sur les 18 femmes élues, et compte tenu des non réponses, on observe que la moitié n'est ni mariée, ni pacsée tandis qu'un tiers d'entre elles le sont.

GRAPHIQUE 58 : Elections législatives et européennes de 2009 : état civil des élues

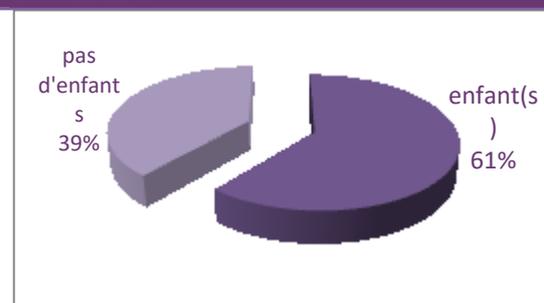


Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.1.6. Enfants

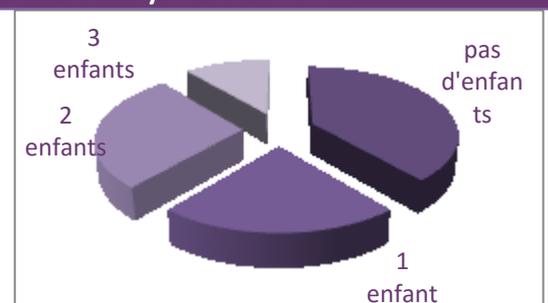
Sept femmes élues n'ont pas d'enfants. Sur les onze femmes élues qui ont des enfants, cinq ont deux enfants, quatre ont un enfant et deux ont trois enfants. Parmi celles qui ont des enfants, quatre élues ont encore deux enfants à charge et trois élues ont encore un enfant à charge.

GRAPHIQUE 59 : Elections législatives et européennes de 2009 : part des élues ayant des enfants



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

GRAPHIQUE 60: Elections législatives et européennes de 2009 : nombre d'enfants des élues ayant des enfants

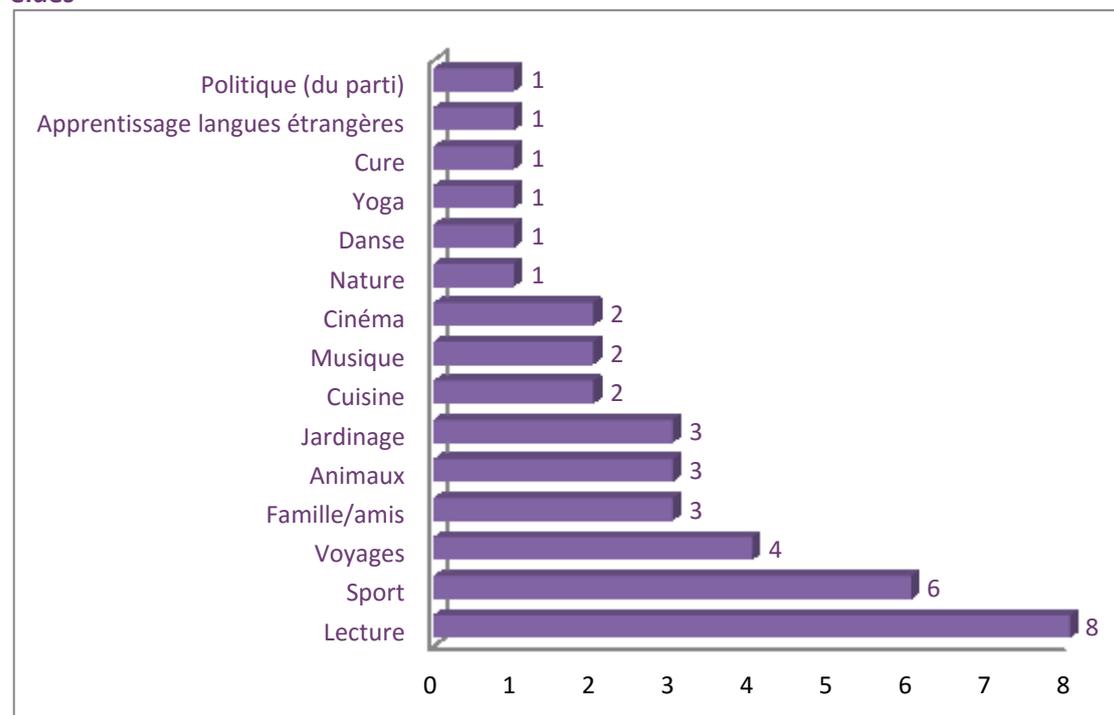


Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.1.7. Loisirs

Sur base du graphique ci-dessous, qui liste les loisirs des femmes élues aux élections de 2009¹⁵⁷, on voit que la lecture et le sport sont les loisirs les plus cités par les élues. La politique, citée comme loisir, dénote un peu avec les autres loisirs qui renvoient plutôt à des loisirs-détente.

GRAPHIQUE 61 : Elections législatives et européennes de 2009 : Fréquence des loisirs des élues



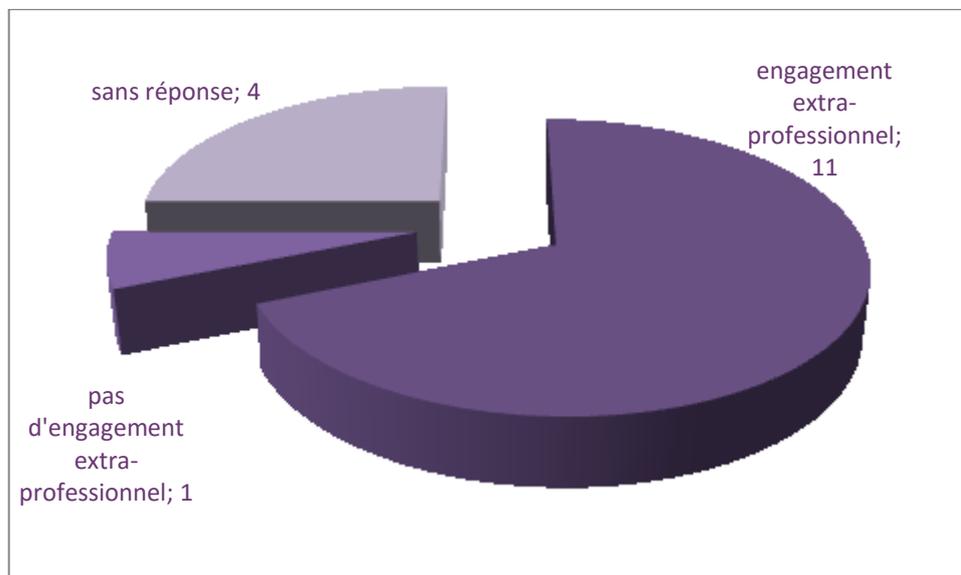
Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

¹⁵⁷ Plusieurs réponses étaient possibles.

6.3.1.8. Engagements extra-professionnels

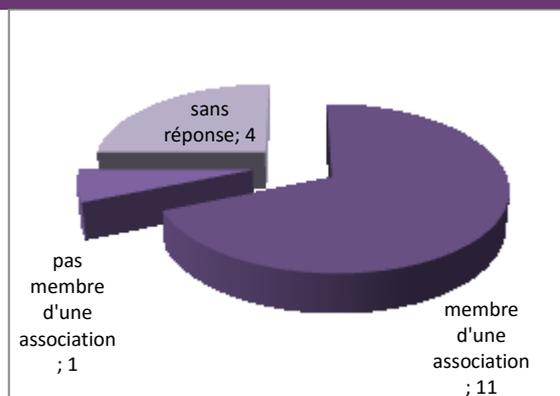
Nous avons voulu savoir si les élues poursuivaient des engagements extra-professionnels : 11 élues ont effectivement une ou plusieurs activités extra-professionnelles, une élue dit explicitement ne pas en avoir et quatre élues n'ont pas répondu à cette question.

GRAPHIQUE 62 : Elections législatives et européennes de 2009 : Nombre d'élues poursuivant un ou des engagements extra-professionnels .



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

GRAPHIQUE 63 : Elections législatives et européennes de 2009 : Nombre d'élues étant membre d'une association



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

GRAPHIQUE 64 : Elections législatives et européennes de 2009 : Nombre d'élues étant membre d'un organe professionnel



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

La grande majorité (11 femmes) dit être membre d'une association. Certaines exercent même une fonction au sein d'une association et certaines sont membres dans plusieurs, voire de nombreuses, associations. Les associations qui sont citées par les élues sont issues de domaines très variés.

Voici la liste des associations qui ont été citées :

Stëmm vun der Strooss; YC; IRS; chorale, ADMD-L; ASTI; Amnesty; Cid-Femmes; consulat de Norvège ; Zarabina Asbl ; Union des Sociétés Avicoles; Ligue Coin de Terre et Foyer; La Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises ; "Hëllef fir kriibskrank Kanner" ; Asbl "CLAIRE"; Association Alzheimer.

En ce qui concerne l'engagement sur le plan d'un organe professionnel, seulement six femmes disent être membres et six disent explicitement ne pas être membres d'un tel organe. Les six femmes restantes ne se sont pas prononcées. De nouveau, certaines élues exercent une fonction au sein des organes professionnels. Ont été cités notamment des syndicats (la section locale, le département de femmes, le comité central et comité exécutif à l'intérieur de syndicats), SIDOR, SEBES, AMMD et la Chambre des notaires.

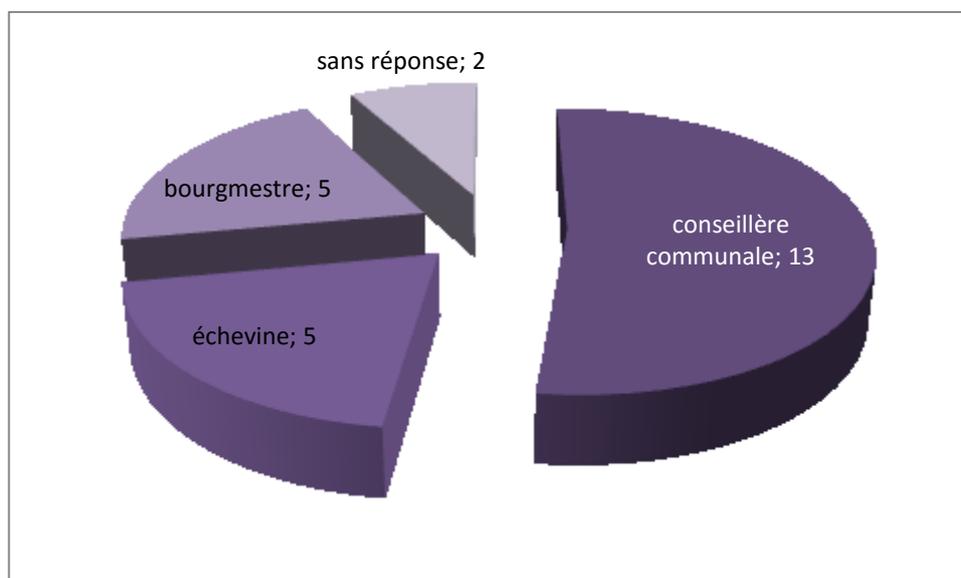
6.3.2. Profil politique des élues

6.3.2.1. Carrière politique au niveau communal

D'après les réponses de l'enquête, complétées par les réponses du rapport de l'Observatoire de 2004, 16 sur 18 élues peuvent se prévaloir d'une expérience politique au niveau communal.

Sur les 16 élues ayant répondu avoir eu dans leur carrière politique un ou plusieurs mandats au niveau communal, 13 ont exercé au moins une fois la fonction de conseillère communale, 5 celle d'échevine et 5 celle de bourgmestre. Pour presque la totalité d'entre elles, les mandats couvrent plus d'une législature. Le graphique ci-dessous illustre comment se répartissent les mandats exercés au moins une fois par les élues.

GRAPHIQUE 65: Elections législatives et européennes de 2009 : Mandats que les élues ont exercé ou exercent au niveau communal

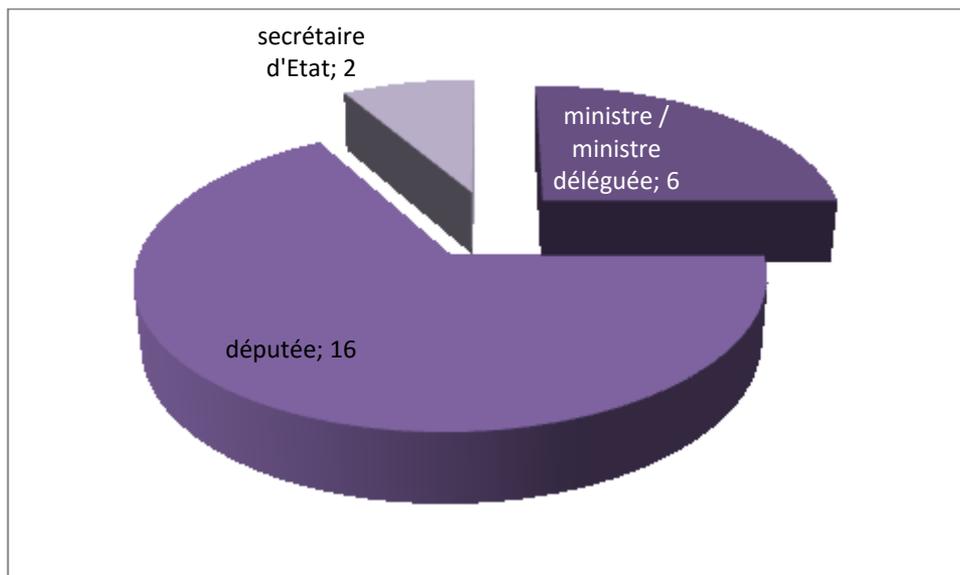


Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.2.2. Carrière politique au niveau national

Les 18 élues ont toutes déjà exercé ou exercent au moins un mandat au niveau national. 16 femmes ont été ou sont députées nationales, 6 ont été ou sont ministres ou ministres déléguées et 2 femmes ont été ou sont secrétaires d'Etat.

GRAPHIQUE 66 : Elections législatives et européennes de 2009 : Mandats des élues au niveau national

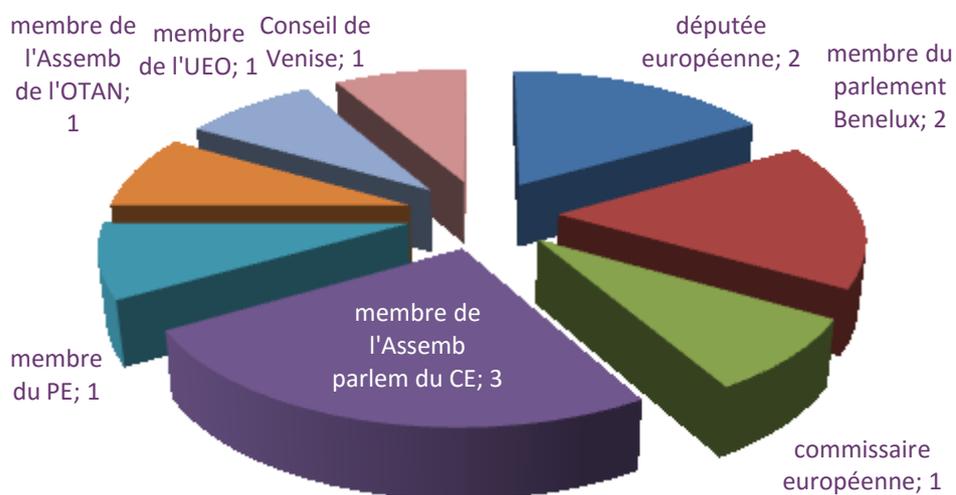


Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.2.3. Carrière politique au niveau européen

Sur plan de la politique européenne, sept élues ont exercé un ou plusieurs mandats que nous énumérons ci-après : 3 membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 2 députées européennes, 2 membres du parlement Benelux, 1 commissaire européenne, 1 membre du Parlement européen, 1 membre de l'Assemblée de l'OTAN, 1 membre de l'Union de l'Europe Occidentale et 1 membre du Conseil de Venise.

GRAPHIQUE 67 : Elections législatives et européennes de 2009 : Mandats des élues au niveau européen



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.2.4. Personne(s) politique(s) dans l'entourage proche des élues

Nous pouvons constater qu'en ce qui concerne les élues qui ont répondu au questionnaire, le fait de ne pas avoir de modèle politique dans leur entourage proche, ne les a pas dissuadées de s'engager en politique. En effet, seules deux femmes disent avoir eu des modèles politiques et ce dans leur entourage familial. Pour l'une, il s'agissait précisément de l'oncle et du grand-oncle, actifs respectivement aux niveaux communal et national et exerçant respectivement la fonction de conseiller communal et de député ; pour la seconde, il s'agissait de la mère et du père, engagés respectivement aux niveaux national et communal et, plus précisément, en tant que conseiller communal.¹⁵⁸

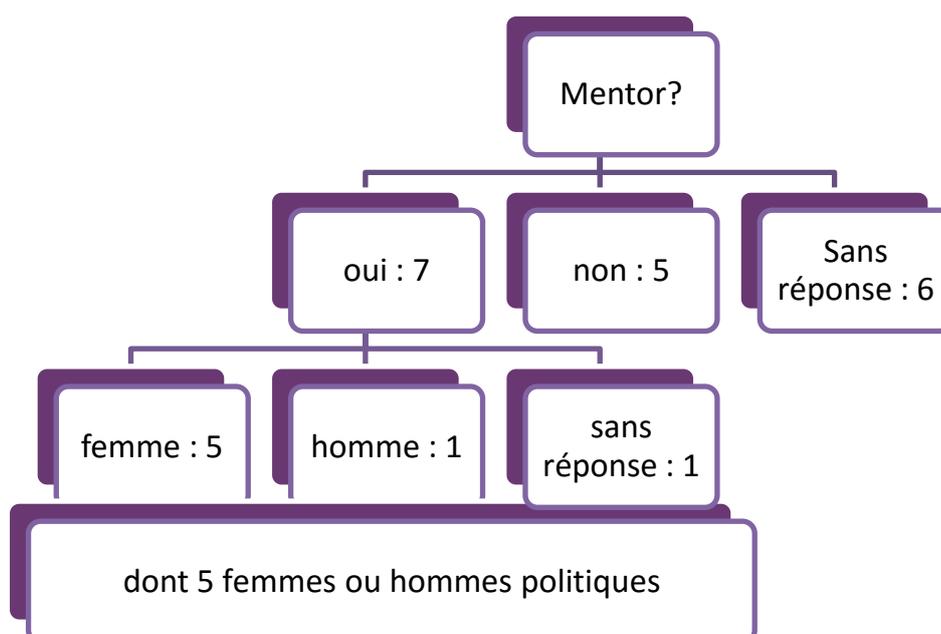
6.3.2.5. Mentorat

Sur les 15 élues ayant participé à l'enquête, trois n'ont pas répondu à cette question et, a fortiori, non plus aux questions suivantes ayant trait au mentorat.

7 candidates élues disent avoir eu un-e mentor leur ayant permis à un moment donné de leur carrière politique de s'orienter.

Sur les sept élues qui ont eu un-e mentor, cinq renseignent qu'une femme a exercé la fonction de mentor, pour une femme, le mentor était un homme. Une élue s'est abstenue à cette question. Retenons enfin que cinq des mentors étaient ou sont des femmes ou des hommes politiques.

GRAPHIQUE 68 : Elections législatives et européennes de 2009 : Nombre d'élues ayant eu un-e mentor



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

Le ou la mentor a en outre permis aux élues (six élues se sont prononcées) de :

- « prendre goût à la politique; à m'engager activement; à m'orienter »
- « me convaincre à être candidate aux élections communales en 1975 en insistant que des jeunes et des femmes devaient s'engager »
- « à faire les premiers pas en politique »

¹⁵⁸ Nous ne disposons pas d'indication pour la fonction de la première personne de l'entourage familial ayant été active sur le plan politique.

- « mon adoption dans la politique et le groupement des femmes »
- « rester fidèle à mes convictions, mes valeurs; "mech a Fro stellen" an awer Äntwerten ze fannen!; Trotz allen Schwierigkeiten weiderzemaachen! mat hirer Ennerstëtzung an der Ennerstëtzung vun aanderen Leit fir déi ech et wichteg fannen mech weider ze engagéieren!! »
- « Mon "mentor", une femme très engagée en politique que j'ai appelé ma "mère politique", n'avait pas de mandat politique, mais m'a appris à comprendre les engrenages de la politique et les enjeux. Mon "modèle" m'a motivée pour mener une action engagée et pragmatique pour atteindre les objectifs, notamment en matière d'une amélioration de la qualité de vie¹⁵⁹ »

Quant à la question de savoir si les femmes élues exercent (ou exerçaient dans le passé) la fonction de mentor ou modèle auprès de jeunes femmes ou des jeunes hommes désireux de se lancer dans la politique, dix élues sont en effet mentor auprès de jeunes femmes et six d'entre elles le sont également auprès de jeunes hommes.

6.3.2.6. Sous-représentation des femmes en politique

Sur les 15 élues qui ont participé à l'enquête, 14 ont bien voulu donner leur avis sur la sous-représentation des femmes en politique. Nous reproduisons les réponses ci-dessous :

- « Les femmes se sous-estiment, elles ne sont pas conscientes de leur apport potentiel »
- « Si les femmes sont sous-représentées dans le monde du travail, les postes-clés de décision étant occupés par les hommes, ce n'est guère surprenant que cette sous-représentation des femmes existe aussi en politique. »
- « Il faut laisser le temps au temps. »
- « Très difficile à briser le "plafond de verre"! Le système actuel est un système "invisible" étant bien établi! »
- « C'est un processus lent mais continu d'atteindre une représentation correcte. »
- « Peu à peu, les choses sont heureusement en train de changer. Il faut, pour y pallier, davantage de femmes qui s'engagent en sorte à augmenter les possibilités de "choix" de l'électeur, voire des décideurs politiques. »
- « C'est mauvais pour la société. »
- « C'est dramatique pour la société. »
- « Pas dramatique car beaucoup de femmes apportent leurs intérêts. »
- « C'est dramatique et je ne vois pas d'autre remède qu'un système de quotas selon les modèles scandinaves. »
- « Je soutiens depuis longtemps à ce que les femmes s'engagent!! Si ce n'est pas dans la politique, elles le font dans d'autres domaines : Asbl, ONG, syndicats etc. etc. Cet engagement est souvent important et parfois plus important et sincère!! La politique, les politiciens ont l'obligation de les écouter!! Ce sont les gens du terrain!! »
- « C'est due à la contrainte vie familiale-vie professionnelle-vie politique; il est donc difficile de motiver les femmes pour ce surplus d'engagement. Beaucoup de femmes ne sont en plus pas sûres d'elles. »
- « Le pays se prive de ressources humaines. »

¹⁵⁹ Les derniers mots de cette réponse n'ont pas pu être retranscrits.

- « Je travaille et milite depuis 47 ans dans des organisations féminines nationales, européennes et internationales pour promouvoir la participation des femmes en politique. »

En analysant les réponses, on voit qu'elles peuvent être classées en cinq catégories.

Ainsi, certaines femmes ont essayé d'apporter des éléments d'explication pour mieux comprendre le pourquoi de la situation. Les contraintes familiales et professionnelles sont évoquées dans ce contexte, les difficultés liées au plafond de verre ou encore la sous-représentation des femmes dans d'autres domaines, mais surtout, plusieurs réponses pointent un manque d'assurance des femmes.

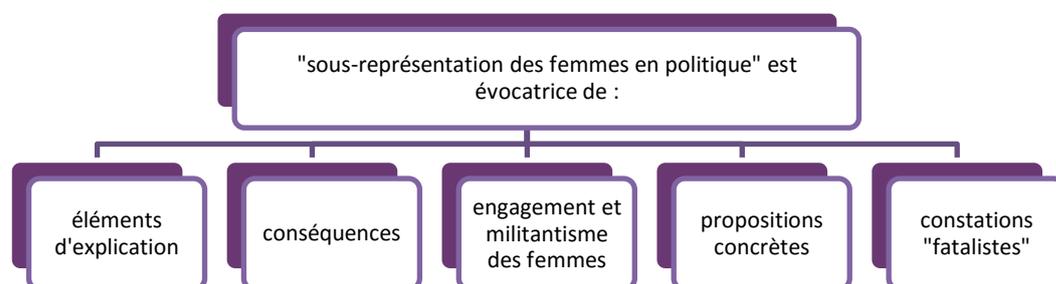
Une deuxième catégorie regroupe les réponses qui parlent des conséquences de la sous-représentation des femmes en politique. Si pour les unes, celles-ci sont dramatiques ou mauvaises pour la société, pour d'autres, en revanche, elles ne sont pas dramatiques.

Une troisième catégorie de réponses aborde l'engagement et le militantisme des femmes.

Une quatrième catégorie se compose de deux propositions concrètes : selon la première, il faut que plus de femmes s'engagent en politique et la seconde parle de l'application de quotas en politique.

Et, enfin, une dernière catégorie regroupe des constatations plus « fatalistes » en invoquant le temps, le processus lent qui est en cours.

GRAPHIQUE 69 : Elections législatives et européennes de 2009 : la sous-représentation des femmes en politique

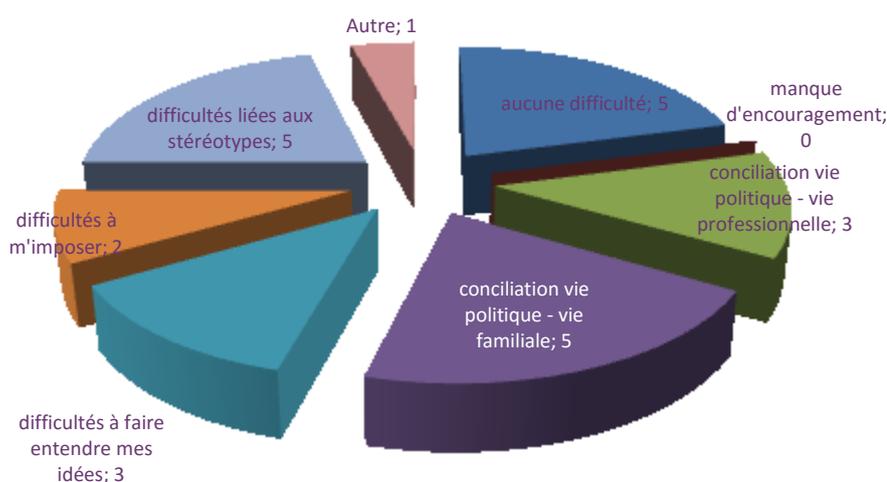


Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

Est-ce que le fait d'être une femme en politique est source de difficultés ?

Le questionnaire listait une série de propositions, plusieurs réponses étaient possibles. Si pour cinq des élues, elles ne sont pas ou n'ont pas été confrontées à des difficultés parce qu'elles étaient une femme, d'autres témoignent d'un autre vécu. Les 15 femmes ayant participé à l'enquête ont toutes fourni une réponse. En effet, 5 élues mentionnent les difficultés liées aux stéréotypes, 5 les difficultés liées à la conciliation entre vie politique et vie familiale, 3 élues situent les difficultés sur le plan de la conciliation entre vie politique et vie professionnelle et 3 élues évoquent les difficultés à faire entendre ses idées au sein du parti politique. 2 élues estiment que des difficultés existent pour s'imposer en tant que femme au sein du parti. Une dernière difficulté, non reprise dans la liste initiale, est citée : celle liée à l'affirmation de soi.

GRAPHIQUE 70: Elections législatives et européennes de 2009 : les difficultés des élues en tant que femme



Source : Enquête sur la participation des femmes aux élections de 2009, CEPS/INSTEAD – CNFL.

6.3.2.7. Conseils pratiques

Nous terminerons notre analyse des portraits des candidates élues sur du concret. Sur les 15 femmes ayant participé à l'enquête, 13 ont accepté de partager les conseils pratiques qu'elles donneraient à des jeunes femmes qui souhaitent s'engager en politique.

Nous les reproduisons ci-dessous.

- « prendre son temps pour bien s'informer auprès des personnes compétentes »
- « être flexible du point de vue temps; avoir une longue haleine; ne pas être rancunière »
- « just do it »
- « construire un/des réseaux; se rendre visible (médias, réunions); garder une distance certaine par rapport à la politique politicienne; rester en contact avec les citoyennes et citoyens »
- « avoir de la patience; analyser et connaître les dossiers; se faire entendre »
- « l'intérêt et l'engagement désintéressés »
- « croyez en votre capacité de faire et de gagner »
- « de se lancer dans le travail du parti, de participer aux réunions et de ne jamais attendre quelque chose, si ce n'est sa propre satisfaction de ses propres interventions »
- « ne pas penser qu'on n'est pas encore assez qualifiée pour s'engager, les hommes ne le pensent pas non plus; faire des formations en rhétorique pour augmenter la confiance en soi-même; ne pas s'attendre à être aimée par tout le monde si on est gentil ».
- « Je ne donne ni de conseils à des femmes ou des hommes, sauf si elles/ils le demandent ou le souhaitent sincèrement de "moi"!! et ma "vue" (--> mein Verständnis vun Politik!!!) »
- « de s'intéresser pour les dossiers et de bien se préparer, montrer sa persévérance sur la place publique, prendre des initiatives qui témoignent de l'engagement politique »
- « bien s'informer et beaucoup travailler »
- « Il faut consacrer beaucoup de temps et d'énergie à étudier en profondeur tous les dossiers pour pouvoir défendre son point de vue. Il ne faut surtout pas se concentrer sur des thèmes dits "féminins". »

Liste des candidates aux élections législatives par parti politique

Nom et prénom	Parti politique	Circonscription	Elue	Députée	Remarque
ANGEL Jéiss née SONTAG	ADR	C			
ANGEL Yvette	ADR	C			
ARRENSDORFF Marg.dite Colette	ADR	C			
BAUER Esther	ADR	C			
BAUSCH Marie-José ép.KODISCH	ADR	C			
CLÉMENT Béatrice	ADR	C			
FOLSCHETTE Annick	ADR	C			
GOERGEN Marceline	ADR	C			
HAAS-ERPELDING Marie-Louise	ADR	C			
MILTGEN Claire	ADR	C			
STROTTNER Stéphanie	ADR	C			
BECK Jenny	ADR	E			
PICCO Ines	ADR	E			
GEORGES Marie-Josée	ADR	N			
LUCAS Karin	ADR	N			
REUTER Karine	ADR	N			
RIETH Marianne	ADR	N			
BORREGA-ALFF Christiane	ADR	S			
BOZ-RETTET Michèle	ADR	S			
DA SILVA-CHAPRON Sylviane	ADR	S			
FOURNEL Pascale	ADR	S			
GIANNOTTE Joëlle	ADR	S			
GIBÉRYEN Tania	ADR	S	X		
HUBERTY Tanja	ADR	S			
NICKELS Nathalie	ADR	S			
REIFF Trudy	ADR	S			
STROTTNER Magalie	ADR	S			
LUDIG Natascha	BIERGERLESCHT	N			
ESPOSTO Patricia	BIERGERLESCHT	N			
CHIUCCHINI Tamara	BIERGERLESCHT	S			

EICKELMANN Florence	BIERGERLESCHT	S			
LEMMER Amanda	BIERGERLESCHT	S			
RAACH Marie-Jeanne	BIERGERLESCHT	S			
VITALI Maria	BIERGERLESCHT	S			
ADEHM Diane	CSV	C			
BROSIUS-KOLBER Marianne	CSV	C			
GAUL Fabienne	CSV	C		o	
KONSBRUCK Claudine	CSV	C			
ROLLER-LANG Yolande	CSV	C			
SCHOLTES Tessy	CSV	C			
STEIN-MERGEN Martine	CSV	C	X	o	
FRANK Marie-Josée	CSV	E	X	o	
HETTO-GAASCH Françoise	CSV	E	X		devient ministre suite aux élections législatives du 07/06/2009
MODERT Octavie	CSV	E	X		devient ministre suite aux élections législatives du 07/06/2009
JACOBS Marie-Josée	CSV	N	X		devient ministre suite aux élections législatives du 07/06/2009
JUNCKER ép. FEITH Edmée	CSV	N			
THOMMES Marie-Anne	CSV	N			
ANDRICH-DUVAL Sylvie	CSV	S		o	
ARENDR Nancy, ép. KEMP	CSV	S	X	o	
DEPREZ Martine	CSV	S			
DOERNER Christine	CSV	S	X	o	
KAYSER-WENGLER Michèle	CSV	S			
MORGENTHALER Nathalie	CSV	S			
REUTER-BAULER Carine	CSV	S			
LOSCHETTER Viviane	déi gréng	C	X	o	
BARTOLOZZI Fabiana	déi gréng	C			
FISCHER-KASS Danielle	déi gréng	C			
HOELTGEN Caroline	déi gréng	C			
MANDERSCHIED Karin	déi gréng	C			
METZ Tilly	déi gréng	C			
MULLER-ROLLINGER Gina	déi gréng	C			

PAULUS Liz	déi gréng	C			
TANSON Sam	déi gréng	C			
TAZIAUX Patricia	déi gréng	C			
DIESCHBOURG Carole	déi gréng	E			
BEISSEL Marianne	déi gréng	E			
JUCHEMS-STEINBACH Chantal	déi gréng	E			
THULL Marthy	déi gréng	N			
BALDASSI-WAGNER Monique	déi gréng	N			
BÜCK Myriam	déi gréng	N			
SCHOELLEN Chris	déi gréng	N			
LORSCHÉ Josée	déi gréng	S			
BESCH-GLANGÉ Edmée	déi gréng	S			
CECCHETTI Myriam	déi gréng	S			
HEINEN Monique	déi gréng	S			
KUTTEN Colette	déi gréng	S			
MULLER Marion	déi gréng	S			
PREGNO Laura	déi gréng	S			
REUTER-ANGELSBERG Dagmar	déi gréng	S			
SCHMIT Nadine	déi gréng	S			
SIEBENALER-THILL Josée-Anne	déi gréng	S			
TERMONT-IHRY Marianne	déi gréng	S			
VARANDAS Daisy	déi gréng	S			
CARRILHO-DA CONCEICAO SILVA Beatriz	déi Lénk	C			
DA SILVA COSTA Andrea ép. DELVAUX	déi Lénk	C			
FRISCH Janine	déi Lénk	C			
GORZA Thérèse	déi Lénk	C			
LECUIT-JACOBY Sylvie	déi Lénk	C			
LENTZ Fabienne	déi Lénk	C			
SCHOSSELER Jeanne	déi Lénk	C			
THOMA Cléo	déi Lénk	C			
WEHENKEL Milena	déi Lénk	E			
BILTGEN-HANSEN Brenda	déi Lénk	N			
ARENDR Patrizia	déi Lénk	S			
DA SILVA CARRILHO Ana Luisa	déi Lénk	S			

GOFFINET Viviane	déi Lénk	S			
HENGEN Geneviève	déi Lénk	S			
JEMMING Nicole	déi Lénk	S			
MAMMOLA Joséphine	déi Lénk	S			
MULLER Marie-Paule dite Milly	déi Lénk	S			
NOESEN Melanie	déi Lénk	S			
SOWA Nicole	déi Lénk	S			
ALS Claudine	DP	C			
BEISSEL Simone	DP	C			
BRASSEUR Anne	DP	C	X	o	
ELVINGER Joëlle	DP	C			
FLESCH Colette	DP	C			
HALLER-FEITH Christiane	DP	C			
KREMER Anne	DP	C			
MART Colette	DP	C			
POLFER Lydie	DP	C	X		
NAGEL Maggy	DP	E			
DURDU Agnès	DP	N			
HANSEN ép. MEYERS Pascale	DP	N			
JEITZ Martine	DP	S			
SAEUL Christiane	DP	S			
SCHEIBEL Mara	DP	S			
SCHOLL Daliah	DP	S			
KRISCHLER-GOUVELLEN Romy	KPL	C			
PIZZAFERRI-MANENTE Christiane	KPL	C			
RUCKERT-MULLER Babette	KPL	C			
SCHWEICH Nicole	KPL	C			
THONHOFER Marguerite	KPL	C			
THULL Sabrina	KPL	C			
BERNARD-MULLER Josette	KPL	E			
RODRIGUES Florence	KPL	E			
RAACH Pauline	KPL	E			
RUCKERT Gertrud	KPL	E			
KARP Jessica	KPL	N			
MATAGNE-LUCAS Vicky	KPL	N			

MULLER Nicole	KPL	N			
SCHEIWEN Malou	KPL	N			
BIGLER Irène	KPL	S			
DEL ZOTTO Sylvie	KPL	S			
HERMES Sonja	KPL	S			
PIZZAFERRI Nadine	KPL	S			
SCHWEICH Georgette	KPL	S			
THEKES Liette	KPL	S			
WARINGO Marceline	KPL	S			
COURTE-WOLDE MEDHIN Henoké	LSAP	C			
DELVAUX-STEHRÉS Mady	LSAP	C	X		devient ministre suite aux élections législatives du 07/06/2009
HEMMEN Cécile	LSAP	C			
HOFFMANN-RHEIN Viviane	LSAP	C			
RISCH Carine	LSAP	C			
BURTON Tess	LSAP	E			
ZBINDEN Sonja	LSAP	E			
MULLER-POSING Marinette	LSAP	N			
SCHMOETTEN-STEFFEN Pascale	LSAP	N			
BOFFERDING Taina	LSAP	S			
DALL'AGNOL Claudia	LSAP	S	X	o	
ERR Lydie	LSAP	S	X	o	
GANSEN-BERTRANG Lily	LSAP	S			
MUTSCH Lydia	LSAP	S	X	o	
SPAUTZ Vera	LSAP	S		o	

Liste des candidates aux élections européennes par parti politique

Nom et prénom	Parti politique	Elue	Députée	Remarque
ALTMAN-GIARDIN Tania	BIERGERLESCHT			
REDING Viviane	CSV	X		Commissaire européenne; est remplacé par un candidat masculin
LULLING Astrid	CSV	X	o	
DA SILVA MATIAS Tania	CSV			
GARCIA Núria	déi gréng			
MENDEL-MANIQUE RAMALHO Maria	déi gréng			
VAN WESTEROP Adri	déi gréng			
FRISCH Janine	déi Lénk			
LENTZ Fabienne	déi Lénk			
VALVASON DETTO SARODINE Concetta	déi Lénk			
BRUCK Véronique	DP			
GRETHEN Léonie	DP			
KRIEPS Vronny	DP			
FERNANDES RIBEIRO Catarina	KPL			
SCHWEICH Georgette	KPL			

Alnevall, Christina: *Espagne: vers un Etat plus respectueux de l'égalité hommes/femmes*. In: WIP, Etudes de cas.

Claro da Fonseca, Sara / Espirito-Santo, Ana : *Quotenfrauen*, Kandidatinnen, Listen- und Direktmandate im deutschen Wahlsystem. In: WZB-Mitteilungen, H. 120 (2008).

Fayot, Ben: *Sozialismus in Luxemburg*. Bd. 2, Von 1940 bis zu Beginn der achtziger Jahre. Luxembourg, [1985].

Fehlen, Fernand / Piroth, Isabelle / Poirier, Philippe : *Les femmes et la représentation politique* / Ministère de la Promotion féminine. Luxembourg, 2000.

Galligan, Yvonne: *Gender and political representation*. Current empirical perspectives. In: International Political Science Review, vol 27, 2007.

Hoecker, Beate, *Handbuch politische Partizipation von Frauen in Europa*, 1998. Pages Wikipedia des divers pays sur les femmes aux élections.

Joannin, Pascale : *L'Europe au féminin*. Fondation Robert Schuman. http://www.robert-schuman.eu/question_europe.php?num=qe-160.

Schmit, Lynn: *Le Mouvement de libération des femmes au Luxembourg de 1968 à nos jours*. Mémoire de maîtrise, 2001/2002. Wagener, Renée : *Bye bye, Siegfried : der lange Abschied der Luxemburger Frauen vom Patriarchat*. In: *Not the one you're looking for*. Melusina rediscovered. Luxembourg, 2010.

Schoentgen, Marc : *Von der Rechtspartei zur CSV, 1940-1959*. In: Trausch, Gilbert, (éd.): *CSV, Spiegelbild eines Landes und seiner Politik? Geschichte der Christlich-Sozialen Volkspartei Luxemburgs im 20. Jahrhundert*. Luxembourg, 2008.

Sénac-Slawinski, Réjane: *Des quotas légaux et partisans à la parité : panorama des stratégies en Europe*. CAIRN-Info, n° 151 (2009).

Verloo, Mieke: *Mainstreaming gender equality in Europe : a frame analysis approach*. <http://www.mageeq.net/docs/magpap04.pdf>.

Wagener, Renée : *Bye bye, Siegfried : der lange Abschied der Luxemburger Frauen vom Patriarchat*. In: *Not the one you're looking for : Melusina rediscovered*. Luxembourg, 2010.

Wey, Claude (dir.): *Le Luxembourg des années 50 : une société de petite dimension entre tradition et modernité*. Luxembourg, 1999.

Agenda social, *Le magazine de la Commission européenne sur l'emploi et les affaires sociales, Où sont les femmes en politique ?* p. 7-11 ; Numéro 18, octobre 2008.

Agenda social, *Le magazine de la Commission européenne sur l'emploi et les affaires sociales, Les femmes toujours sous-représentées dans les conseils d'administration en Europe*, p. 7-11 ; Numéro 23, avril 2010.

Le journal du CNRS, *Le long chemin vers l'égalité*, supplément du N°242, mars 2010.

Démocratie paritaire : une réalisation encore lointaine, Conseil de l'Europe ; <http://www.coe.int/equality>

Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances: *Les femmes et la politique en Europe – Il est temps d'agir*. Luxembourg, 2009. Parue sur base de l'exploitation de sa « Base de données: répartition hommes/femmes dans la prise de décision »

Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2006-2010.

Conseil de l'Europe : L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes : cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. 1998.

Conseil de l'Europe, Division pour l'égalité entre les femmes et les hommes: Démocratie paritaire : une réalisation encore lointaine. Étude comparative sur les résultats du premier et deuxième cycles de suivi de la recommandation Rec(2003)3 du Conseil de l'Europe sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique.

Les femmes et la politique en Europe – Il est temps d'agir. Commission européenne. Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. Unité G1. 2009.

Les femmes socialistes luxembourgeoises: Gleicher Lohn für gleiche Arbeit. Luxembourg, 1950.

Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg depuis 1848 / Service Information et Presse du Gouvernement ; [réd.: Guy Thewes]. - Luxembourg : SIP, 2003.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes: La participation des hommes et des femmes à la politique belge.

WIP, Centre d'étude sur les femmes dans la vie politique, Département des Sciences politiques, Université de Stockholm / International IDEA: *Systèmes de quotas électoraux hommes-femmes et leur application en Europe* / Parlement européen, Direction générale des politiques internes, Département thématique C, Droits des citoyens et affaires constitutionnelles: PE 408.309. Bruxelles, 2008.

Rapport de l'Observatoire de la participation politique des femmes aux élections de 2004, CNFL.

<http://legislatives.editpress.net>

<http://www.elections.public.lu/fr/>

http://www.smartvote.lu/database/db_persons.php

<http://wahlen.rtl.lu/parteien/>

<http://www.lsap.lu/2009/index.php?idnavigation=93&fidlanguage=2>

<http://walen.csv.lu/>

http://www.adr.lu/cgi-bin/cms?_SID=6fde2e8399933cf00036ad208864df87f370b54700023238244702&_sprache=de&_bereich=artikel&_aktion=detail&idartikel=100619&idrubrik=1006

<http://www.dp.lu/kandidaten09.php?lang=1>

<http://www.dei-lenk.lu/node/1625>

http://www.greng.lu/cms/home.php?idnavigation=573&navsel=573&navparent=&navlevel=&level1=573&level2=&level3=&level4=&co_group_id=1079&lang=fr&fidlanguage=2&idusergroup=31&lang2

<http://www.europaforum.lu>

<http://www.eige.europa.eu/>

www.coe.int/equality

<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2009/index.html>

<http://www.inegalites.fr>



**ÉLECTIONS EUROPÉENNES
CANDIDATURES**

2.1.1. Nombre et part des candidates et candidats aux élections 2013

Introduction

Au Luxembourg, les élections européennes étaient organisées le 25 mai 2014. C'étaient les premières élections depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne qui ont renforcé le pouvoir du Parlement européen. Les Luxembourgeois ont élu le même nombre de député-e-s c'est-à-dire six.

Neuf partis politiques ont présenté des listes avec des candidates et candidats :

LISTE 1 : LSAP D'SOZIALISTEN (parti socialiste)

LISTE 2 : DP (parti démocratique)

LISTE 3 : CSV Chrëschtlech Sozial Vollekspartei (parti social chrétien)

LISTE 4 : ADR Alternativ Demokratesch Reformpartei (parti démocratique réformateur)

LISTE 5 : déi gréng (parti vert)

LISTE 6 : KPL d'Kommunisten (parti communiste)

LISTE 7 : Déi Lénk (parti de la Gauche)

LISTE 8 : piD (parti pour la démocratie intégrale)

LISTE 9 : piratepartei

Contrairement aux élections législatives, il n'existe qu'une seule circonscription, dont le chef-lieu est Luxembourg.

Les électeurs et électrices du Luxembourg élisent 6 député-e-s européen-ne-s. Les député-e-s qui forment le Parlement européen sont élu-e-s au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. L'élection se fait au scrutin de liste à la proportionnelle. Une liste doit être composée majoritairement de candidat-e-s de nationalité luxembourgeoise et comprend 6 candidat-e-s.¹ Les personnes ressortissantes de l'Union européenne résidant sur le territoire du Grand-Duché ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections du Parlement européen. Elles ont le choix de voter pour des député-e-s européen-ne-s du Grand-Duché de Luxembourg, sous condition d'être inscrit-e-s sur les listes des candidatures de leur commune de résidence, ou de voter pour les parlementaires européen-ne-s de leurs pays d'origine. Comme pour les élections législatives, le vote est obligatoire.

Notons encore que les élections européennes se sont déroulées dans les 28 États membres de l'Union européenne ; 751 députés européen-ne-s ont été élu-e-s au Parlement européen.²

Le propos de ce chapitre est d'analyser en particulier la participation féminine aux élections européennes de 2014 tout comme les résultats des candidates.

D'un point de vue méthodologique, nous attirons d'emblée l'attention sur les faibles effectifs de notre échantillon³, nous obligeant à rester prudent lors de l'interprétation des résultats.

¹ Nous nous permettons d'utiliser dans la suite du rapport, notamment dans les tableaux et graphiques, les abréviations suivantes : LSAP, DP, CSV, ADR, GRENG, KPL, LENK, PID, PP.

² Source : www.elections.lu

³ 54 candidatures

2.1. Candidates et candidats aux élections européennes de 2014

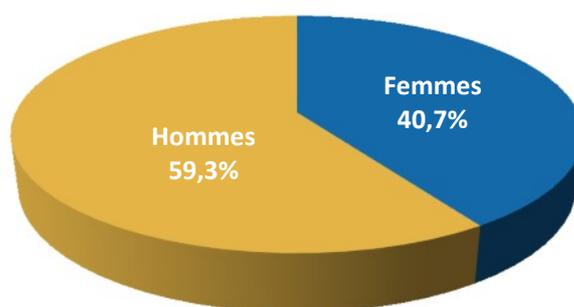
2.1.1. Nombre et part des candidates et candidats aux élections 2014

Aux élections européennes de 2014, 22 femmes et 32 hommes ont présenté leur candidature. Le pourcentage de femmes candidates aux élections européennes, qui atteint cette fois-ci 40,7% a de nouveau augmenté depuis les deux dernières élections (35,4% en 2009 et 33,3% en 2004): il s'est accru de 5,3 points de pourcentage.

TABEAU 1 : Élections européennes de 2014 : Nombre et part de candidat-e-s aux élections européennes de 2014

	Nombre	Pourcentage
Femmes	22	40,7%
Hommes	32	59,3%
Total	54	100,0%

Élections européennes de 2014 : Répartition des candidates et candidats aux élections européennes de 2014



Source : www.elections.public.lu

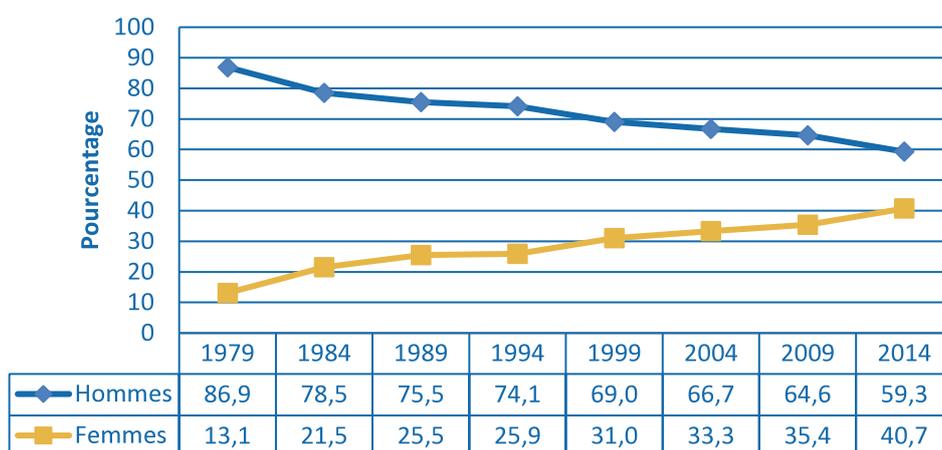
2.1.2. Évolution du nombre et de la part de candidates aux élections européennes de 1979 à 2014

En considérant le taux de participation féminine des élections passées, il s'avère que celui-ci est en constante progression. Avec 40,7%, il dépasse d'ailleurs largement celui des élections législatives (34,4%).

TABEAU 2 : Élections européennes de 2014 : évolution du nombre de candidatures depuis 1979

	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009	2014
Hommes (n)	73	66	82	89	58	56	31	32
Femmes (n)	11	18	28	31	26	28	17	22
Total	84	84	110	120	84	84	48	54

Graphique 2: Elections européennes de 2014: Evolution des candidates et candidats depuis 1979 (en %)



Sources : Observatoire CNFL ; www.elections.lu

Le tableau ci-dessus, tout comme le graphique 2 permettent de mettre en évidence l'évolution positive de la participation féminine aux élections européennes. Dans la perspective comparative de l'évolution de la part de candidates et de la part de candidats, on observe que l'écart qui sépare les deux courbes se réduit progressivement depuis 1979. Cette réduction a fait un bond de 5,3 points de pourcentage en 2014.

2.1.3. Nombre et part de candidat-e-s aux élections européennes de 2014 par parti politique

Tableau 2: Nombre et part de candidates et candidats aux élections européennes de 2014 par parti politique

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
LSAP	4	2	6	66,6%	33,4%	100%
DP	3	3	6	50,0%	50,0%	100%
CSV	3	3	6	50,0%	50,0%	100%
ADR	1	5	6	16,6%	83,4%	100%
GRENG	3	3	6	50,0%	50,0%	100%
KPL	3	3	6	50,0%	50,0%	100%
LENK	3	3	6	50,0%	50,0%	100%
PID	1	5	6	16,6%	83,4%	100%
PP	1	5	6	16,6%	83,4%	100%
Total	22	32	54	40,7%	59,3%	100%

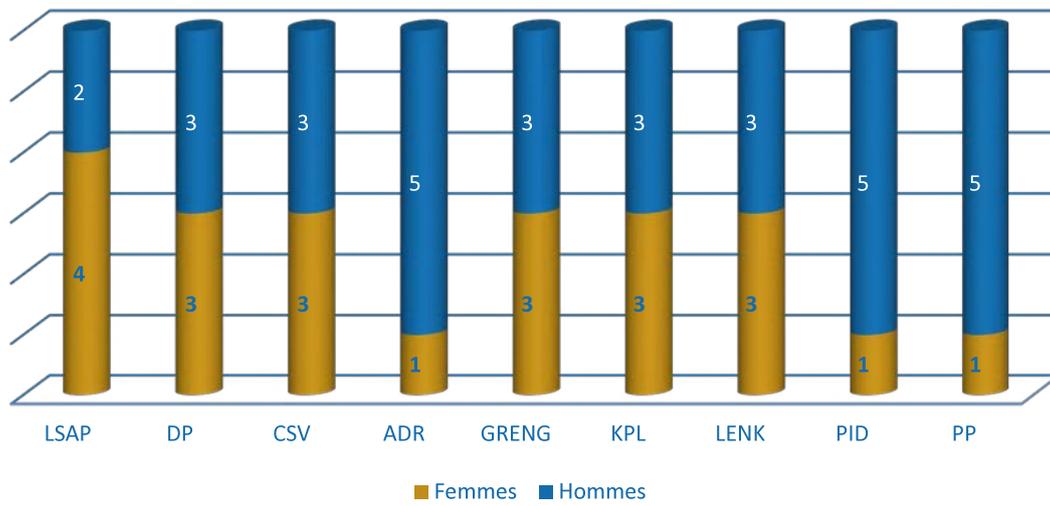
Source : Observatoire CNFL ; www.elections.public.lu

L'analyse des taux de participation féminine par parti montre que la majorité des partis ont atteint la parité : le DP, le CSV, déi gréng, le KPL et déi Lénk.

Le parti socialiste LSAP dépasse même le seuil des 50 pour cent.

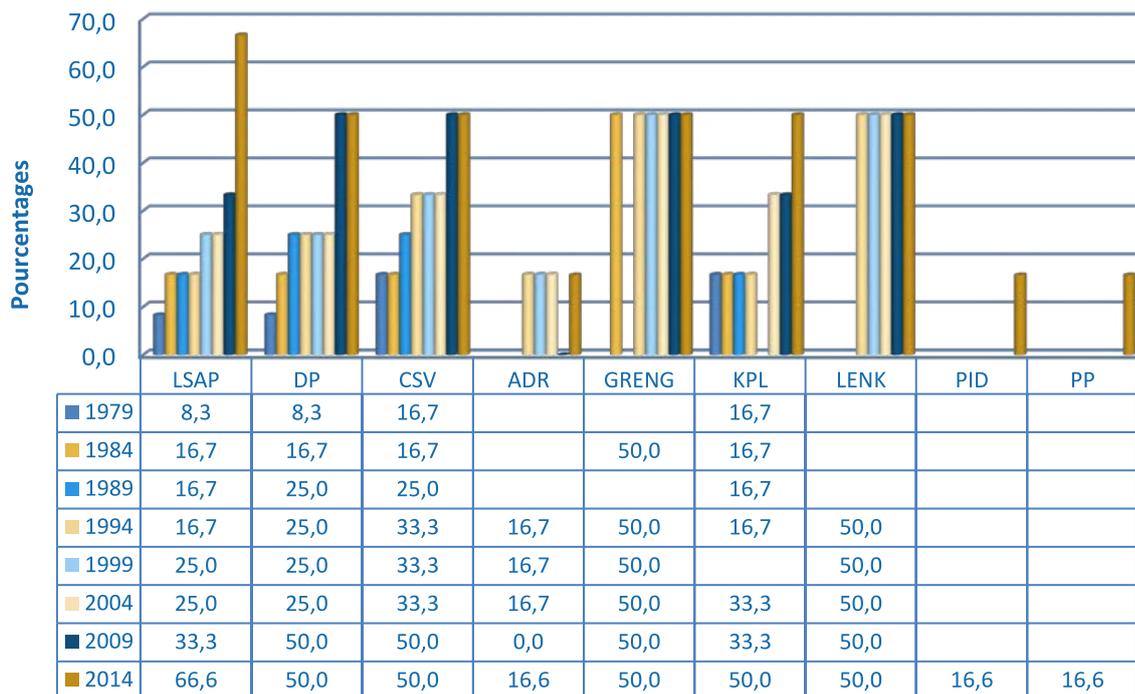
Trois partis, l'ADR, le piD et la piratenpartei et ne présentent qu'une femme sur leur liste de candidature.

Graphique 3: Élections européennes 2014: nombre de candidates et candidats par parti politique



2.1.4. Évolution de la part des candidates femmes aux élections européennes de 1984-2014 par parti politique

Graphique 4: Evolution de la part des candidates de 1979 à 2014 par parti politique



2.1.5. Profil des candidat-e-s

2.1.5.1. Moyenne d'âge des candidat-e-s

La moyenne d'âge des candidates et candidats qui se sont présenté-e-s aux élections de 2014 est de 44,3 ans. Celle des 22 candidates féminines, toutes listes confondues, est de 40,5 ans tandis que la moyenne d'âge des candidats masculins est de 46,9 ans.

La tendance à la baisse de l'âge moyen des candidates enregistrée en 2009 continue.

Âge moyen des candidates féminines	1999	2004	2009	2014
	46,4 ans	49,9 ans	43,6 ans	40,5 ans

La stagnation de l'âge moyen pour les candidats masculins observée aux élections précédentes n'est plus valable en 2014. Le taux est même plus bas qu'en 1999.

Âge moyen des candidats masculins	1999	2004	2009	2014
	47,4 ans	53,1 ans	53 ans	46,9 ans

La candidature la plus jeune revient à une femme âgée de 20 ans et un homme de 72 ans est le candidat le plus âgé.

Ci-dessous, vous trouverez les moyennes d'âge des candidat-e-s ventilées par parti politique.

Tableau 3: Élections européennes de 2014: moyenne d'âge des candidates et candidats par parti politique

	Femmes	Hommes	Femmes et Hommes
LSAP	43,2	44,5	43,6
DP	44,3	45	44,6
CSV	56,6	42,6	49,6
ADR	30	56,8	52,3
GRENG	35,3	45,6	40,5
KPL	36	53,6	44,3
LENK	41	62,6	51,8
PID	26	41,2	38,6
PP	22	35	32,8

2.1.5.2. Nationalité des candidates et candidats

Selon la loi électorale modifiée du 3 juillet 2008, une liste de candidatures doit être composée majoritairement de candidat-e-s possédant la nationalité luxembourgeoise. *Ass daat nach esou?*

Tableau 5: Élections européennes de 2014: Répartition de la nationalité des candidates et candidats par parti politique

Cand.	LSAP		DP		CSV		ADR		GRENG		KPL		LENK		PID		PP	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
LUX	4	2					5		2	3			3	2	1	5		
NON-LUX							1		1				1					

Source: partis politiques

2.1.5.4. Nombre des candidatures répétées

Nous nous penchons ici sur le nombre de fois que les candidates des élections de 2014 se sont présentées depuis trois élections aux élections européennes.

Tableau 5: Élections européennes 2014: participation des candidates à des élections européennes antérieures

Candidates en 2014	Parti	2009	2004	1999
Delvaux-Stehres Mady	LSAP		X	X
Fayot Cathy	LSAP			
Gonçalves Cátia	LSAP			
May Liz	LSAP			
Camarda Sylvia	DP			
Prost Marie-Paule	DP			
Monti Claudia	DP			
Reding Viviane	CSV	X	X	X
Pesch-Dondelinger Marianne	CSV			
Wiseler-Lima Isabelle	CSV			
Miranda Liliane	ADR			
Metz Tilly	déi gréng			
Arvai Gina	déi gréng			
Teixeira Ana Luisa	déi gréng			
Fernandez Ribeiro Catarina	KPL			
Pizzaferrri Nadine	KPL			
Waringo Marceline	KPL		X	
Gorza Thérèse	déi lénk		X	
Lentz Fabienne	déi lénk	X		
Rocha Dominique	déi lénk			
Figueira Alexandra	piD			
Stiefer Michèle	piratepartei			

Source : Observatoire CNFL 2009.

2.1.5.5. Notoriété des candidates

Sur les 54 candidats et candidates, plus de la moitié (31) occupait au moment des élections une ou plusieurs fonctions politiques au niveau européen, national ou communal, avait un mandat dans une instance internationale ou exerçait des responsabilités au sein de leur parti politique (notamment président-e, vice-présidente, secrétaire général-e...).

Graphique 5: Élections européennes 2014: part des candidates et candidats ayant de la notoriété

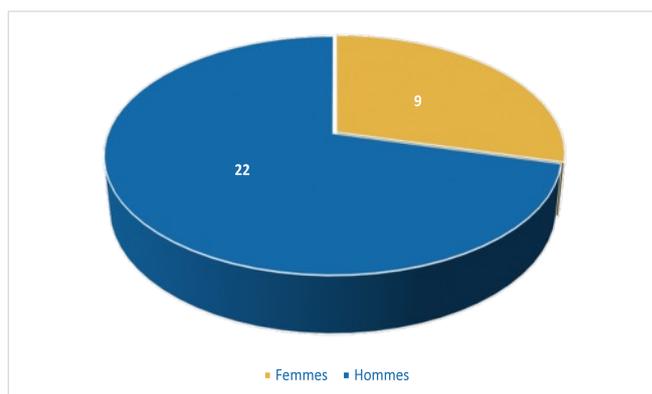


Tableau 6: Élections européennes 2014: Répartition des fonctions et mandats occupés par les candidates et candidats avant les élections de 2014

Fonction/mandat	Femme	Homme
Ministre	1	
Député-e parlementaire		6
Bourgmestre		1
Echevin-e		1
Conseiller-ère	3	6
Député-e européen-ne		4
Responsabilité au sein du parti politique	4	4
Mandat dans une instance internationale	1	

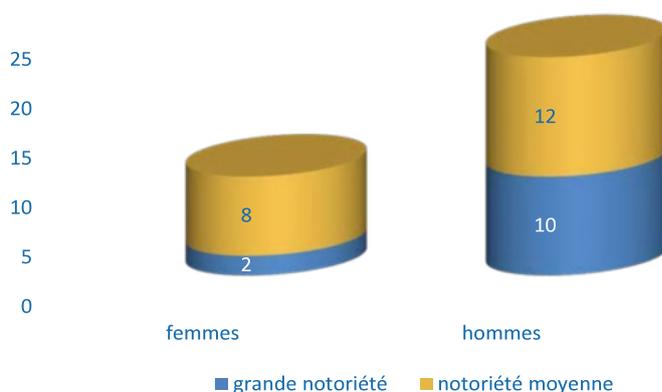
Au niveau national, une ministre s'est portée candidate. Six députés nationaux, tous de sexe masculin sont candidats ce qui contraste avec l'absence de députées féminines. Au niveau communal, un candidat est bourgmestre et 10 candidats, trois femmes et 6 hommes sont conseillers/ers. Un homme occupe le poste d'échevin.

Au niveau international, 4 députés européens sortant se remettent en lice. Viviane Reding est la seule personne qui a un mandat dans une instance internationale au moment de se présenter aux élections européennes 2014.

En nous basant sur la nomenclature utilisée lors des Observatoires des élections précédents¹, nous distinguons entre les candidat-e-s qui jouissent d'une grande notoriété (ministre, député-e national-e et européen-ne, mandat international) et celles et ceux qui jouissent d'une notoriété moyenne (bourgmestre, échevin-e, conseiller/ère communal-e et poste à responsabilité dans le parti politique).²

Le graphique ci dessous³ nous montre très bien que les femmes candidates aux élections 2014 jouissent moins souvent d'une grande notoriété ou d'une notoriété moyenne que les hommes.

Graphique 6: Élections européennes 2014: grande et moyenne notoriété des candidats et candidates



¹ Observatoire de la participation politique des femmes aux élections de 2009, CNFL, p. 58.

² Nous précisons que nous avons fait le choix de considérer les mandats européens, nationaux, communaux, internationaux et au sein des partis politiques au moment des élections. Les personnes bénéficiant d'une notoriété grâce à un tel mandat exercé antérieurement, ne sont pas pris en considération, tout comme d'ailleurs des personnes qui jouiraient d'une notoriété d'une provenance autre que d'un mandat ou d'une fonction politique.

³ Le graphique ne tient pas compte du cumul des fonctions, dans le sens que si une personne cumule deux fonctions du même type de notoriété, elle ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

2.2. Élu-e-s et député-s des élections européennes de 2014

Aux élections européennes de 2014, deux sur les six élu-e-s étaient des femmes. La part des femmes directement élues reste, tout comme en 2009 à 33,3%.

2.2.1. Évolution du nombre et pourcentage de candidates, élues et députées

TABLEAU 6 : Élections européennes de 2014 : Évolution du nombre et pourcentage des candidates, élues et députées								
	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009	2014
Candidates	13,1%	40,7%	25,5%	25,8%	31,0%	33,3%	35,4%	40,7%
Sièges	6	6	6	6	6	6	6	6
Hommes élus (n)	5	5	4	4	6	5	4	4
Femmes élues (n)	1	1	2	2	0	1	2	2
Femmes élues (%)	16,7%	16,7%	33,3%	33,3%	0,0%	16,7%	33,3%	33,3%
Hommes députés	4	3	3	4	4	3	5	5
Femmes députées	2	3	3	2	2	3	1	2
Femmes députées (%)	33,3%	50,0%	50,0%	33,3%	33,3%	50,0%	16,7%	33,3%
Député-e-s	Abens Estgen Fischbach Hamilius/ Goerens Flesch/ Mart Spautz/ Lentz- Cornette	Abens Estgen Mühlen Schmit/ Wohlfahrt Flesch, Lentz- Cornette	Estgen Fayot Krieps/ Schlechter Weber Flesch/ Polfer Lulling Reding	Fayot Goerens Schlechter Weber Lulling Reding	Goebbels Poos Santer Turmes Flesch Reding/ Lulling	Goebbels Spautz Turmes Hennicot- Schoepges Lulling Polfer	Lulling Engel Goebbels Goerens Turmes Bach Engel Turmes	Delvaux- Stehres Goerens Reding Bach Engel Turmes

Source: www.elections.public.lu

2.2.1. Évolution du nombre et pourcentage de candidates, élues et députées

2.2.2.1. Nombre et part d'élues et d'élus aux élections européennes de 2014 par parti politique

	Femmes	Hommes	Total	Femmes %	Hommes %	Total %
LSAP	1	0	1	100	0	100
DP	0	1	1	0	100	100
CSV	1	2	3	33,3	66,6	100
ADR	0	0	0	0	0	0
déi gréng	0	1	1	0	100	100
KPL	0	0	0	0	0	0
Déi Lénk	0	0	0	0	0	0
PiD	0	0	0	0	0	0
Total	2	4	6	33,3	66,6	100

Source: www.elections.public.lu

Les deux femmes qui ont réussi à décrocher un mandat sont Mady Delvaux-Stehres du LSAP et Viviane Reding du parti CSV.

2.2.3. Évolution de la part de femmes élues aux élections européennes de 1999 à 2014 par parti politique

	1999	2004	2009	2014	Δ 1999 2004	Δ 2004 2009	Δ 2009 2014
LSAP	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0pts	0,0pts	+100pts
DP	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	+100pts	-100pts	0,0pts
CSV	0,0%	0,0%	66,7%	33,0%	0,0pts	+66,7pts	-33,7pts
ADR	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0pts	0,0pts	0,0pts
déi gréng	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0pts	0,0pts	0,0pts
KPL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0pts	0,0pts	0,0pts
Déi Lénk	200,0%	200,0%	200,0%	200,0%	0,0pts	0,0pts	0,0pts
PiD	300,0%	300,0%	300,0%	300,0%	0,0pts	0,0pts	0,0pts

2.2.4. Taux de réussite

	1984	1989	1994	1999	2004	2009	2014
Candidatures (%)	21,4	25,5	25,8	31,0	33,3	35,4	40,7
Femmes élues (%)	16,7	33,3	33,3	0,0	16,7	33,3	33,3
Taux de réussite	78,0	130,6	129,1	0,0	50,2	96,5	81,8

Comme les années précédentes, nous remarquons que le taux de réussite¹ indique qu'une augmentation de la part de candidates n'est pas une condition suffisante pour garantir une augmentation proportionnelle de la part des élues. D'autres facteurs interviennent dans la « réussite » des candidates qu'il faudrait identifier et étudier.

2.2.5. Profil des élues

Les deux femmes élues aux élections européennes de 2014 sont Mady Delvaux-Stehres du parti socialiste et Viviane Reding du parti chrétien-social. Les quatre élus masculins sont issus respectivement du CSV, du DP et du parti Vert.

La moyenne d'âge des deux femmes élues est de 63 ans, tandis que celles des hommes élus est de 52,7 ans. La moyenne d'âge des élues féminines était largement supérieure à celles des candidates (40,5). La moyenne d'âge du côté des hommes candidats était de 46,9 ans.

En ce qui concerne la profession exercée au moment des élections, les deux femmes élues étaient commissaire européenne et ministre de 2004 à 2013. Les candidats masculins par contre étaient tous des députés européens sortant. Tous les élu-e-s jouissaient d'une grande notoriété, hommes et femmes confondus. D'ailleurs tout-e-s les candidat-e-s étaient déjà membre du Parlement européen à une ou plusieurs reprises.

¹ Dans la continuité de l'Observatoire de 2009, nous calculons le taux de réussite selon la formule proposée par le Conseil de l'Europe. Taux de réussite = Pourcentage d'élues / Pourcentage de candidates x 100. « Un taux supérieur à 100 signifie que la proportion d'élue(s) par rapport aux candidat(e)s est au-dessus de la moyenne, un taux plus bas que 100 indiquant au contraire que ce nombre se situe au-dessous de la moyenne. Le taux de réussite est une valeur relative et ne fournit donc que des informations conditionnelles sur les chances réelles des candidat(e)s d'être élues(e)s, Dans: Recommandation REC(2003)3 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique adoptée le 12 mars 2003, p.40 cité dans l'Observatoire CNFL 2004 et 2009.

Tableau 10: Élections européennes de 2014: Fonctions des élues européennes

Mady Delvaux-Stehres	Vice-présidente de la commission des affaires juridiques
	Membre de la Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Kazakhstan, UE-Kirghizstan, UE-Ouzbékistan et UE-Tadjikistan, et pour les relations avec le Turkménistan et la Mongolie
	Membre suppléante de la Commission des affaires économiques et monétaires
	Membre de la Délégation pour les relations avec le Parlement panafricain
Viviane Reding	Membre de la Commission du commerce international
	Membre de la Délégation à la commission parlementaire Cariforum-UE
	Membre suppléante de la Commission des affaires constitutionnelles
	Membre suppléante de la Délégation pour les relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande

Source: <http://www.europarl.europa.eu/meps/fr/>

3. RÉSUMÉ

3.1. Candidates

Augmentation du taux de candidates féminines

Les élections de 2014 peuvent se prévaloir d'une augmentation importante du taux de candidates qui atteint un taux de 40,7%.

Progression, voire listes paritaires pour la majorité des partis

6 partis politiques présentent des listes paritaires, le parti socialiste ayant même 66,6% de femmes candidates sur leur liste. 3 partis politiques n'ont qu'une femme sur leur liste de candidature.

Diminution de la moyenne d'âge des candidates

Tout comme les élections de 2009, la moyenne d'âge des candidats continue à baisser.

Notoriété et candidatures répétées moins fréquentes chez les femmes que chez les hommes

Les femmes candidates aux élections de 2014 jouissent moins souvent d'une grande notoriété ou de notoriété moyenne que les hommes et la part de candidates qui se sont portées candidates depuis plusieurs élections est moins importante que celle des candidats masculins.

3.2. Élues

Résultats décevants tenant en compte le taux élevé de candidates

Une fois de plus la notoriété joue un rôle primordial dans le choix des élu-e-s. Les femmes et les hommes ayant posé leur candidature pour une première fois en étaient les victimes.

Moyenne d'âge élevée

La moyenne d'âge des femmes élues est beaucoup plus haute que celle des candidates et que celle des hommes élus.

Élues à forte notoriété

Les deux candidates lues jouissaient toutes les deux d'une grande notoriété.